



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

EXERCICE  
2018

EN COUVERTURE : la villa Vincenette en ville d'hiver  
d'Arcachon Siège social du SIBA



Imaginée par l'architecte Marcel Ormières et édifée par l'entrepreneur Pierre Blavy en 1895, la Villa Vincenette portât le nom de Lona jusque dans les années 1930, où cette imposante maison d'habitation fut transformée en hôtel-pension de famille. C'est en 1980 que le SIBA en devient propriétaire et restructure la villa en bureaux.

D'une architecture extérieure remarquable et identitaire de la ville d'hiver Arcachonnaise, la villa mélange habilement plusieurs styles (néo-classiques, néo-mauresque, néo-gothique, chalets suisses). Tout aussi soigné, l'intérieur de la villa, dont le SIBA a su garder certains détails caractéristiques de son histoire, invite au mélange culturel (vitraux et estampes japonisants, miroir à galandage, frises murales et moulures au plafond, radiateurs décorés).

Actuellement la Villa se déploie sur 4 niveaux et une annexe qui accueillent 39 personnes.

SYNTHÈSE	page 4 à 7
CHAPITRE I : LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	page 8 à 25
CHAPITRE II : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / PÔLE MARITIME	page 26 à 35
CHAPITRE III : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS	page 36 à 41
CHAPITRE IV : ENVIRONNEMENT	page 42 à 44
CHAPITRE V : PÔLE PROMOTION TOURISTIQUE	page 45 à 56
CHAPITRE VI : PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES	page 57 à 60
CHAPITRE VII : HYGIÈNE ET LA SANTÉ PUBLIQUE	page 61 à 71

# SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU SIBA EN 2018

## GOUVERNANCE

### LES MEMBRES DU SYNDICAT

En 2018, le syndicat mixte comporte 7 membres :

- 6 des 8 communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) : Lège-Cap Ferret, Arès, Andernos les Bains, Lanton, Audenge et Biganos
- La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) composée des 4 communes du Sud Bassin (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich)

### COMPOSITION ET RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL

L'organe délibérant du SIBA, le Comité Syndical, est composé de 35 membres élus et sa Présidence est assurée par Michel SAMMARCELLI, Maire de Lège-Cap Ferret. Les prochaines élections auront lieu en 2020. Cette instance règle par délibération les affaires du Syndicat.

Il se réunit au moins 4 fois par an. En 2018, 5 Comités Syndicaux ont permis d'examiner 82 délibérations.

### LE BUREAU DU SIBA

Installé par le Comité Syndical du 12 mai 2014, il réunit les 10 Maires du Bassin d'Arcachon. Présidé par Michel SAMMARCELLI, Président du Syndicat. En 2018, chaque Comité a été précédé d'une réunion du Bureau.

## LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Des commissions thématiques permettent l'étude des affaires et la préparation des décisions et des avis qui incombent au Syndicat avant tout Comité Syndical. Chaque commune ou EPCI membre du SIBA peut désigner un membre de leur conseil pour siéger à ces commissions. Les membres des commissions d'« Appel d'Offres » et de « délégation de services publics » font l'objet d'une élection spécifique encadrée par la réglementation.

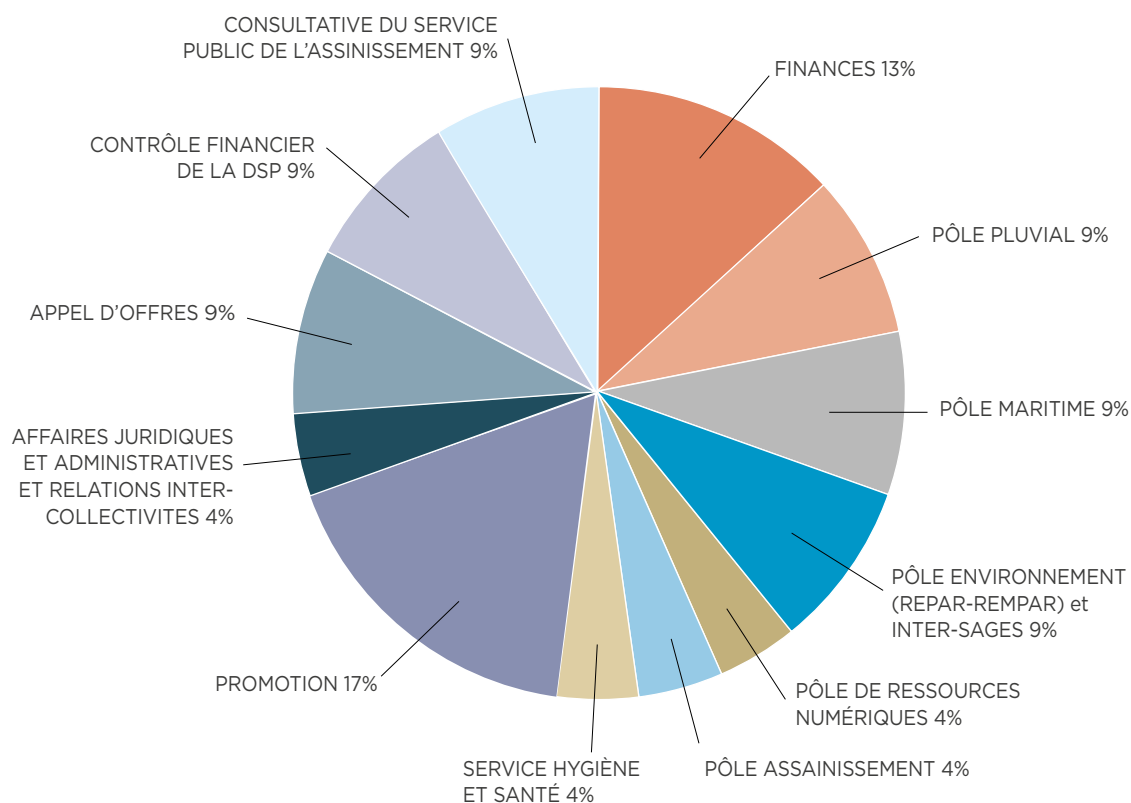
Les autres commissions se répartissent selon les thèmes suivants : Promotion du Bassin d'Arcachon / Ressources numériques / Pluvial-GEMAPI / Hygiène et santé / Finances / Environnement / Assainissement / Affaires juridiques / Travaux maritimes

En 2018, les commissions thématiques ont mobilisé 154 personnes sur un total de 24 réunions.

### COMITÉ TECHNIQUE ET CHSCT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'effectif des agents du SIBA imposait l'instauration de 2 instances : le Comité technique et le Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail. Des élections ont eu lieu en Décembre 2018 afin de choisir les membres de ces instances pour le collège du personnel ainsi que pour celui de la collectivité.

Répartition des réunions commission thématiques en 2018



## ORGANISATION

### COMPÉTENCES

Créé en 1964, le SIBA exerce ses activités sur les 10 communes riveraines ; mais également sur le Domaine Public Maritime constitué du plan d'eau du Bassin d'Arcachon, de ses rivages et de certains de ses ports. Le Syndicat a donc une vocation terrestre et maritime.

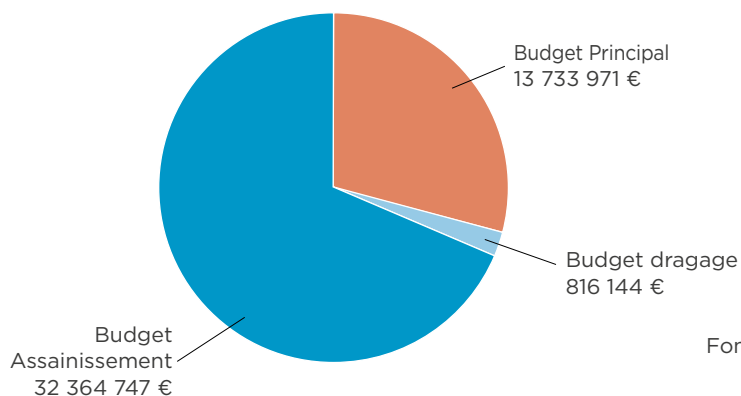
Ses missions sont réparties en pôles de compétences :

- **L'assainissement des eaux usées**
- **La gestion des eaux pluviales urbaines**
- **Les études et les travaux maritimes**
- **La GEMAPI (submersion marine)**
- **La qualité de l'eau au travers de 2 réseaux : REPAR et REMPAP**
- **L'hygiène et la santé publique**
- **La gestion des données et outils cartographiques**
- **La promotion du Bassin d'Arcachon (au travers d'une marque territoriale partagée)**

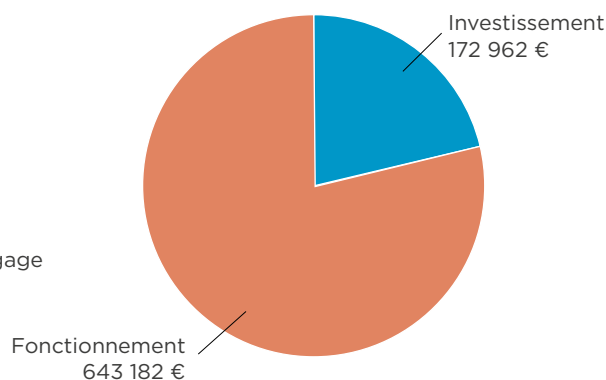
### FINANCEMENT

En 2018, le SIBA dispose d'un budget global de 68 millions d'euros composé d'1 budget principal et de 3 budgets annexes.

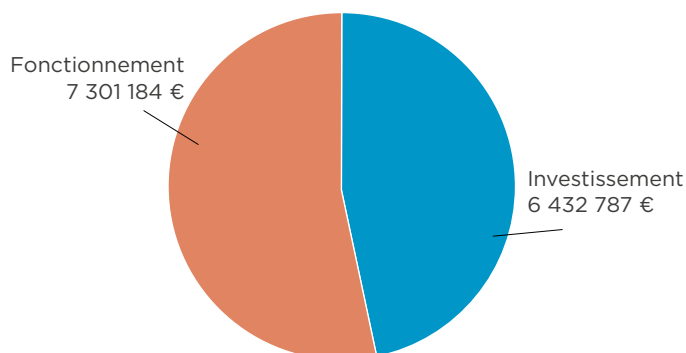
Compte administratif 2018 - dépenses



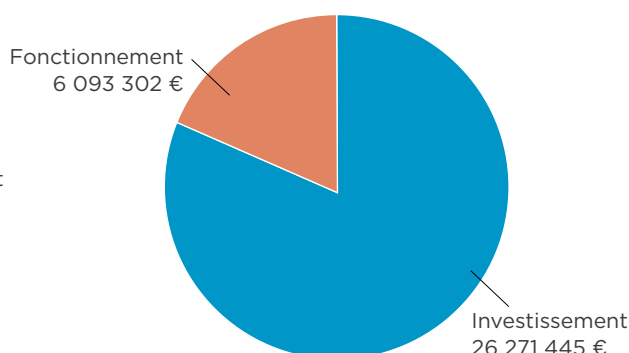
Compte administratif 2018 - dépenses budget dragage



Compte administratif 2018 - dépenses budget principal



Compte administratif 2018 - dépenses du budget assainissement collectif



### RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2018, l'effectif du SIBA était de 71 agents. Il s'est enrichi de 6 personnes afin d'en remplacer 2 parties à la retraite ainsi que renforcer les équipes pour mener à bien les missions confiées par l'intégration de nouvelles compétences. Le SIBA a également accueilli 6 stagiaires aux pôles promotion, marchés publics, ressources numériques et maritime.

### LOCAUX

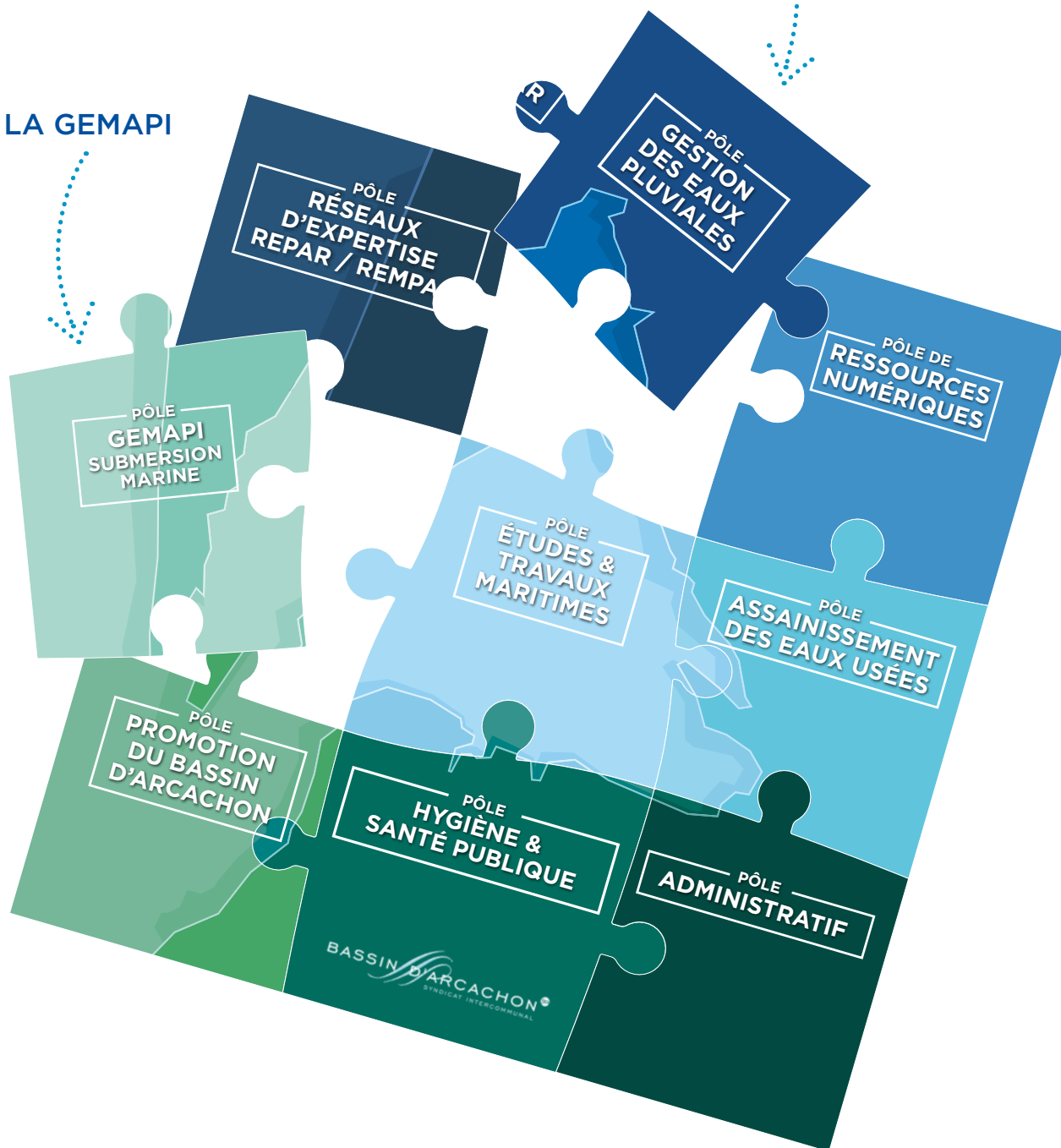
Le siège du SIBA est situé dans la villa Vincenette, en ville d'hiver à Arcachon où sont concentrés les pôles maritime, promotion du Bassin, ressources numériques et administratifs. Le SIBA possède un autre site technique jouxtant la station d'épuration de Biganos qui accueille les pôles assainissement des eaux usées, et urbanisme. Des travaux d'agrandissement ont été engagés en 2018 sur ce bâtiment afin de regrouper ces services avec ceux des pôles gestion des eaux pluviales, hygiène et santé et environnement.

# TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2018

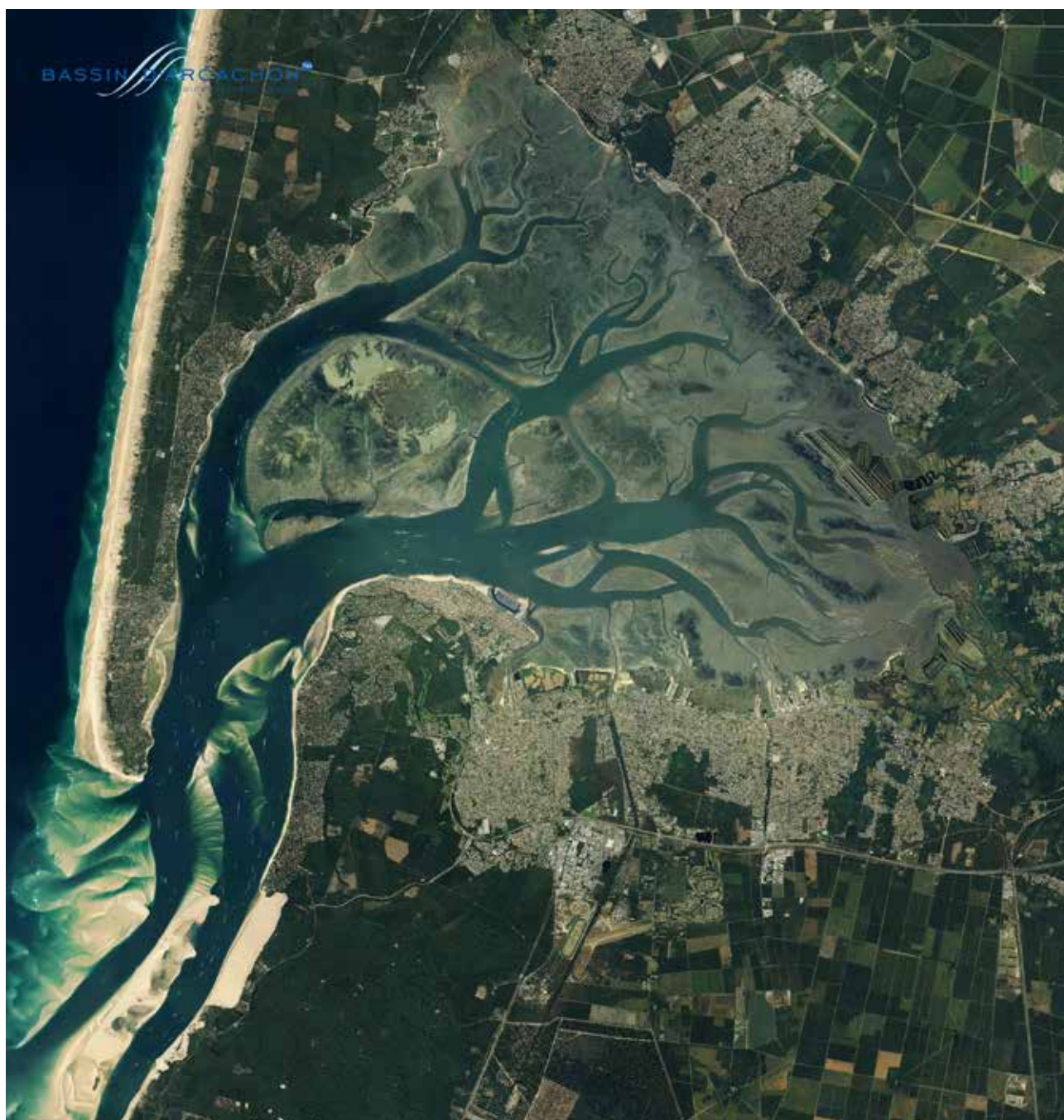
## LES 2 PRISES DE COMPÉTENCE SUIVANTES :

### LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

### LA GEMAPI



Les expertises du SIBA peuvent se comparer  
à un puzzle... où chaque partie dépend des autres !



Campagne orthophotoplan 2018 réalisée par le pôle de ressources numériques

# CHAPITRE I : LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

## LES MISSIONS

En 2018, le SIBA a récupéré la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines déclinée comme ceci :

### LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

#### Définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales du Bassin d'Arcachon est de type « séparatif » hormis les "passes-débites" situés sur la commune d'Arcachon.

Conformément à l'article R.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines placé sous la gestion du SIBA sont définis comme suit :

FONCTIONS	ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU SYSTÈME
Gestion des eaux de voirie (avaloirs, équipements isolés, canalisations et ceux dédiés au stockage des eaux de voiries)	Les ouvrages publics, réalisés avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2018, en domaine public (ou en domaine privé bénéficiant de servitudes ou faisant l'objet de DIG) situés dans le périmètre tel que défini dans la cartographie annexée aux présents statuts.  Les ouvrages privés ou financés par d'autres collectivités peuvent être intégrés dans le patrimoine du SIBA sous réserve de respecter les prescriptions d'incorporation définies par le SIBA ; en précisant que la réception de la voirie dans le domaine public n'entraîne pas l'incorporation des ouvrages.
Transport (fossés, canalisations et équipements associés)	
Stockage / régulation	
Pompage et refoulement des eaux	
Traitement des eaux	
Rejet des eaux (clapets, exutoires, etc.)	

### LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Pour les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales, le SIBA assure :

- Leur création et leur renouvellement<sup>1</sup>.
- Leur exploitation et la réalisation des travaux d'entretien nécessaires à leur bon fonctionnement hydraulique. Ceci exclut l'entretien des espaces verts de ces ouvrages (tonte des fossés, noues et bassins) et le nettoyage de surface des grilles des avaloirs ;
- Le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

### L'ÉLABORATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

<sup>1</sup> Lorsque ce renouvellement résulte de la réalisation de travaux de restructuration lourde de la voirie (création d'une nouvelle chaussée) entrepris par la collectivité qui en est gestionnaire, celle-ci assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement des ouvrages de gestion des eaux pluviales de voirie. Ces ouvrages, conçus dans le respect des prescriptions définies par le SIBA, sont incorporés dans son patrimoine après réception



## BILAN SYNTHÉTIQUE DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2018

### EXPLOITATION

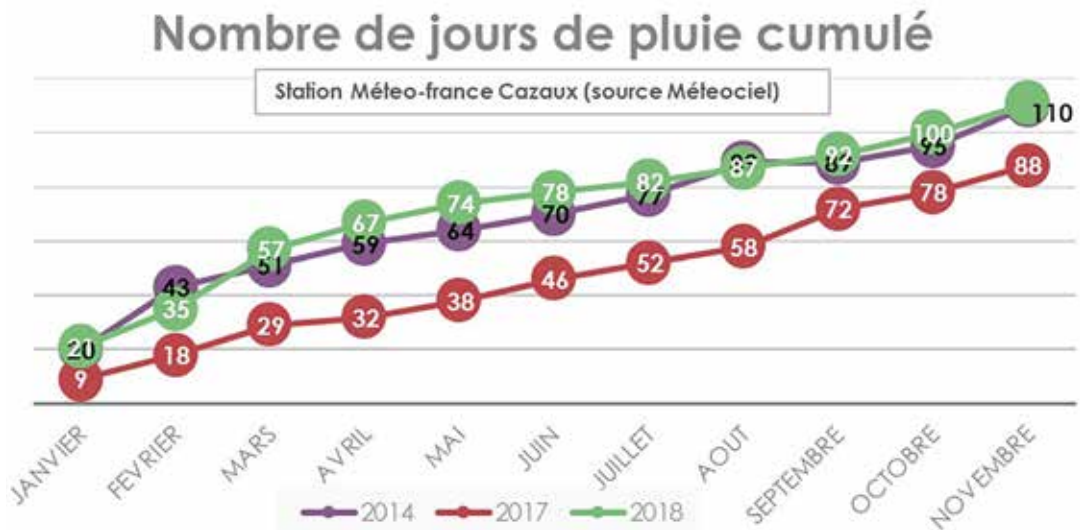
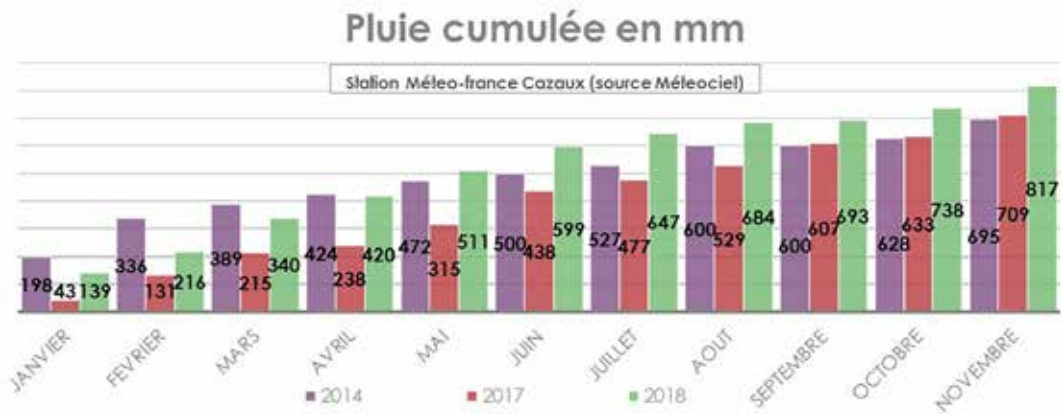
INTITULÉ	MONTANTS € T.T.C Montants mandatés en 2018	N° FICHE
<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>		
Réparations sur réseau	238 618 €	R.1
Maintenance des postes de pompage	56 016 €	R.2
Hydrocurage, entretien et maintenance du réseau	489 901 €	R.3
Curage de fossés	61 963 €	R.4
Réponses aux DICT	7 941 €	R.5
<b>TOTAL (hors frais interne)</b>	<b>854 439 €</b>	

### BUREAU D'ÉTUDE

INTITULÉ	MONTANTS € T.T.C Montants marchés engagés en 2018	N° FICHE
<b>TRAVAUX</b>		
<b>Travaux Ponctuels de renouvellement sur l'ensemble des 10 communes du Bassin d'Arcachon</b>	<b>429 942 €</b>	<b>T.0</b>
ARCACHON, Impasse Saint-Arnaud : renouvellement et renforcement du poste de pompage d'eaux pluviales	104 482 €	T.1
ARCACHON, Avenue du Parc : Quartier des Abatilles : création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales	241 567 €	T.2
ARCACHON, Boulevard de La Teste : renforcement des équipements d'eaux pluviales	38 903 €	T.3
ARCACHON, Allée Bouillaud : renforcement du réseau d'eaux pluviales	38 560 €	T.4
ARCACHON, Allée Corrigan : renforcement du réseau d'eaux pluviales	28 650 €	T.5
ARCACHON, Rue Alfred Dejean et Cours Tartas : renouvellement de réseaux d'eaux pluviales	80 105 €	T.6
LA TESTE, Parking salle Pierre Cravey : dévoiement du réseau d'eaux pluviales	27 523 €	T.7
LA TESTE, Avenue de l'Aérodrome : création d'un réseau d'eaux pluviales	269 385 €	T.8
GUJAN-MESTRAS, Rue Pasteur : réhabilitation du réseau d'eaux pluviales	183 593 €	T.9
GUJAN-MESTRAS, Rue Edmond Daubric : renouvellement du réseau d'eaux pluviales	191 934 €	T.10
GUJAN-MESTRAS, Allée des Platanes : création d'un bassin de stockage et d'infiltration des eaux pluviales	27 460 €	T.11
GUJAN-MESTRAS, Acquisition d'un terrain	245 000 €	
LE TEICH, Rue des Poissonniers : renforcement d'un réseau d'eaux pluviales	56 908 €	T.12
LE TEICH, Craste de Petioun : réaménagement des berges	23 899 €	T.13
ANDERNOS, Avenue de la Côte d'Argent : renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales	59 850 €	T.14
ARES, Rue du Port ostréicole : renforcement de réseau d'eaux pluviales	56 684 €	T.15
ARES, Boulevard de l'Aérium : renforcement du réseau d'eaux pluviales	69 000 €	T.16
ARES, Allée Edgar Degas : extension du réseau d'eaux pluviales et création de noues de stockage et d'infiltrations	94 890 €	T.17
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>2 084 742 €</b>	
<b>ÉTUDES</b>		
LE TEICH, Schéma Directeur des Eaux Pluviales Communal	49 650 €	E.1
ARCACHON, Boulevard de La Teste : étude hydraulique	18 480 €	E.2
BIGANOS, Lac Vert : valorisation du « Lac Vert » en bassin de rétention des eaux pluviales, Maîtrise d'oeuvre	31 517 €	E.3
<b>TOTAL ÉTUDES</b>	<b>99 647 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 184 389 €</b>	

## BILAN DÉTAILLÉ DE L'EXPLOITATION SUR L'ANNÉE 2018

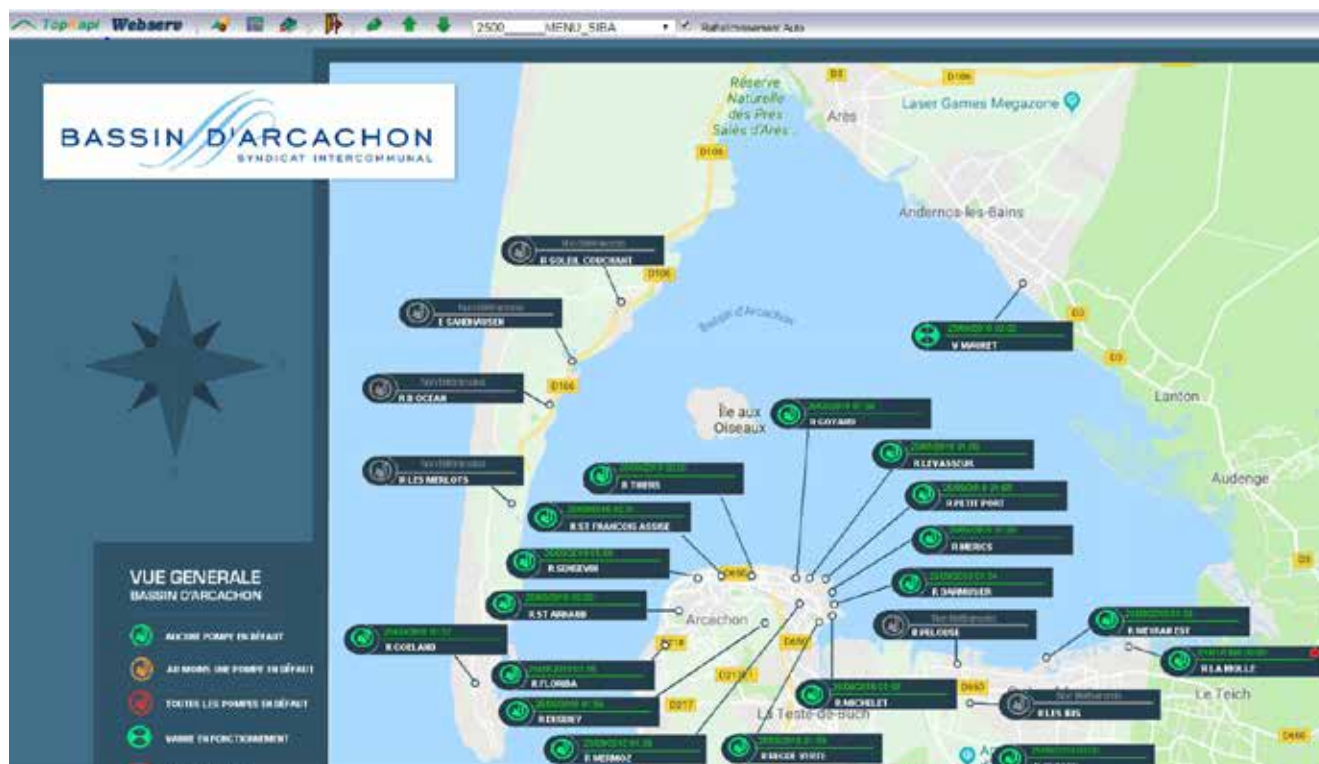
Une pluviométrie exceptionnelle ; des sinistres en conséquence :



Inondations à Lanton

## LES OUTILS DÉPLOYÉS POUR LA PRISE DE COMPÉTENCE

- Supervision des postes de pompage
- Base de données patrimoniale
- Suivi des interventions terrains (GEO-AC)



Vue générale de la supervision des postes de pompage



Copie d'écran du logiciel de suivi des interventions terrains

## LES INTERVENTIONS 2018

### LES INTERVENTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

Diagnostics	245
Passages Caméras	40
Etudes	44
Hydrocurage	207
Travaux d'urgence	122
Curage de fossés	25
Réalisation de courriers aux particuliers, pour entretien des fossés	111

### L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Curage et inspection caméra des réseaux	12 897 km
Nettoyage des clapets	479 u
Nettoyage des avaloirs	9 480 u
Nettoyage des postes de pompage	23 u
Nettoyage des puisards	31 u
Nettoyage des bassins de stockage	11 u
Visites d'exploitation et de maintenance des postes de pompage	340 u
Réalisation de DT / DICT	5 527 u

## L'EXPLOITATION

DESCRIPTIF R.1

### REPARATIONS D'URGENCES SUR RESEAUX ET EQUIPEMENTS

Travaux de réparation ponctuels des ouvrages (canalisations, drains, regards, avaloirs, bouches d'engouffrements, puisards).

#### L'OBJECTIF ÉTANT DE :

- sécuriser les personnes et les biens en cas de rupture, effondrement et/ou fragilité des ouvrages,
- rétablir le fonctionnement hydraulique,
- améliorer l'efficacité des ouvrages,
- solutionner des dysfonctionnements localisés

**Coût :** 238 618 € T.T.C

**Entreprise :** SOGEA



Réparations d'une casse réseau à Lanton, rue Guy Célérier



Effondrements à Lanton, rue Guy Célérier

**DESCRIPTIF R.2**

## MAINTENANCE DES POSTES DE POMPAGE

**OBJECTIF :** Contrôler et participer au bon fonctionnement des postes de relevage grâce à :

- la mise en place d'une supervision pour rester en contact permanent avec les postes de relevage,
- une maintenance préventive mensuelle, associée à un suivi d'exploitation courant,
- un service d'astreinte (24H/24H).

**Coût :** 56 016 € T.T.C

**Entreprise :** SUEZ



Poste de pompage de Florida, Arcachon

**DESCRIPTIF R.3**

## HYDROCURAGE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU RESEAU

Entretien et curage du réseau de gestion des eaux pluviales et de ses équipements.

**LES OBJECTIFS ÉTANT :**

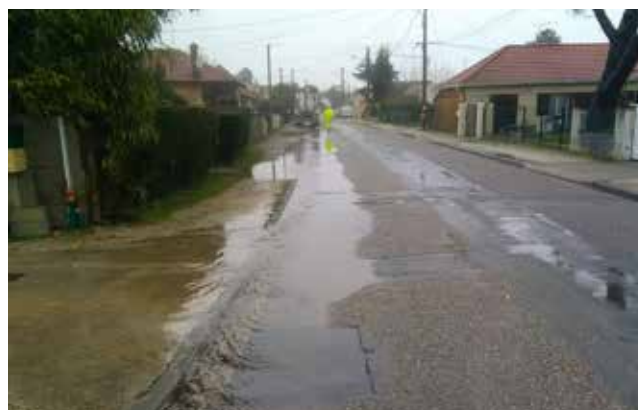
- de nettoyer l'ensemble des avaloirs des dix communes du Bassin d'Arcachon,
- de curer et d'inspecter les réseaux selon un programme établi mensuellement,
- d'intervenir rapidement (astreinte) pour des débouchages ponctuels,
- d'hydrocurer les postes de relevages d'eaux pluviales.

**Coût :** 489 901 € T.T.C

**Entreprise :** SME



Nettoyage de bassins de rétention, Arcachon



Intervention d'urgence suite au débordement d'un réseau

**DESCRIPTIF R.4**

CURAGE DE FOSSÉS

Afin de s'assurer que les fossés et les bassins de rétention jouent leur rôle d'infiltration et de bonne circulation des eaux, le SIBA procède à différentes actions :

- le reprofilage des fossés (travail au niveau des pentes pour un bon écoulement),
- l'agrandissement des bassins de rétention afin d'éviter tout débordement,
- le dévoiement de fossés afin que ces derniers soit plus efficaces.

**Coût : 61 963 € T.T.C**

**Entreprise : SOGEA et SCHINCARIOL**



Curage de fossé en cours, Arès



Remise en état après curage de fossé, Arès

**DESCRIPTIF R.5**

RÉPONSES AUX DICT

Afin de respecter les obligations réglementaires de la loi anti-endommagement des réseaux, le SIBA réalise avec son prestataire, les réponses aux DT et DICT sur le guichet unique.

**En quelques chiffres : 5 527 réponses**

**Coût : 7 941 €**

**Entreprise : DICT SERVICES**

# BILAN DÉTAILLÉ DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS SUR L'ANNÉE 2018

## LES TRAVAUX REALISES :

**T.0**

TRAVAUX PONCTUELS DE RENOUVELLEMENT | PERIMETRE DU SIBA

**DESCRIPTIF**

Afin d'assurer une continuité de service, le Pôle Pluvial est amené aussi à effectuer les travaux de renouvellements ou d'investissements suivants :

- pose ou réhabilitation de réseaux et d'équipements associés ;
- renouvellement de tampons fontes ;
- renouvellement d'équipements réseaux (clapets, vannes, ...) ;
- renouvellement d'équipements électromécaniques (pompes, télégestion, ...).

**Coût :** 429 942 € T.T.C  
**Entreprise :** SOGEA / SUEZ

**Période :** Année 2018



Travaux ponctuels de renouvellement de réseau, Lanton



Travaux de création de réseau, Arcachon

**T.1**

IMPASSE SAINT ARNAUD, RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DU POSTE DE POMPAGE DES EAUX PLUVIALES | ARCACHON

**DESCRIPTIF**

L'impasse Saint Arnaud et les propriétés attenantes étant régulièrement inondées lors d'épisodes orageux, le SIBA a décidé de profiter des travaux communaux de voirie, pour renouveler le poste de pompage des eaux pluviales existant.

En effet, l'ouvrage étant sous-dimensionné et vétuste, ces travaux ont permis de remplacer les équipements de gestion des eaux pluviales, tout en améliorant leur capacité hydraulique.

**Coût :** 104 482 € T.T.C  
**Entreprise :** SOGEA

**Période :** Novembre 2018



**T.2**  
**DESCRIPTIF**

AVENUE DU PARC – QUARTIER DES ABATILLES :  
CREATION D'UN BASSIN D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

I ARCACHON

Afin de supprimer le rejet de tout un bassin versant urbain vers le Bassin d'Arcachon, le SIBA a réhabilité une zone d'expansion naturelle des eaux pluviales, pour y créer un bassin d'infiltration.  
Cet ouvrage sera instrumenté afin de contrôler et suivre sa capacité épuratoire.

**Coût :** 241 567 € T.T.C  
**Entreprise :** FAYAT TP

**Période :** Février à Mars 2018



**T.3**  
**DESCRIPTIF**

BOULEVARD DE LA TESTE : RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS

I ARCACHON

Le boulevard de La Teste fait l'objet de fréquentes inondations, causant des dommages sur plusieurs propriétés ainsi que des risques importants pour la circulation.  
Le SIBA, à la demande de la commune d'Arcachon, a mis en œuvre des équipements supplémentaires de collectes des eaux pluviales, afin de limiter les débordements.

Une étude hydraulique d'ensemble a été menée en parallèle, afin de définir les causes et solutions à apporter à ces inondations sur le long terme (cf fiche E2).

**Coût :** 38 903€ T.T.C  
**Entreprise :** SOGEA

**Période :** 2018





T.4  
 DESCRIPTIF

## ALLEE BOUILLAUD : RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES | ARCACHON

Des propriétés ont été inondées à plusieurs reprises sur l'allée Bouillaud, lors d'épisodes orageux. Compte tenu de la fréquence et de l'impact de ces inondations, le SIBA a effectué en urgence des travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales, en augmentant la capacité de collecte et de transfert des eaux de surface.

Le nettoyage et le curage du bassin de stockage des eaux pluviales ont été effectués en parallèle.

**Coût : 38 560 € T.T.C**  
**Entreprise : SOGEA**

**Période : 2018**


 T.5  
 DESCRIPTIF

## ALLEE CORRIGAN : RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES | ARCACHON

Des propriétés, situées allée Corrigan, ont été fortement inondées lors des orages estivaux. Le SIBA a effectué des travaux pour améliorer l'hydraulique du réseau existant, tout en procédant au curage du bassin de stockage des eaux pluviales situé à son exutoire.

**Coût : 28 650 € T.T.C**  
**Entreprise : SOGEA**

**Période : 2018**



**DESCRIPTIF** T.6

ALFRED DEJEAN ET COURS TARTAS : RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES | ARCACHON

Dans le cadre de travaux communaux de voirie, le SIBA a procédé au renouvellement des réseaux d'eaux pluviales sur la rue Alfred Dejean et le Cours Tartas. Ces travaux ont consisté à renouveler les canalisations d'eaux pluviales, ainsi que les regards de visites et regards avaloirs, qui présentaient des signes de vétusté.

**Coût** : 80 105 € T.T.C  
**Entreprise** : SOBEBO et SOGEA

**Période** : 2018



**DESCRIPTIF** T.7

PARKING SALLE PIERRE CRAVEY : DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES | LA TESTE-DE-BUCH

Dans le cadre de l'aménagement de la salle communale Pierre Cravey, le SIBA a engagé des travaux de dévoiement du réseau d'eaux pluviales sur le domaine public.

**Coût** : 27 523 € T.T.C  
**Entreprise** : SOGEA

**Période** : 2018



## DESCRIPTIF T.8

## AVENUE DE L'AERODROME : CREATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES | LA TESTE-DE-BUCH

Dans le cadre des travaux de réaménagement de l'avenue de l'aérodrome, sous maîtrise d'ouvrage de la COBAS, le SIBA a participé à la réalisation des ouvrages structurants de gestion des eaux pluviales, permettant de traiter les eaux pluviales de la zone artisanale.

Ces travaux ont permis de créer un réseau permettant de récupérer les eaux d'un bassin versant constitué de l'avenue de l'aérodrome et des terrains situés en amont, et de les traiter in-situ par des solutions de stockages et d'infiltrations.

**Coût** : 269 385 € T.T.C  
**Entreprise** : Co. maîtrise d'ouvrage SIBA,  
 sous maîtrise d'ouvrage COBAS

**Période** : 2018

## DESCRIPTIF T.9

## RUE PASTEUR : CREATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES | GUJAN-MESTRAS

La rue Pasteur devant faire l'objet d'un aménagement intégral, le SIBA a effectué des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales existant par un chemisage intégral du collecteur. Ce chemisage a été réalisé par une entreprise spécialisée en réhabilitation de réseaux sans tranchées.

Afin de permettre la réhabilitation du réseau, des travaux de renouvellement des regards de visites ont été réalisés au préalable.

**Coût** : 183 593 € T.T.C  
**Entreprise** : SUBTERRA et SOGEA

**Période** : 2018



DESCRIPTIF T.10

RUE EDMOND DAUBRIC : RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

| GUJAN-MESTRAS

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Gujan-Mestras, rue Edmond Daubric, le SIBA a procédé au renouvellement de son réseau d'eaux pluviales. Ces travaux ont consisté à déposer le réseau existant, et à poser un réseau neuf en lieu et place de l'ancien.

**Coût :** 191 934 € T.T.C  
**Entreprise :** SADE

**Période :** 2018



DESCRIPTIF T.11

ALLEE DES PLATANES : CREATION D'UN BASSIN DE STOCKAGE ET D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

| GUJAN-MESTRAS

L'allée des Platanes et certaines propriétés étant régulièrement inondées par des remontées d'eaux provenant d'une craste située en domaine privé, le SIBA a effectué des travaux d'amélioration de son réseau. Ces travaux ont consisté à créer une zone de stockage des eaux pluviales sur un espace vert communal, tout en protégeant le terrain naturel du risque de remontée d'eau par l'installation d'un clapet anti-retour.

**Coût :** 27 460,80 € T.T.C  
**Entreprise :** SOGEA

**Période :** 2018



DESCRIPTIF T.12

## RUE DES POISSONNIERS : REDIMENSIONNEMENT D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES | LE TEICH

Plusieurs traversées dans le secteur de la rue des poissonniers contraignaient l'écoulement d'une craste, provoquant des débordements sur les terrains environnants.

En prévision de travaux communaux de voirie et pour améliorer les écoulements des bassins versants concernés, le Pôle Pluvial a procédé au redimensionnement de traversées de crastes, en cohérence avec le Schéma Directeur des Eaux Pluviales Communal.

**Coût** : 56 908 € T.T.C  
**Entreprise** : SOGEA

**Période** : 2018



DESCRIPTIF T.13

## CRASTE DE PETIOUN : REAMENAGEMENT DES BERGES | LE TEICH

Le SIBA a effectué l'aménagement des abords du canal du Petioun par des techniques de génie végétal, pour recréer une risberme en rive droite, permettant de redonner un lit majeur d'expansion des eaux, tout en naturalisant les berges de cette craste.

**Coût** : 23 899 € T.T.C  
**Entreprise** : CHANTIERS D'AQUITAINE

**Période** : 2018



DESCRIPTIF T.14

AVENUE DE LA COTE D'ARGENT: RENOUELEMENT D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES | ANDERNOS-LES-BAINS

Suite à de nombreux affaissements de chaussée sur l'avenue de la Côte d'Argent, des investigations de réseaux ont été engagées afin d'en identifier les causes. Le réseau d'eaux pluviales étant à l'origine de ces dégradations, des travaux de renouvellement ont dû être engagés en urgence.

**Coût :** 59 850 € T.T.C  
**Entreprise :** SOGEA

**Période :** 2018



DESCRIPTIF T.15

RUE DU PORT OSTREICOLE : RENFORCEMENT DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES | ARES

Suite à des débordements fréquents sur le bourg d'Arès, le SIBA a engagé des travaux d'amélioration de l'hydraulique de la rue du Port. Ces travaux ont permis d'améliorer le profil en long du collecteur, pour permettre d'augmenter la capacité d'évacuation des eaux pluviales par temps de pluie.

**Coût :** 56 684 € T.T.C  
**Entreprise :** SOGEA

**Période :** 2018



DESCRIPTIF T.16

## BOULEVARD DE L'AERIUM : RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES | ARES

Le boulevard de l'aérium étant régulièrement inondé par temps de pluie, avec de fortes incidences sur le réseau d'eaux usées, le Pôle Pluvial a engagé des travaux sur le réseau existant, permettant de renforcer les axes d'écoulements tout en améliorant le profil hydraulique du réseau.

**Coût :** 69 000 € T.T.C  
**Entreprise :** CHANTIERS D'AQUITAINE

**Période :** 2018



DESCRIPTIF T.17

## ALLEE EDGAR DEGAS : EXTENSION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET CREATION DE NOUES DE STOCKAGE ET D'INFILTRATION | ARES

Le Schéma Directeur des Eaux Pluviales Communal a permis d'identifier les secteurs présentant de forts enjeux en matière de gestion des eaux pluviales et de définir des scénarios d'aménagements. Parmi ces secteurs figure l'allée Toulouse Lautrec et l'allée Edgar Degas, sur lesquelles l'absence d'équipements de gestion d'eaux pluviales causait des inondations régulières. Pour pallier à ces désordres, des travaux d'extension de réseaux, complétés de solutions compensatoires de stockage et d'infiltration ont été réalisés, permettant ainsi de réduire les débordements sur les propriétés privées, tout en protégeant l'aval.

**Coût :** 94 890 € T.T.C  
**Entreprise :** SADE

**Période :** 2018



## LES ETUDES REALISEES EN 2018

E.1

SCHEMAS DIRECTEURS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET ETUDES SPECIFIQUES | LE TEICH

DESCRIPTIF

Les communes du Bassin d’Arcachon ont subi lors du premier semestre 2013, en janvier et février 2014 puis en février 2016, d’importantes **intempéries** qui ont provoqué de nombreux **dysfonctionnements** en matière de gestion des eaux de ruissellement du territoire impactant le système d’assainissement des eaux usées. Au vu de ce constat, **l’actualisation à court terme de tous les schémas directeurs** des eaux pluviales a été engagée afin de définir les travaux nécessaires pour limiter les inondations et les impacts sur le système d’assainissement des eaux usées.

### CONSISTANCE DES ÉTUDES

- Analyser le fonctionnement du système de gestion des eaux pluviales par la modélisation des écoulements hydrauliques.
- Proposer plusieurs solutions techniques, permettant d’améliorer le fonctionnement hydraulique des secteurs critiques identifiés.

Les préconisations de solutions et actions prioritaires envisagées pour cette étude, précisent le dimensionnement hydraulique nécessaire des ouvrages pour réduire les risques d’inondations et préserver le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées. Elle sert de base pour l’élaboration des projets de travaux.

LE TEICH

Coût : 49 650 € T.T.C  
Entreprise : SETEC

Période : Octobre 2018 – Juin 2019

E.2

ARCACHON, BOULEVARD DE LA TESTE : ETUDE HYDRAULIQUE

DESCRIPTIF

Suite aux nombreuses inondations survenues sur le boulevard de La Teste, après la prise de compétence du SIBA, il a été décidé d’engager une étude hydraulique de ce bassin versant, permettant d’analyser les causes de ces débordements et de proposer des scénarios d’actions.

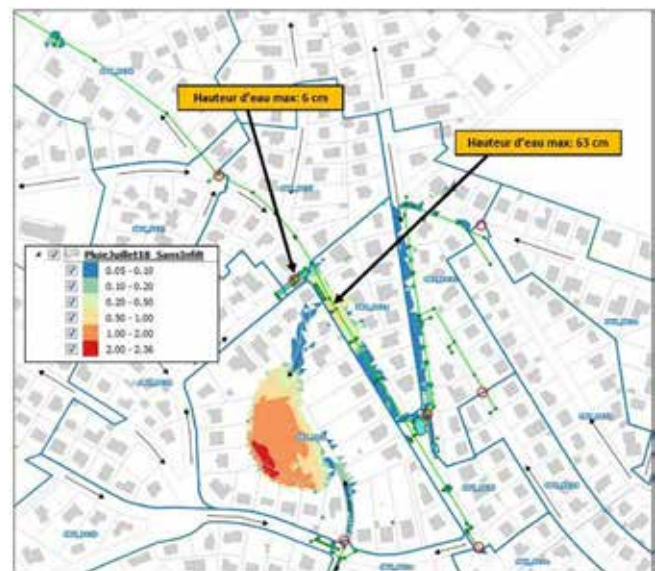
Le bureau d’étude retenu, a ainsi analysé l’historique des aménagements réalisés sur le secteur, ainsi que l’ensemble du réseau d’eaux pluviales présent sur le bassin versant. C’est grâce à ces données que PROLOG a effectué une modélisation 2D des écoulements survenant sur le boulevard de La Teste, laquelle a permis de reproduire les niveaux et volumes d’eaux mesurés lors des inondations.

C’est à partir de ce diagnostic que des scénarios d’aménagements ont été étudiés, dimensionnés puis validés par simulation hydraulique, permettant à la collectivité de retenir l’aménagement le plus approprié.

ARCACHON

Coût : 18 480 € T.T.C  
Entreprise : PROLOG / DAREMA

Période : 2018





## BIGANOS, LAC VERT : MAITRISE D'OEUVRE

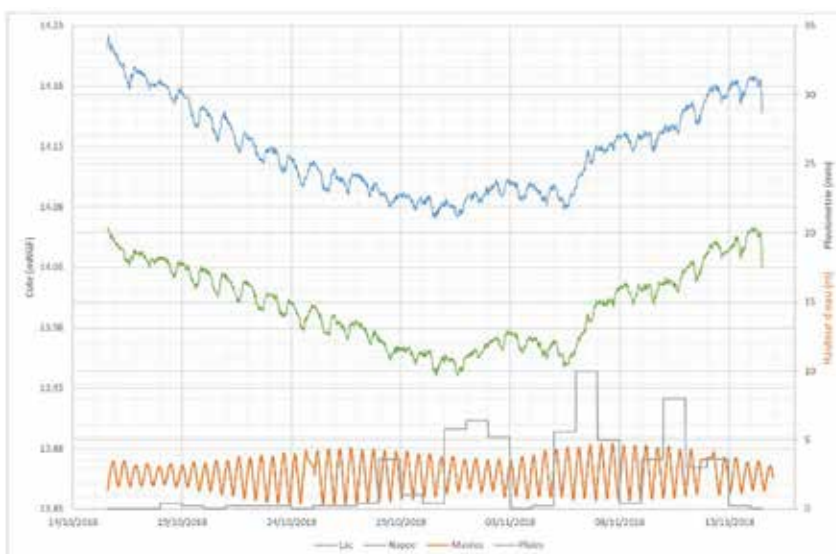
Le Schéma Directeur des Eaux Pluviales de Biganos préconise l'utilisation du Lac Vert comme zone d'expansion des eaux pluviales, pour réguler les apports d'eaux vers le centre urbain de Biganos. Cette solution viserait à traiter les débordements réguliers du quartier du Lac Vert et plus particulièrement sur le boulevard Georges Clémenceau.

Afin d'étudier la faisabilité de cette préconisation, le SIBA a lancé un marché de maîtrise d'oeuvre permettant de réaliser le dossier loi sur l'eau nécessaire à ce type d'aménagement, tout en effectuant le dimensionnement des ouvrages associés.

**Valorisation du « Lac Vert » en bassin de rétention des Eaux Pluviales**

**Coût : 31 517 € T.T.C**  
**Entreprise : SAFEGE**

**Période : 2018**



# CHAPITRE II : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / PÔLE MARITIME

## BALISAGE DES CHENaux INTÉRIEURS DU BASSIN D'ARCACHON

Signée le 20 décembre 2007, la convention tripartite entre le SIBA, le Conseil Départemental de la Gironde et l'Etat, (DDTM/ Service Maritime et Littoral), précise les responsabilités de chaque signataire au regard de la gestion et l'entretien du

balisage des chenaux intérieurs.

En 2018, poursuivant sa mission ainsi établie, le SIBA a mené deux grandes opérations :

- la surveillance de 190 balises : ce contrôle a été réalisé au

printemps, avec les moyens nautiques et les équipes du Syndicat. Le rapport associé a été diffusé à l'ensemble des partenaires ; au regard des constats rapportés, les travaux 2018 de mise en conformité ont été programmés ;

- la mise en conformité des balises : dans le cadre du marché public signé avec la société GENTIL TSM, le SIBA est intervenu sur les balises référencées dans le tableau ci-dessous, pour un montant de 75 140,51 € T.T.C.

### Récapitulatif des travaux réalisés en 2018

N°	SITUATION	DATES VÉRIFICATIONS TRAVAUX 2018	TYPE DE TRAVAUX REALISES	IMMATRICULATIONS	TYPE DE VOYANT ACTUEL	LAMBERT 93	
						DONNÉES ISSUES DU GPS LEICA 1200	
						MARS 2012	
				ESM		EST	NORD
1	Chenal de Piquey	31/05/2018	remplacement de la balise et de son voyant (balise de 14 mètres)	3300277	Cardinale Sud	365 799,19	6 405 166,75
14	Chenal de Teychan	15/01/2019	renouvellement voyant	3300301	Babord	373 222,51	6 406 483,21
18	Chenal de Teychan	15/01/2019	renouvellement voyant	3300305	Babord	374 860,27	6 406 597,11
4	Chenal de Courbey	17/09/2018	renouvellement voyant	3300281	Cardinale Sud	368 330,17	6 406 242,29
6	Chenal de Teychan	31/05/2018	remplacement de la balise et de son voyant (balise de 14 mètres)	3300286	Babord	369 974,94	6 406 108,48
7	Chenal de Girouasse	31/05/2018	remplacement de la balise et de son voyant (balise de 14 mètres)	3300293	Tribord	371 346,62	6 407 961,29
A1a	Estey des Jacquets	07/06/2018	renouvellement voyant	3300307	Tribord	370 467,54	6 411 706,31
Ca	Chenal de Ville	07/06/2018	renouvellement voyant	3300320	Babord	371 260,11	6 411 872,50
Cb	Chenal de Ville	07/06/2018	renouvellement voyant	3300321	Babord	371 779,28	6 412 558,18
C3b	Chenal de Graveyron	07/06/2018	renouvellement voyant	3300325	Tribord	371 511,27	6 413 519,21
C6b	Chenal de Graveyron	15/01/2019	renouvellement voyant	3300334	Babord	372 206,14	6 414 238,60
C7b	Chenal de Graveyron	15/01/2019	renouvellement voyant	3300335	Tribord	372 265,73	6 414 232,21
C6c	Chenal de Graveyron	15/01/2019	renouvellement voyant	3300336	Babord	372 347,34	6 414 454,82
D10c	Chenal de Lucasson	27/11/2018	renouvellement voyant	3300353	Cardinale Est	375 516,47	6 410 834,86
D10d	Chenal de Lucasson	27/11/2018	renouvellement voyant	3300354	Cardinale Est	375 856,02	6 410 706,47
D10e	Chenal de Lucasson	17/09/2018	renouvellement voyant	3300355	Cardinale Est	375 966,13	6 410 426,37
D10f	Chenal de Lucasson	17/09/2018	renouvellement voyant	3300356	Cardinale Est	376 138,00	6 410 123,79
D10g	Chenal de Lucasson	17/09/2018	renouvellement voyant	3300357	Cardinale Est	376 092,60	6 409 885,31
D9a	Chenal d'Andernos	17/09/2018	renouvellement voyant	3300349	Tribord	374 464,35	6 410 593,25
G6	Chenal d'Audenge	15/01/2019	renouvellement voyant	3300408	Babord	379 224,30	6 406 049,02
G7	Chenal d'Audenge	15/01/2019	renouvellement voyant	3300537	Tribord	379 356,94	6 405 988,02
G8	Chenal d'Audenge	15/01/2019	renouvellement voyant	3300412	Babord	380 226,94	6 405 733,59
H5b	Accès port des Tuiles	19/06/2018	renouvellement voyant	3300419	Tribord	381 121,56	6 404 338,98
H4b	Accès port des Tuiles	19/06/2018	remplacement balise et du voyant associé	3300420	Babord	381 364,30	6 404 318,55
H5c	Accès port des Tuiles	19/06/2018	remplacement balise et du voyant associé	3300421	Tribord	381 337,02	6 404 291,82
L5	Estey de Pelourdey	17/09/2018	renouvellement voyant	3300512	cardinale Nord	369 815,49	6 407 629,14
L6	Estey de Pelourdey	27/11/2018	renouvellement voyant	3300513	cardinale Nord	369 538,35	6 407 418,84
L4	Estey de Pelourdey	17/09/2018	renouvellement voyant	3300511	cardinale Nord	370 027,32	6 407 727,48
L3	Estey de Pelourdey	27/11/2018	renouvellement voyant	3300510	cardinale Nord	370 290,82	6 407 985,04
K14	Chenal de Le Teich	19/06/2018	renouvellement voyant	3300541	Babord	378 134,80	6 403 425,38

Ci-dessous les cartes bathymétriques des passes, lesquelles ont permis la validation du positionnement des bouées de navigation en place, ou bien leur déplacement



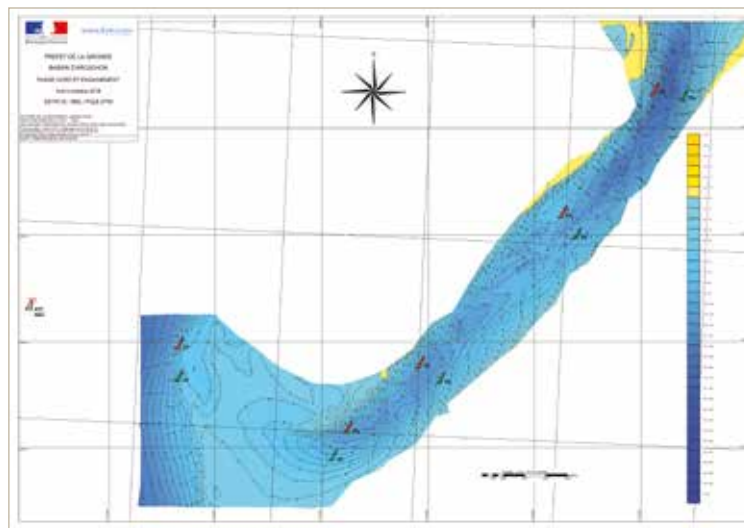
## PASSES DU BASSIN D'ARCACHON MISSION DE SONDAGE ET BALISAGE DES PASSES

Cette mission relève de l'application de la convention bipartite « opérations de sondage et de balisage des passes du Bassin d'Arcachon », que le Syndicat a signée, avec l'Etat, pour l'année 2018.

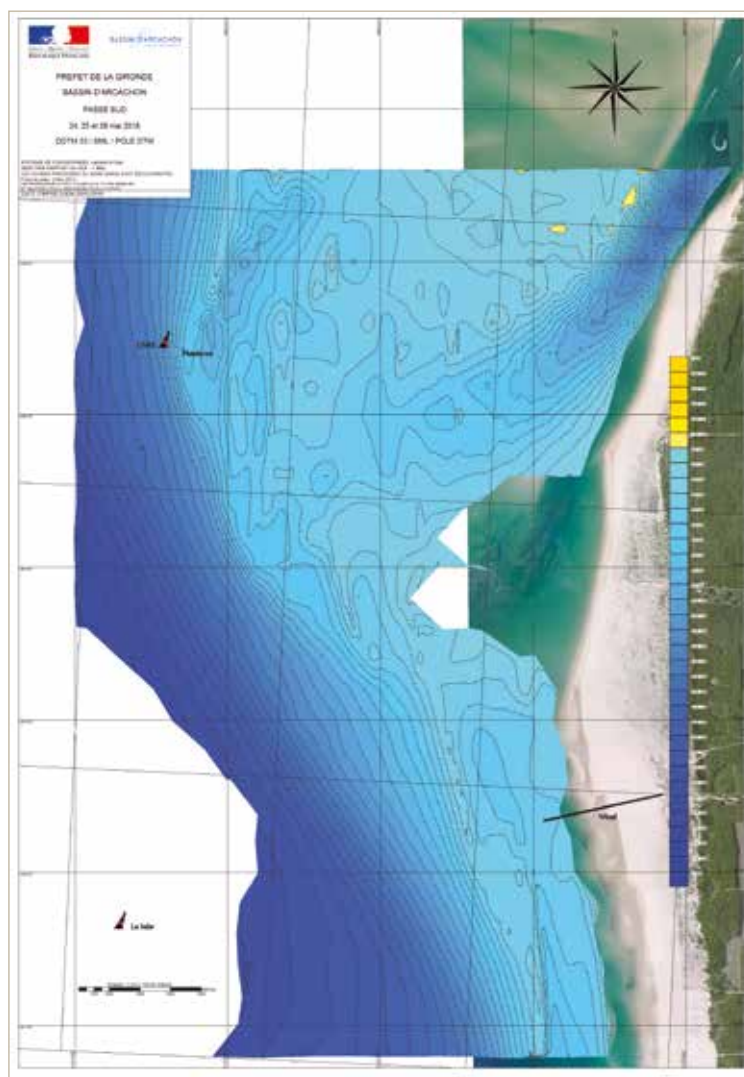
A cet effet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde assure la réalisation des opérations de sondage des fonds de l'entrée du Bassin ; la Direction Inter Régionale Mer Sud Atlantique (DIRM SA) assure la réalisation des opérations de balisage en conséquence.

Quatre campagnes de sondage sont réalisées par an pour « les passes », leur zone d'engainement, ainsi que les abords du wharf.

A ce titre, en 2018, 23 386 € T.T.C ont été consacrés à l'exécution de ces opérations, financés par le Syndicat (moyens nautiques, renouvellement et entretien des matériels de sondage afférents à l'exécution de ces missions).



Passé nord - Engainement nord - Octobre 2018



Passé sud - Mai 2018

## BASSIN DE DESSABLAGE DE LA LEYRE

Cet ouvrage a été construit par le Syndicat sur La Leyre, à l'aval de sa confluence avec le Lacanau, d'où est régulièrement extrait le sable qui obstrue les chenaux de navigation, notamment ceux situés dans la zone deltaïque au Sud Est du Bassin d'Arcachon,

En octobre 2018, il a été « dessablé » à hauteur de 14 600 m<sup>3</sup>, par l'entreprise mandatée par le SIBA, et pour un coût de 74 300 € T.T.C.

Ces travaux entrent dans le cadre d'un arrêté préfectoral spécifique, signé le 22 octobre 2013, pour une durée de 10 années.



Chantier en cours



Plateforme de stockage

Le sable stocké sur la plate-forme sera utilisé, après criblage, en partie, au réensablement des plages intérieures et des plages des bassins de baignade en 2018.

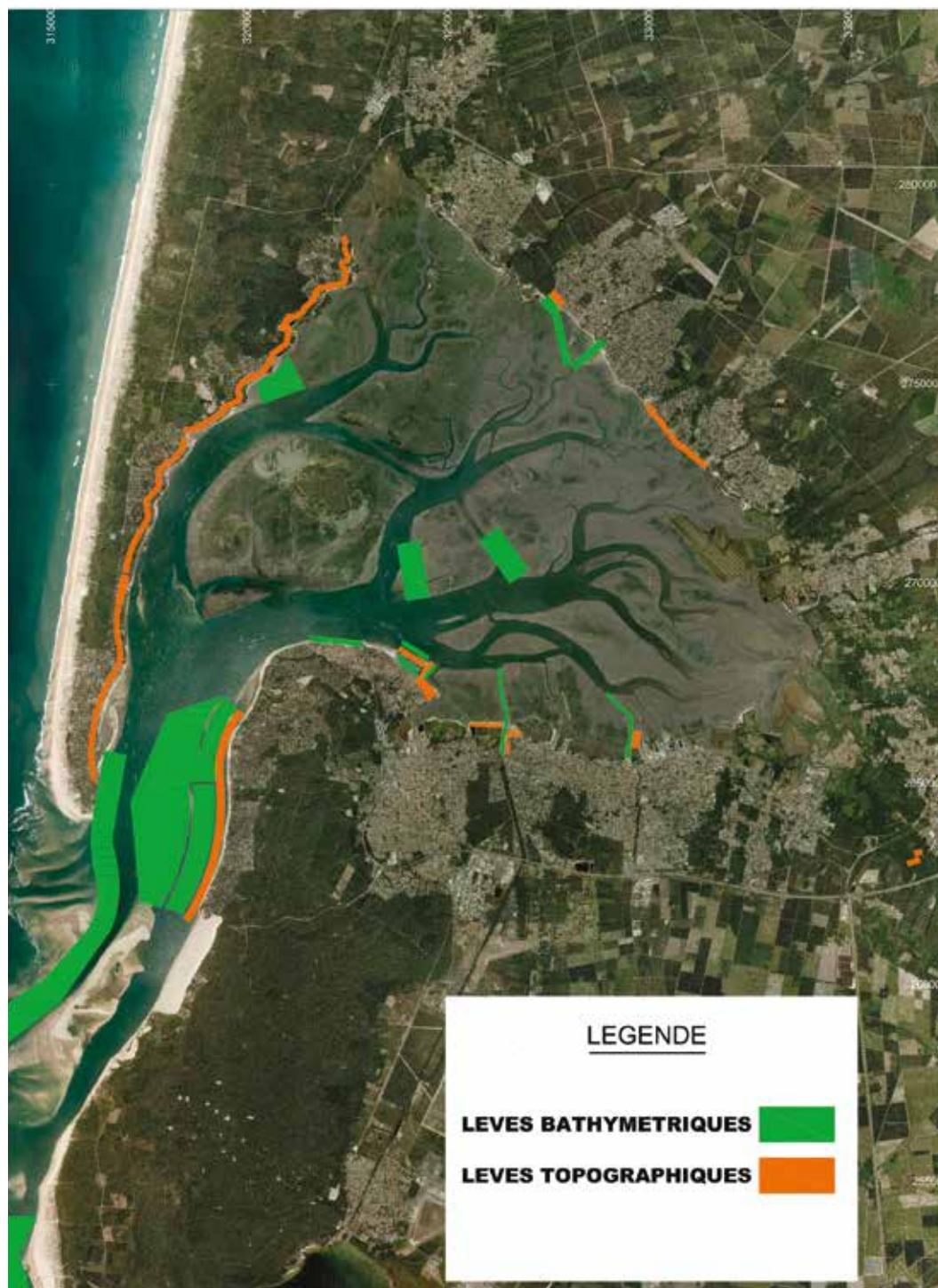
## ACTIVITÉS BATHYMÉTRIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

Le Service des Etudes du Pôle Maritime continue à assurer la maîtrise d'œuvre des travaux en termes d'études préalables et de suivis de chantiers : pour la collecte de ces données, les services syndicaux sont équipés de matériels performants lesquels, permettent :

- **par la voie terrestre**, à partir de la station totale TRIMBLE ou du GPS LEICA, de localiser des points sur l'estran et d'en connaître l'altitude (principe du levé topographique) ; cette méthode de levé est utilisée pour réaliser les suivis de l'évolution de la côte de Pyla, ou bien pour estimer le volume des matériaux qui y ont été déplacés lors de travaux de désenvasement de port par exemple.

- **par la voie nautique**, à partir du GPS ainsi que d'un échosondeur et d'une centrale d'attitude installés sur la vedette bathymétrique du SIBA, dénommée « SIBA I », d'une longueur de 8 m et d'un tirant d'eau de 30 cm ; les équipements permettent de topographier les profondeurs du Bassin d'Arcachon : c'est le principe de la bathymétrie. Ce matériel est complété par un logiciel d'acquisition, de traitement et de restitution des données, dénommé HYPACK. Il permet à la fois de préparer une mission bathymétrique, d'effectuer l'acquisition des données, le traitement des sondes, et même de réaliser des plans et cartes marines.

La carte ci-dessous présente tous les levés topographiques ou bathymétriques réalisés sur l'année 2018.



## DRAGAGE DES PORTS ET CHENAUX

Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier déclaratif au titre des dispositions spécifiques du Code de l'Environnement, incluant une notice dite Natura 2000, au regard des impacts potentiels des opérations sur l'environnement global, (activités humaines, ostréiculture, pêche, oiseaux, habitats...).

En 2018, 4 opérations de désenvasement ont ainsi été réalisées.

### DRAGAGE DU CHENAL D'ACCÈS AU PORT DE LA HUME - GUJAN-MESTRAS

#### OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif du projet était de désenvaser l'entrée du port de la Hume pour une meilleure accessibilité et de rétablir un profil hydraulique pour limiter l'envasement du port.

Les travaux ont été réalisés par la drague aspiratrice stationnaire du syndicat « DRAGON ».

#### ZONE DE PRÉLÈVEMENT

La zone de dragage s'étendait sur 700 m de long et 20 m de large.

Le volume de sédiments extraits est de l'ordre de 7 000 m<sup>3</sup>.



Pendant les travaux

#### ZONE DE DÉPÔT

Les sédiments ont été déposés dans le bassin de décantation de Verdalle, classé ICPE et dédié à cet effet. En amont des travaux,

une entreprise extérieure (UNELO) avait préparé le bassin de décantation

Les travaux ont duré de janvier à février 2018 et ont été réalisés

avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA.

**COÛT : 87 000 € T.T.C**

### DRAGAGE DE LA PARTIE TERMINALE DU CHENAL D'ACCÈS AU PORT DU BETEY - ANDERNOS-LES-BAINS

#### OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif des travaux de désenvasement était d'améliorer l'accessibilité au port du Betey.

Ils ont consisté en l'extraction des sédiments en eau par une pelle amphibie et en leurs transports par camions étanches vers un bassin de stockage (classé ICPE) dédié à cet effet sur le site des Quinconces.

#### ZONE DE PRÉLÈVEMENT

Le projet de dragage consistait à extraire les sédiments sur 160 m de long et 25 m de large



Pendant les travaux, chenal du Betey

puis de les transporter sur la zone de dépôt.

Le volume extrait était de l'ordre de 1 500 m<sup>3</sup>.

**COÛT : 79 140 € T.T.C**

## DRAGAGE DE L'ENTRÉE DU PORT OSTRÉICOLE D'ANDERNOS-LES-BAINS

### OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif des travaux de désenvasement était d'améliorer l'accessibilité aux pontons de plaisance.

Ils ont consisté en l'extraction des sédiments en eau par une pelle amphibie et en leurs transports par camions étanches vers un bassin de stockage (classé ICPE) dédié à cet effet sur le site des Quinconces.

### ZONE DE PRÉLÈVEMENT

Le projet de dragage consistait à extraire les sédiments à la cote de 2 m CM puis de les transporter sur la zone de dépôt.

Le volume extrait était de l'ordre de 1 500 m<sup>3</sup>.

**COÛT** : 79 140 € T.T.C



Pendant les travaux, Port ostréicole

## DRAGAGE DU CHENAL D'ACCÈS AU PORT DE GUJAN-MESTRAS

Afin de réaliser en commun les opérations de dragage relevant de leurs compétences réciproques, le SIBA et le SMPBA ont décidé de conclure une convention de coopération en janvier 2018. Ces travaux seront les premiers qui s'exécuteront dans le cadre de cette convention.

Les travaux ont été réalisés par la drague aspiratrice stationnaire du syndicat « DRAGON » et ont nécessité l'utilisation d'une pompe reli compte tenu de la distance entre la zone de dragage et la zone de dépôt .

### ZONE DE PRÉLÈVEMENT

La zone de dragage s'étendait sur 950 m de long et 25 à 20 m de large.

### ZONE DE DÉPÔT

Les sédiments ont été déposés dans le bassin de décantation de la Mole classé ICPE et dédié à cet effet.

Les travaux ont duré de septembre à décembre 2019 et ont été réalisés avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA.

**COÛT** : 237 900 € T.T.C



Pendant les travaux - Note d'information

## RÉENSABLEMENT DES PLAGES

Sous couvert de leurs autorisations respectives, les opérations de réensablement ont été effectuées à l'aide des équipements syndicaux, associés à des moyens extérieurs (commandés à l'issue de consultations publiques).

Ainsi se sont déroulés les travaux suivants :

### RÉENSABLEMENT DES PLAGES DE PYLA SUR MER

#### OBJECTIF ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Sur la base des relevés bathymétriques et topographiques, on constate l'érosion de l'ensemble des plages du Pyla : dans le détail, on peut s'apercevoir que les pertes sont localisées au niveau de l'estran alors que le talus montre une tendance à l'engraissement.

Ces pertes se traduisent sur le littoral par un abaissement général de l'estran et un fléchissement progressif de la pente du talus sous-marin. Elles sont la conséquence de la présence du transit littoral résultant du Sud vers le Nord, combiné à la limitation voire la disparition des apports sableux en provenance du Sud.

Sans apport d'entretien, l'amalgamissement des plages et le déplacement du talus vers l'Est se poursuivrait au cours des années à venir.

En conséquence, le Syndicat s'attache au réensablement de ces zones à vocation touristique.

**LIEU DE PRÉLÈVEMENT :** flanc est du banc de Bernet - Travaux réalisés du 12 janvier au 2 février 2018

**LIEU DE DÉPÔT :** du musoir de la Corniche vers la place Meller (3 300 m)

**VOLUME :** 143 820 m<sup>3</sup>

**TITULAIRE DES TRAVAUX :** CAN

**COÛT :** 393 702,24 € T.T.C



Pendant les travaux, Côte de Bretagne

### RÉENSABLEMENT DES PLAGES DE LÈGE-CAP FERRET

#### OBJECTIF ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif était de rétablir la largeur de la plage du littoral intra-bassin de la commune de Lège-Cap Ferret, depuis Jane de Boy jusqu'au quai des Courlis, pour accueillir les activités balnéaires.

Les prestations ont consisté à réaliser les travaux de :

- 13 000 m<sup>3</sup> déblais/remblais des sédiments sableux avec transport sur l'estran pour le réensablement des plages et le

renforcement du talus du Mimbeau et des plages de Bélisaire,

- 4 500 m<sup>3</sup> déblais/remblais dont certains de ces mouvements ont fait l'objet d'un transport routier ; d'autres résultent de déblai/remblai sur site.

Ces prestations ont été réalisées par GEA BASSIN, mandaté par le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leur coût s'est élevé à 158 190 € T.T.C.

**DURÉE :** travaux réalisés en mai/juin 2018



Pendant travaux, talus du Mimbeau



## RÉENSABLEMENT DES PLAGES DU MOULLEAU PEREIRE

### OBJECTIFS DES TRAVAUX

Dans le cadre de ses compétences maritimes, le Syndicat est sollicité chaque année par la commune d'Arcachon pour réensabler les plages communales ; en 2018, les plages situées au nord de la jetée présentaient une forte carence en sable. De plus, l'évolution des couloirs navigables et du déplacement des bancs de sable sur le site du Moulleau, montrait une tendance peu favorable à la navigation et des conditions d'accès à la jetée de plus en plus difficiles.

Les objectifs du projet étaient de :

- rétablir la largeur de la plage pour accueillir les activités balnéaires,
- préserver l'accessibilité à la jetée du Moulleau ; cet axe reste primordial (navettes grand public).
- réensabler les plages avant la saison 2018.

Ceux-ci ont été définis à l'issue de la réunion annuelle avec les parties en présence (professionnels, riverains, Etat, Mairie...)

### LIEUX DE PRÉLÈVEMENT

La zone de dragage, au droit de la jetée du Moulleau, comprenait 5 passes de 100 à 140 m de longueur et de 25 m de large chacune. La cote de dragage était de -2.50 m C.M. (en dessous du zéro C.M.).

### LIEUX DE DÉPÔT ET DE REGALAGE

Le sable prélevé a été déposé sur la plage au nord de la jetée du Moulleau de l'avenue Montaut à la résidence Le Panoramic.

**DURÉE :** Les travaux se sont déroulés du 26 février au 29 juin 2018 et ont été réalisés avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA.

**VOLUMES EXTRAITS :**  
20 000 m<sup>3</sup>

**COÛT :** 234 000 € T.T.C



Plage Moulleau Péreire en cours de régala

## RÉENSABLEMENT DES PLAGES INTÉRIEURES ET DES PLAGES DES BASSINS DE BAINNADE

### OBJECTIFS DES TRAVAUX

Au nom de ses compétences statutaires, le SIBA a mis en oeuvre un programme de réensablement 2018 spécifique, pour répondre aux besoins des communes souhaitant réaménager des sites à vocation balnéaire et accueillir les activités estivales en toute sécurité.

### LIEUX DE PRÉLÈVEMENT

Sable issu du dessableur de la Leyre.

### LIEUX DE DÉPÔT ET DE REGALAGE

Plage du bassin de baignade de Saint Brice (600 m<sup>3</sup>)

Plage du bassin de baignade du Teich (400 m<sup>3</sup>)

Plage de Larros à Gujan-Mestras (3 000 m<sup>3</sup>)

Plage de la Hume à Gujan-Mestras (3 000 m<sup>3</sup>)

**DURÉE :** MAI-JUIN 2018

Ces prestations ont été réalisées par GEA BASSIN, mandaté par le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leur coût s'est élevé à 110 280 € T.T.C.



Pendant travaux, plage de la Hume

## VALORISATION DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE

### RAPPEL DU CONTEXTE

En collaboration étroite avec les communes quant au devenir des sédiments issus des opérations de dragage des chenaux et des ports, le SIBA s'emploie à identifier des solutions de réutilisation pérennes, les moins impactantes sur le milieu ; ainsi, deux modes de gestion se présentent :

- une filière « dépôt intra-bassin sur les vasières » ou immersion, dans le cas de sédiments sableux issus de chenaux situés loin des rivages ;
- une filière « dépôt à terre » ou valorisation terrestre, dans le cas de sédiments issus des ports ou de chenaux proches du littoral, avec les options suivantes :

- en réensablement de plages, si la qualité et l'aspect des sédiments le permettent ;
- en stockage temporaire sur DPM ou hors DPM, préalablement à une valorisation spécifique.

Cette dernière dynamique est fortement marquée dans les recommandations du Grenelle de la Mer, qui encourage le « développement, la recherche appliquée et les approches innovantes dans la valorisation (réutilisation) des sédiments ».

Ainsi en 2018, les bassins de stockage temporaire de sédi-

ments appartenant aux communes et au SIBA contenaient en début d'année 22 000 m<sup>3</sup> de sédiments à valoriser.

**La vidange de ceux-ci est un prérequis aux fins de lancer les opérations de dragage suivantes !**

*Remarque : les bassins de stockage des sédiments de dragage se situent : au Teich/Quatre paysans, à Andernos les Bains/Quinconces, à Biganos/Port des Tuiles, à Lanton/Titoune, à Gujan-Mestras/Verdalle, et à Audenge.*

### A • APPEL A PROJETS : DÉMARCHE EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT



Sédiments en préparation chez Suez Organique

Ainsi, en 2012, le Syndicat avait-il lancé un appel à projets dans le but de trouver des partenaires intéressés dans le réemploi - en continu - des sédiments de dragage.

C'est avec la société TERRALYS, filiale du groupe SUEZ Environnement, spécialisée dans la valorisation biologique et le retour au sol des déchets organiques, que le SIBA a signé son premier marché de recherche et développement, lequel s'articule autour de deux projets de valorisation agricole :

- un projet « normalisation » pour la fabrication de supports de culture,
- un projet « plan d'épandage en forêt ».

Les expérimentations ont débuté dans l'hiver 2013/2014.

Les résultats de la phase expérimentation du projet « normalisation » ont permis d'envisager la commercialisation d'un support de culture « made in Bassin » !

Aussi, la phase « mise en exploitation » a été conclue en octobre 2017, laquelle fixe les engagements mutuels des parties et les conditions de prise en charge par SUEZ ENVIRONNEMENT des sédiments de dragage du SIBA en vue de les commercialiser ; le SIBA doit ainsi fournir 9 000 t sur 3 ans ; cette opération de valorisation s'éleva à 405 000 €.

A l'automne 2018, le SIBA a fait livrer 3000 t de sédiments sur le site FERTI33, lesquels remplis-

saient les critères d'acceptabilité requis, (coût de 163 255,67 €).

### B • LES AUTRES OPÉRATIONS DE VALORISATION

En 2018, dans le cadre du marché de renouvellement d'une partie du collecteur principal des eaux usées secteur le Teich, le syndicat a réutilisé les sédiments de dragage comme matériaux de remblai dans la tranchée d'assainissement. Ces travaux ont permis de valoriser 7 000 m<sup>3</sup> de sédiments et ainsi de vider totalement un bassin de stockage.



### C • LA CONSTITUTION D'UNE ICPE SIBA POUR EXPLOITER UNE UNITÉ DE GESTION DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE

**But :** créer, aménager et gérer une installation de transit (identifiée Installation Classée Pour l'Environnement) qui permettra de libérer plus rapidement les bassins existants de leurs sédiments et d'envisager la programmation des nouveaux travaux de manière plus rapprochée.

**Lieu :** implantée sur la parcelle n°B84 au lieu-dit Grande Lande, sur la commune d'Arès (Gironde).

**Actualité :** le dossier est passé en enquête publique en septembre-octobre 2018 avec un avis favorable du commissaire enquêteur.

Du jamais-vu ! Une collaboration spécifique a été établie avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la Ligue de Protection pour les Oiseaux pour associer aux agencements de l'ICPE des aménagements adaptés à la « renaturation » du site.



## RÉHABILITATION DU DPM

En 2016, le Comité Régional Conchylicole a alerté le Préfet et les élus sur l'état du Domaine Public Maritime actuel du Bassin d'Arcachon le quel, selon la profession, porte atteinte à l'activité ostréicole, à l'environnement et aux autres usages.

Aussi, le Préfet a-t-il suggéré notamment qu'une mutualisation des moyens techniques, financiers et humains soit recherchée à l'échelle régionale pour reprendre et assurer un entretien durable du Bassin.

Le banc des Jacquets d'une surface de 25 Ha a été ciblé en raison des fortes perturbations paysagères et hydrauliques engendrées par les friches ostréicoles sur ce site.

Pour aboutir à un projet de réhabilitation du DPM le plus opérationnel possible, il a été convenu de réaliser un essai sur une surface totale de 6,3 Ha, pour tester différentes techniques en incluant l'exploration de nouvelles pistes de traitements des matériaux extraits, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, tout en offrant la possibilité d'un retour d'une activité ostréicole sur place,

en parallèle d'une remise en état d'espaces naturels non concédés.

Le CRCAA, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et le Département de la Charente Maritime ont signé une convention de mutualisation de leurs moyens pour la réalisation de cet essai.

### OBJECTIFS DES TRAVAUX

L'enlèvement et le rapatriement à terre de tous les déchets ostréicoles (tables, poches), hors sédiments.

Le nivellement de la vasière pour permettre une réimplantation des parcs ostréicoles sur une partie de la zone.

**DURÉE** : 10 marées fin janvier à mi-février 2018

**COÛT** : 102 142,84 € T.T.C (avec le soutien financier de la Région, de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne).

Ces travaux ont été réalisés avec les moyens du Département de la Charente Maritime (le bateau La Trézence : son équipage et ses équipements).



Pelle sur ponton flottant et non dameuse



La Trézence charge la ferraille



Localisation de la zone réhabilitée

# CHAPITRE III : LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

La **GEMAPI** est une compétence dont les régions, départements, intercommunalités et communes pouvaient se saisir mais sans qu'aucune de ces collectivités ne soit spécifiquement responsable, avant que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 n'en définisse clairement les contours. Elle s'articule autour de 4 missions (items 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du CE) en lien avec l'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et zones humides.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le SIBA exerce officiellement cette compétence, par transfert, sur le territoire de la COBAS (Sud Bassin) et par convention d'entente pour le compte de la COBAN (Nord Bassin) en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des

eaux du Bassin versant et Etangs du Littoral Girondin.

Outre la poursuite des actions déjà engagées comme le suivi du PPRSM<sup>1</sup> ou l'élaboration du PAPI<sup>2</sup>, l'année 2018 a consisté en une année de transition pour finaliser les modalités de mise en oeuvre de la compétence ainsi que son programme d'actions. Concernant les aspects administratifs et financiers, cette première année d'exercice a fait l'objet de nombreux échanges entre collectivités afin de partager politiquement et techniquement les actions et les budgets alloués. La recherche de financements a également été à l'origine de réunions avec les potentiels partenaires financiers, notamment pour le projet de PAPI. La transversalité des missions de la compétence GEMAPI impose un travail pluridisciplinaire impliquant les pôles maritime, pluvial, promotion du Bassin, urbanisme, et de ressources numériques du SIBA.

## LES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU VOLET SUBMERSION MARINE

Les actions concernant la gestion du risque de submersion marine sont réalisées dans la poursuite de celles engagées l'année précédente.



A la demande des 10 Maires du Bassin d'Arcachon, le SIBA effectue le suivi technique de l'élaboration du PPRSM prescrit le 10 novembre 2010 sur l'ensemble des communes. Le SIBA accompagne ces dernières dans la compréhension et l'analyse des éléments produits dans le cadre de cette démarche (définition du phénomène, identification des ouvrages de protection, caractérisation de l'aléa et des enjeux, élaboration du zonage et du règlement associé).

### PPRSM

Sur la base des documents validés en 2017, les services de l'Etat ont conduit une enquête publique du 2 mai au 4 juin 2018 ; phase de concertation ayant abouti à une proposition de signature du dossier par le Préfet en fin d'année. Dans l'attente de ce document officiel, le SIBA a pris l'initiative de transmettre

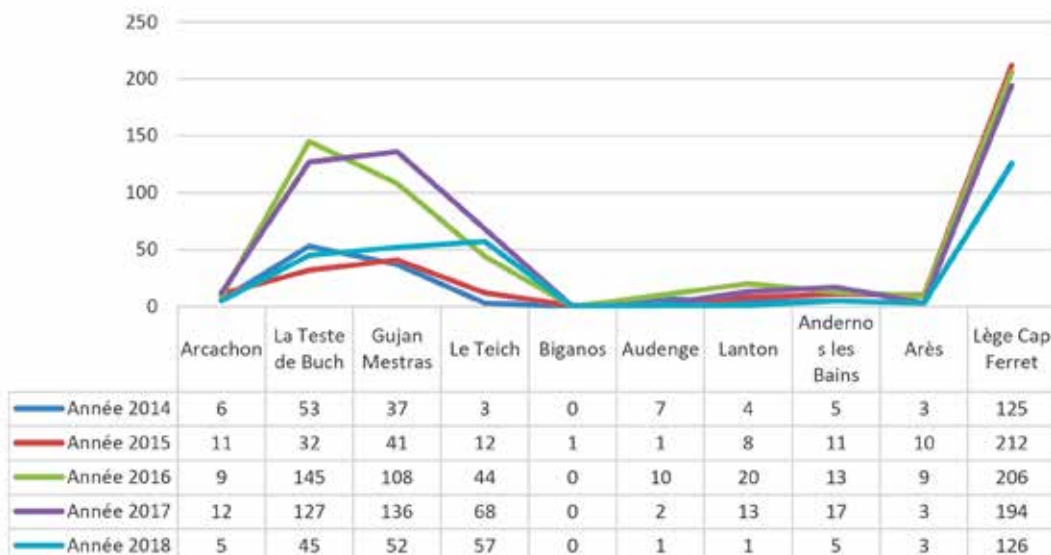
ses connaissances du dossier et son expertise en termes d'instruction des actes d'urbanisme, auprès des services instructeurs, par le biais de sessions de formation. Cet échange a permis aux instructeurs d'entrer dans une phase d'appropriation du futur PPRSM en se familiarisant avec les notions et cartographies mises à disposition de manière simplifiée sur l'outil

cartographique du SIBA (Intr@Géo). Parallèlement à cette prise en main, le SIBA continue de vérifier la conformité des actes d'urbanisme vis-à-vis du risque de submersion marine (dans le cadre du logigramme commun DDTM/SIBA d'application du R111-2 du Code de l'Urbanisme).

Pour 2018, c'est un total de 292 actes d'urbanisme ou demandes

d'informations qui ont transité par le pôle GEMAPI (appels téléphoniques et renseignements de visu non comptabilisés). Cette diminution des sollicitations de près de moitié s'explique par l'autonomie progressivement acquise par les services instructeurs au cours de l'année suite aux sessions de formation.

Nombre d'actes examinés par commune depuis 2014



<sup>1</sup> Plan de Prévention du Risque de Submersion Marine - <sup>2</sup> Programme d'Actions de Prévention des Inondations



Pour répondre aux exigences de la Directive Européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les grands bassins hydrographiques ont identifié sur leurs périmètres des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI).

Le Bassin d'Arcachon fait partie de la liste des TRI du bassin Adour-Garonne, liste fixée par l'arrêté du 11 janvier 2013.

## LA SLGRI ET LE PAPI

Suite à son passage en Commission Inondation de Bassin (CIB) le 1<sup>er</sup> juin 2017, la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du Bassin d'Arcachon a été approuvée par arrêté Préfectoral du 5 avril 2018.

La rédaction du PAPI, déclinaison opérationnelle de la SLGRI, s'est poursuivie en 2018 en concertation avec les acteurs locaux (élus, parties prenantes), les partenaires financiers et les services de l'Etat. La concertation de la population s'est enrichie de la poursuite du déploiement de l'exposition itinérante initiée en 2017.

En effet, suite à de nombreuses réunions et un COPIL le 12 avril ayant validé le projet de programme d'action, une consultation des partenaires et parties prenantes a permis de produire une version validée en COPIL le 27 août 2018. Celui-ci a donc été déposé officiellement en fin d'année 2018. Le SIBA sera entendu en CIB en début d'année 2019 pour prétendre à une labellisation de ce projet par les services de l'Etat.

Cependant, les besoins du territoire impliquent que certaines actions inscrites dans le PAPI, soient mises en œuvre avant sa labellisation. C'est le cas notamment de certains projets de surveillance et de prévision (plateforme Seamafor), de développement de la culture du risque (outil TRI-tem) et d'amélioration des connaissances (programme MOHYS).

La plateforme Seamafor, déjà déployée en 2017, répond en effet à un besoin important d'anticipation du risque de submersion marine grâce à une information locale et précise. L'année 2018 a permis d'éprouver cet outil et d'en identifier les forces, les faiblesses et d'envisager des améliorations en lien avec le prestataire en charge de la maintenance du service. Les prédictions de hauteurs d'eau au rivage présentent ainsi une assez bonne précision comme en attestent les nombreuses vérifications réalisées sur le terrain par le personnel du SIBA déployé lors de forts coefficients de marée. En revanche, le « retard » de l'onde de marée lié à la structure de la lagune est encore mal pris en compte par les modèles, ce

qui est à l'origine d'un décalage dans le temps entre réalité et prévision pour les secteurs orientaux du Bassin (de l'ordre de la quinzaine de minute). La plateforme affiche enfin des voyants de couleurs (verts, oranges et rouges) servant d'aide à la décision ; les seuils de hauteurs d'eau induisant un changement de couleur ne sont actuellement pas spécifiques à chaque commune, ce qui devra faire l'objet d'un travail de cartographie et de géoréférencement des points bas en 2019.

En parallèle, le prototype du TRI-tem (totem informatif affichant en temps réel les informations issues des données de la plateforme Seamafor) a été installé au port d'Audenge comme prévu. L'année 2018 a permis grâce à un suivi rigoureux, d'affiner les besoins réels des communes vis-à-vis de cet outil et ainsi d'envisager certaines modifications structurelles permettant de diminuer les coûts de productions. Ces modifications prendront effet en 2019 lors du déploiement sur les autres communes du Bassin, comme envisagé dans le cadre du PAPI.



Prototype du TRI-tem installé à Audenge

Enfin les contours du projet MOHYS (Modèle Hydrogéologique du Bassin d'Arcachon) dont la convention cadre avec le BRGM a été signée en 2017 se sont précisés avec la production d'un rapport intermédiaire de préfiguration. Suite à cela, les échanges entre le SIBA et le BRGM ont permis d'établir un budget stabilisé et de cadrer les objectifs du SIBA à court terme concernant l'acquisition des données nécessaires au développement du modèle par le BRGM.

## LES ACTIONS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Essentiellement orchestrées par les pôles Pluvial et Maritime, les actions portant sur la gestion des milieux aquatiques sont en cours de réflexion notamment dans le cadre du PAPI. Les liens et partenariats créés en 2017 avec les structures impliquées dans la gestion des milieux aquatiques sur le territoire (SAGE, réserves naturelles, etc.) ont perduré en 2018.

### LA GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISANTES

« Une plante Exotique Envahissante - ou plante invasive - est

une plante exotique introduite (allochtone, non indigène) par l'Homme (volontairement ou fortuitement) sur un autre territoire et dont l'implantation et la propagation menacent la biodiversité des écosystèmes naturels ou semi-naturels parmi lesquels elle s'est établie » Conservatoire Botanique National Sud Atlantique - Programme DELTA.

### GESTION DE LA SPARTINE ANGLAISE SUR LE LITTORAL DU BASSIN D'ARCACHON

Plusieurs espèces de spartines sont présentes sur le Bassin

d'Arcachon, dont *Spartina maritima*, espèce indigène. Si les spartines peuvent jouer un rôle important dans la protection du littoral contre l'érosion et les risques de submersion, la spartine anglaise (*Spartina anglica*), de par son caractère invasif tend à coloniser massivement la partie haute des vasières. Les élus de la Commission Environnement du SIBA se sont mobilisés au sujet de l'expansion, sur le littoral du Bassin d'Arcachon, de la spartine anglaise.

L'étude lancée par le SIBA au printemps 2016 a conduit à

la priorisation des actions de gestion sur le littoral de Claouey, d'Arès, d'Andernos-les-Bains et de Lanton. Il s'agit de procéder à un arrachage mécanique des massifs de spartine anglaise préalablement repérés par GPS et répondants aux critères suivants :

- Absence d'espèces végétales protégées - ou non envahissantes - dans le massif.

- Accès au massif possible avec une **circulation raisonnée** sur les zones sensibles environnantes.

- Niveau d'envasement permettant l'accès à la pelle à chenille **sans perturbation excessive du milieu.**

Les pieds de spartine anglaise sont arrachés et retournés au moyen d'une pelle mécanique, de sorte que la partie aérienne se trouve enfouie dans le sol et les racines exposées à l'air, ainsi la plante s'asphyxie et meurt.

Près de 50 ha ont été traités en février puis en décembre 2018.

Les opérations d'arrachage mécanique doivent être **obligatoirement** complétées par un **arrachage d'entretien manuel** lorsque des repousses apparaissent. Cet entretien manuel est réalisé au printemps et à l'automne par les associations de bénévoles avec l'appui technique des services municipaux.

L'efficacité d'une telle opération est évaluée par un suivi visuel des zones traitées : disparition des traces d'engin, absence de prolifération de spartine anglaise, restructuration du sol, recolonisation du milieu par des espèces végétales menacées (herbiers de zostère principalement).



Chantier d'arrachage mécanique de la spartine anglaise

COMMUNES	SURFACES TRAITÉES (HA)	COÛT (€ T.T.C)
CLAOUEY	2	6 600
ARES	19,7	57 735
ANDERNOS LES BAINS	~1	4 288
LANTON	24	73 528
<b>TOTAL</b>	<b>46,7 ha</b>	<b>142 151 € T.T.C.</b>

**le SIBA vous informe...** BASSIN D'ARCACHON

### GESTION DE LA SPARTINE ANGLAISE SUR LE BASSIN D'ARCACHON

par arrachage mécanique

**Problématique de la Spartine anglaise**  
Plusieurs espèces de zostères sont présentes sur le Bassin d'Arcachon, dont la spartine maritime (Zostera marina), Zostera noltii, et la spartine anglaise (Spartina anglica). La spartine anglaise, de fait, est une espèce invasive. Elle a colonisé massivement la partie haute des zones de marée, entraînant d'importants impacts.

**LES ACTIONS LOCALES**  
Un groupe de travail a été mis en place, composé des élus des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon, de représentants du monde associatif, de scientifiques (Université de Bordeaux, CIRAD, Ifremer) et de gestionnaires de territoire (SIBA, PNR du Bassin d'Arcachon, PNR des Landes de Gascogne, ONEMA et DDTM). Il a conduit à l'élaboration des documents suivants :  
• Une cartographie des différentes espèces de spartines  
• Un guide de bonnes pratiques  
Ces documents ont permis de définir des critères d'identification des zones prioritaires à traiter en fonction des enjeux (environnementaux, usages...).

**COMMENT ?**  
• Arrachage mécanique réalisé de spartines anglaises avec une pelle à chenille équipée d'un godet à griffes : les spartines sont retournées et enseveli par enfouissement.  
• Préservation des maquis végétaux d'espèces patrimoniales telles que les spartines maritimes, les zostères, les pins de mer et les salicornes.  
• Entretien manuel par les communes et associations locales.  
• Un suivi cartographique des végétaux permettra d'évaluer l'efficacité du procédé.

**OÙ ?**  
• Ares : Littoral de la jétée jusqu'à la conche de Saint-Bric  
• Lanton : Littoral de la Villa Tosca jusqu'au chenal de Casoy  
• Lège-Cap-Ferret : Plage de la Croix des maris à Claoeuy  
• Andernos Les Bains : Littoral de la plage Nord du Bény jusqu'au chenal du port ostréicole

Pour participer aux opérations d'arrachage manuel, contactez l'association d'Élus des Pays des Prêtres Arcachonnais. Pour se documenter sur le sujet, rendez-vous dans la bibliothèque environnementale du SIBA à Lanton sur [www.siba-bassin-arcachon.fr](http://www.siba-bassin-arcachon.fr)

Panneau d'information sur le chantier d'arrachage de la spartine anglaise

## CHANTIER D'ARRACHAGE MANUEL DE LA JUSSIE DANS LE PORT DE BIGANOS

La Jussie (*Ludwigia peploides*) est une plante essentiellement aquatique originaire d'Amérique du Sud. Elle est devenue une redoutable plante envahissante des milieux naturels humides car elle se multiplie facilement par bouturage à partir d'un fragment de tige ou de feuille pour former un herbier très dense, parfois presque impénétrable, immergés ou émergés. Elle concurrence les autres plantes, gêne l'écoulement des eaux, participe à l'envasement et à l'eutrophisation du cours d'eau où elle est implantée.

Les solutions pour limiter ou éviter son expansion sont :

- La lutte par compétition en empêchant la plante de capter la lumière du soleil et en laissant se développer la flore locale (limitation des fauches dans les cours d'eau, fossés et sur les berges végétalisées)

- La lutte par arrachage en s'assurant d'extraire toutes les parties de la plante. Arrachage manuel ou mécanique selon l'étendue des surfaces colonisées.

Plusieurs herbiers ont été détectés dans les darses du port de Biganos. En collaboration avec les gestionnaires du territoire (Services techniques municipaux, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne) et une entreprise locale (Lou Batel'Eyre), le SIBA a piloté une opération d'arrachage manuel sur le site. Cette opération a mobilisé 6 personnes sur 2 jours pour traiter une surface d'environ 1 200 m<sup>2</sup> et extraire près de 6 tonnes de déchets pour un coût total de 2 000 €. En entretien régulier des zones touchées devra s'effectuer pendant environ 5 ans afin d'assurer le succès d'une telle opération.

Le détail de cette intervention viendra alimenter le recueil des retours d'expériences de gestion des espèces exotiques envahissantes édité par le GT IBMA (groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques) et co-piloté par l'Agence Française pour la Biodiversité et le Comité Français de UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).



Jussie dans le port de BIGANOS

## LA MISE EN SECURITE DES SEUILS MÉTALLIQUES ET LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE CANAL DES LANDES

CANAL DES LANDES / MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DES SEUILS MÉTALLIQUES ET LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Le SIBA a mandaté un maître d'œuvre afin de définir les travaux à mettre en œuvre visant à :

- Assurer la protection et la sécurité des biens et des personnes. En effet, différentes études ont montré qu'une rupture des seuils métalliques existants engendrerait une inondation des quartiers résidentiels situés à proximité du canal.
- Rétablir la continuité écologique du Canal.

Après avoir validé les programmes de travaux sur les seuils métalliques du Parc de la Chêneraie, des investigations géotechniques et topographiques ont été effectuées pour finaliser les études de projets. Ces relevés permettent de préparer les dossiers de consultation des entreprises, pour lancer les marchés de travaux associés démarrant en 2019.

DESCRIPTIF

**MAÎTRISE D'ŒUVRE,  
CANAL DES LANDES**

**Coût : 25 616 € T.T.C**  
**Entreprises : EGIS EAU /**  
**GEOTEC / MAGEO**

**Etude en cours**



**LE PROJET DE CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION POUR LES COMMUNES DE GUJAN-MESTRAS ET LE TEICH**

GUJAN-MESTRAS, RUISSEAU DU BOURG / MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION SUR LA CARREYRE DE CANTERANNE

**DESCRIPTIF**

A la suite des inondations rencontrées le long du ruisseau du Bourg en 2014, le Schéma Directeur des Eaux Pluviales a permis de définir les aménagements nécessaires pour y remédier.

Parmi ces aménagements, la réalisation d'un bassin de régulation en amont du ruisseau du Bourg a été préconisé. Ce bassin doit permettre de réguler les apports de la zone rurale de Gujan-Mestras, qui provoquent les débordements et inondations sur le ruisseau du Bourg en période de crue.

Cette étude doit ainsi permettre d'établir les démarches suivantes et obligatoires, en préalable aux travaux à venir :

- Etablir un projet de travaux répondant aux objectifs de protection des biens et des personnes, d'intégration paysagère et environnementale de l'ouvrage ;
- Etablir les dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation de ces travaux ;
- Constituer les dossiers d'appels d'offres.

C'est dans ce contexte que le SIBA, avec l'aide de son maître d'œuvre, a pu établir les dossiers réglementaires obligatoires pour la réalisation de ces travaux, tout en établissant le dossier de consultation des entreprises, visant à sélectionner les titulaires du marché de travaux à venir en 2019.

<p><b>MAÎTRISE D'ŒUVRE ET ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, BASSIN DE SÉCURITÉ DU RUISSEAU DU BOURG</b></p>	<p><b>Coût : 107 929 € T.T.C</b>  <b>Entreprises : SAFEGE / EGIS EAU / TROUILLOT HERMEL PAYSAGISTES / BIOTOPE</b></p>	<p><b>Etude en cours</b></p>
---	---	------------------------------





## ACTIONS TRANSVERSALES

### Suivi de la gestion érosion du trait de côte / *Les stratégies locales de gestion de la bande côtière des communes de Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch*

Depuis juin 2012, l'Aquitaine est dotée d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière, déclinant la stratégie nationale de gestion de trait de côte du Ministère de l'Écologie, vision partagée entre l'État et les collectivités pour la gestion des risques côtiers.

Afin d'assurer la complémentarité avec la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI), le SIBA a été mobilisé pour participer à l'élaboration de stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC). Il vise à assurer une cohérence d'ensemble des actions qui pourront découler des divers programmes d'actions et également à maintenir la continuité avec la stratégie locale des Passes du Bassin d'Arcachon (2012-2015). Les deux communes concernées ont validé leur programme d'action (en 2017 pour la commune de Lège-Cap Ferret et en 2018 pour la commune de La Teste de Buch). Dans son rôle de mise en cohérence des diverses actions, à la demande des élus, le SIBA poursuivra cette action en recrutant en 2019 un chargé de mission commun aux 2 communes pour effectuer l'animation et le suivi des programmes d'actions.



#### Qu'est-ce que l'OCA ?

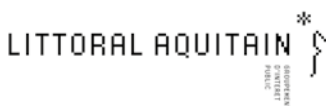
L'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA) est un outil scientifique et technique d'expertise d'aide à la décision dans la gestion du littoral financé par l'Etat, la Région Aquitaine, les 3 départements littoraux, le SIBA, le BRGM et l'ONF. Grâce aux moyens humains de l'ONF et du BRGM, outre son action d'expertise et d'assistance aux collectivités et services de l'Etat, l'OCA a pour mission le suivi et l'analyse des risques érosion et submersion sur la côte sableuse, rocheuse et sur le Bassin d'Arcachon. Ainsi que la collecte de données et la communication sur ces mêmes thématiques.

### L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE AQUITAINE

Depuis 2007, le SIBA est engagé au sein de l'OCA. Dans le cadre du nouveau contrat de plan Etat Région (2015-2020), la participation du SIBA à l'OCA est de 12 000 € T.T.C pour l'année 2018.

En 2018, le SIBA a participé au COPIL de l'OCA ainsi qu'au premier Comité des utilisateurs, réunion de présentation de l'OCA aux utilisateurs afin de faire remonter les éventuels besoins des territoires.

Par ailleurs, le SIBA poursuit sa participation au « réseau tempête » initié en 2017 et partage des informations sur le « Forum Tempêtes » créé par l'OCA.



#### Qu'est-ce que le GIP Littoral Aquitain ?

Structure créée en 2006, elle regroupe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, les communautés d'agglomération et les communautés de communes du littoral, aux côtés d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, Ifremer, Réseau de Recherche du Littoral Aquitain...), d'associations... La première mission du GIP Littoral Aquitain a été de concevoir en 2009 une stratégie partagée pour le développement durable, équilibrée et solidaire du littoral aquitain : le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain.

### LE GIP LITTORAL AQUITAIN

Bien que non adhérent, mais du fait de ses connaissances du milieu, de son implication dans l'observation des changements, le SIBA coopère aux travaux de collecte de données et de réflexions avec le GIP, notamment sur les thématiques de l'érosion et de la submersion marine (participation du SIBA aux réunions de comités techniques en lien avec ces thématiques).

### VEILLE ET SUIVI

- Poursuite de la veille technique et réglementaire autour de la thématique GEMAPI : analyse des différents textes de lois parus ou en projet en 2018 sur le sujet, revue de presse, constitution d'un socle technique documentaire (numérique et papier).
- Participation à des colloques ou journées techniques sur les thématiques de la GEMAPI, submersion marine (réseau national PAPI/SLGRI du CEPRI), digues de protection (conférences réseau IDEAL connaissances, réunion techniques FNCCR, comité scientifique de la Pointe du Cap Ferret, etc).

# CHAPITRE IV : LE PÔLE EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES



En 2018, au travers de ses deux réseaux REPAR (réseau opérationnel de surveillance et d'expertise sur les phytosanitaires et biocides au niveau du Bassin d'Arcachon et de ses bassins versants) et REMPAR (réseau de suivi et d'expertise sur les micropolluants sur le Bassin d'Arcachon), le SIBA renforce ses actions de compréhension de l'empreinte en micropolluants sur le territoire, autour de 5 thématiques :

- quantifier la présence dans les eaux ;
- connaître les usages sur le territoire ;
- comprendre les effets sur les écosystèmes aquatiques ;
- susciter et accompagner les évolutions ;
- partager l'information.

## QUANTIFIER LA PRÉSENCE DANS LES EAUX

### UN ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉSENCE DES MÉTAUX DANS LES TRIBUTAIRES DU BASSIN

Le réseau REPAR cartographie les pesticides organiques et le cuivre depuis 2010 dans l'intra-Bassin et les tributaires.

Dans le cadre de REMPAR, entre 2015 et 2018, ce suivi a été étendu à un screening large des métaux (aujourd'hui appelés éléments traces métalliques).

Dix-sept éléments métalliques ont été recherchés dans 6 tributaires du Bassin : le canal des Etangs, le ruisseau du Pontails, la Leyre, le ruisseau du Lacanau, le ruisseau du Bourg et le canal des Landes. Entre 2015 et 2018, 5 campagnes de prélèvements ponctuels ont été réalisées pour chacun des tributaires. Ces prélèvements d'eau permettent de mesurer la concentration en métaux dissous dans l'eau ainsi que la concentration au niveau des particules en suspension dans l'eau.

En plus de ces prélèvements, des analyses par capteurs passifs de type DGT (Diffusive Gradient in Thin-Films) ont également été réalisées dans la Leyre, le Canal des Landes et le Canal des Etangs en 2017 et 2018. Cette technique d'échantillonnage permet de capter les métaux dissous labiles, c'est-à-dire sous forme d'ions libres et non liés à d'autres éléments sous forme de complexes minéraux ou organiques.



Prélèvements dans le ruisseau du Bourg.

Dans l'ensemble, les concentrations dissoutes en éléments traces métalliques sont dans le même ordre de grandeur que les valeurs de fond géochimique données par le FOREGS <http://weppi.gtk.fi/publ/foregsatlas/>. Ce fond géochimique est marqué pour l'aluminium, le cadmium et le cobalt et dans une moindre mesure l'arsenic, le fer, le nickel et le Zinc. Pour les éléments traces métalliques inclus dans la définition de l'état chimique selon la directive cadre sur l'eau (DGC), à savoir le cadmium, le nickel et le plomb, les teneurs relevées dans les cours d'eau sont inférieures aux normes de qualité environnementales. Seul l'arsenic (polluant spécifique de l'état écologique au sens de la DCE), excède la NQE (norme de qualité environnementale) pour les 5 cours d'eau étudiés, les valeurs de fond géochimique rapportées par le FOREGS

étant elles-mêmes supérieures à cette NQE.

Pour les autres polluants spécifiques de l'état écologique (chrome, cuivre et zinc), on n'observe pas de dépassement des NQE mais les teneurs en cuivre sont proches de la NQE pour le ruisseau du Bourg.

En ce qui concerne la phase particulière, et pour la majorité des métaux étudiés, les valeurs relevées sont dans l'ordre de grandeur de ce que l'on peut retrouver à l'échelle internationale.

En termes d'impact anthropique et d'action opérationnelle, un classement des tributaires basé sur la somme des concentrations pointe le Pontails (commune d'Audenge) comme cours d'eau présentant les teneurs métalliques les plus élevées (cobalt, nickel, vanadium et zinc). Ce ruisseau a été impacté par le passé par les lixiviats de

l'ancien centre d'enfouissement technique d'Audenge, site qui a en 2016 fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation. Des analyses complémentaires seront à mener pour déterminer l'origine de ces plus fortes concentrations.

D'une manière générale, et à l'exception potentielle du Pontails l'analyse des métaux ne permet pas de conclure à l'existence d'un impact anthropique.

Les résultats acquis à l'aide des échantillonneurs passifs montrent une augmentation des concentrations labiles en plusieurs métaux durant la période hivernale : pour l'aluminium, le cobalt, le fer et le nickel. Cette augmentation est très probablement liée au fonctionnement hydrodynamique du territoire, et à la remontée de la nappe phréatique plio-quaternaire (influence montrée dans le cadre du REPAR, pour les pesticides dans la Leyre). Cette augmentation des concentrations en éléments traces métalliques dissous « labiles » n'implique pas nécessairement une augmentation des concentrations dissoutes « totales », il peut s'agir uniquement de modifications dans la spéciation des métaux. La spéciation chimique d'un élément est la distinction entre les différentes formes de cet élément dans un environnement donné (complexé, forme libre, adsorbé sur des particules, etc.). Ces différentes formes chimiques sont en évolution continue au sein des écosystèmes selon les conditions environnementales.

## CONNAÎTRE LES USAGES SUR LE TERRITOIRE

### FAUT-IL TRAITER DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE LES REJETS DU PÔLE DE SANTÉ D'ARCACHON ?

Une enquête menée par le SIBA sur les médicaments et les produits de nettoyage utilisés au Pôle de Santé d'Arcachon avait montré que les effluents de ce dernier ne présentaient aujourd'hui pas de spécificité par rapport aux effluents urbains, tant pour le profil des résidus médicamenteux, que pour celui des substances biocides.

Il fallait confirmer les résultats de cette enquête, c'est chose faite : des prélèvements ont été réalisés en 2016 et 2017 afin de comparer les rejets du Pôle de Santé et les eaux usées urbaines ; 40 médicaments, 3 grandes familles de tensioactifs et 16 tensioactifs spécifiques ont été recherchés. Les résultats de ces analyses ont pu être traités en 2018.

Si pour la majorité des médicaments analysés, les concentrations sont supérieures dans les eaux brutes du Pôle de Santé, les flux de médicaments rejetés par le PSA restent eux, très inférieurs aux flux apportés par les eaux brutes urbaines. En effet, les volumes d'eaux brutes du PSA ne représentent environ que 0.7% du volume des eaux usées brutes urbaines. Par exemple pour le paracétamol, les flux calculés sont d'une centaine de grammes par jour pour le PSA contre 2,5 kg pour les eaux usées urbaines.

Par ailleurs, pour les tensioactifs, les concentrations mesurées dans les rejets du PSA sont plus faibles que celles mesurées dans les rejets urbains. Les flux générés par le PSA sont également plus faibles. Par exemple, pour les 16 molécules tensioactives suivies, les flux générés par le PSA sont faibles avec une médiane journalière estimée à 220 g contre 100 kg pour les eaux usées brutes urbaines.

L'ensemble des résultats acquis dans le cadre de REMPLAR sur les rejets du Pôle de Santé montre, qu'à l'heure actuelle, il n'est pas nécessaire de traiter séparément ces effluents des effluents urbains.

Plus globalement, l'hypothèse que les hôpitaux sont de plus gros pourvoyeurs de médicaments que ne le sont les rejets urbains ne semble pas fondée dans la mesure où beaucoup de molécules réservées à usage hospitalier sont maintenant disponibles dans les officines de ville ; de plus, le développement des traitements ambulatoires et le raccourcissement des temps de séjour à l'hôpital font que de plus en plus de médicaments sont administrés et rejetés de manière diffuse au niveau urbain.



Préleveur en place sur le poste de relevage du Pôle de Santé d'Arcachon.

## COMPRENDRE LES EFFETS SUR LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

La recherche en écotoxicologie reste un moyen incontournable de comprendre comment les molécules de type pesticides ou biocides peuvent venir perturber les cycles de vie des organismes aquatiques. Ainsi, le SIBA poursuit son partenariat avec les équipes de l'Université de Bordeaux et participe au financement d'une thèse intitulée : « Les pesticides émergents et leurs mélanges. Quels risques pour les organismes non cibles ? Approches en laboratoire et in situ ». Ce travail, débuté fin 2017 et qui s'achèvera en 2020, permettra d'aborder notamment les possibles effets combinés, appelé « effets cocktail », de plusieurs molécules herbicides, fongicides et insecticides sur les larves d'huîtres et les alevins de poissons zèbres.

## SUSCITER ET ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS

Depuis de nombreuses années, le SIBA travaille aux côtés des communes pour réduire l'utilisation des phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts, voiries, cimetières et terrains de sport.

Au travers de formations et d'ateliers techniques, le SIBA a créé une culture du zéro pesticide qui s'est concrétisée en 2018 par l'adoption d'un logo propre au territoire et par l'élaboration d'un plan de gestion différenciée pour Andernos-les-Bains.

### SENSIBILISER ET IMPLIQUER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Parce que l'eau est l'affaire de tous et que nos habitudes de vie peuvent avoir un impact sur notre environnement, le SIBA construit au travers de ses réseaux, une culture commune de la qualité de l'eau et s'associe aux professionnels afin de faire évoluer les pratiques.

La présence dans les eaux (usées, superficielles...) de résidus médicamenteux est aujourd'hui un fait avéré, et les effets néfastes sur la faune documentés. Afin d'enclencher une dynamique de sensibilisation avec les professionnels de santé du Bassin, un premier atelier technique sur le thème des résidus médicamenteux avait eu lieu en juin 2017.



Logo de la démarche zéro pesticide du Bassin d'Arcachon



Carton d'invitation à la réunion d'information sur les résidus médicamenteux.



Public présent lors de la soirée du 5 juillet.

**2018 - une seconde rencontre avec les professionnels de santé**

En 2018, afin de poursuivre cette dynamique, une seconde soirée a été organisée. Pour cette dernière, qui s'est déroulée sur un catamaran, le conseil départemental de Gironde de l'ordre des médecins, qui a soutenu la démarche, a proposé de relayer l'information auprès des médecins du territoire.

Environ 80 professionnels de santé (65 médecins, 10 pharmaciens et 5 vétérinaires) étaient présents lors de cette soirée.

Deux experts (Hélène Budzinski de l'Université de Bordeaux et Yves Levi, de l'université de Paris-Sud) ont été conviés pour présenter dans un premier temps la problématique des résidus médicamenteux dans l'environnement, et dans un second temps les leviers d'action envisageables.

Les professionnels présents ont montré un intérêt certain pour la problématique, dont pour la grande majorité, ils n'avaient pas conscience. Cette soirée a été riche en échanges et plusieurs idées, pour sensibiliser le grand public voire faire évoluer les pratiques de prescription, ont émergé, par exemple :

- la vente à l'unité des médicaments ;
- la substitution d'un médicament par un autre ayant un impact environnemental moindre, sur la base de la classification proposée en Suède<sup>1</sup> ; la portée d'une telle démarche étant atténuée par des données environnementales incomplètes ou incertaines, et par un manque de retour sur sa réelle efficacité ;
- dans la lignée de la précédente

proposition, la requête systématique aux visiteurs médicaux de fournir aux professionnels de santé la fiche d'évaluation environnementale des médicaments qu'ils proposent (pour rappel, le dossier d'AMM requiert aujourd'hui une évaluation du risque environnemental pour tout nouveau médicament mis sur le marché).

**La mise au point de supports de communication autour des résidus médicamenteux**

Des échanges avec les professionnels, il était ressorti que la manière la plus efficace et la plus simple pour aborder la question des résidus médicamenteux et de leur impact environnemental, était de faire le lien avec les pratiques de recyclage des médicaments non utilisés.

Un partenariat a donc été formalisé avec un organisme dont l'expérience sur ce sujet est reconnue au niveau national depuis plusieurs années : l'éco-organisme Cyclamed (<https://www.cyclamed.org>), dont la mission est la collecte et la valorisation des médicaments non utilisés. Trois premiers supports ont ainsi été créés : un tampon, un chevalet et une affiche.

Les messages sont également intégrés dans la marque territoriale développée par le SIBA.

Ainsi, les 3 supports jouent avec le logo de la marque sur la thématique de « je fais ma B.A. (bonne action) ».



Les 3 premiers supports de communication créés dans REMPAP.

**SENSIBILISER LES ENFANTS : LA SEMAINE SANS PESTICIDE**

Expliquer et sensibiliser les plus jeunes à l'impact de nos habitudes de vie reste un axe fort de la réduction à la source des pollutions potentielles. Les ateliers à destination des enfants sur le thème des risques liés à l'utilisation des pesticides a été reconduite en 2018 lors de la semaine sans pesticide. Le partenariat avec la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon permet à une vingtaine de classes de CM1 autour du Bassin de bénéficier d'une intervention



Animation dans les classes pour la semaine sans pesticide

de 3h sous forme d'expériences et de jeux qui amènent les élèves à se questionner sur ce que deviennent les pesticides utilisés au jardin et à proposer des solutions alternatives pour préserver la qualité de l'eau.

<sup>1</sup> Il s'agit d'une approche, initiée en 2003 et étendue en 2010 à toute la Suède, visant à permettre aux prescripteurs et experts pharmaciens de pouvoir opter pour un médicament équivalent mais de moindre impact environnemental ([www.fass.se](http://www.fass.se)).

**Le SIBA assure la promotion globale du « Bassin d'Arcachon » au travers d'une stratégie d'attractivité territoriale construite avec toutes les intelligences : économiques dans leur diversité, et pas uniquement touristiques, environnementales et territoriales.**

Préserver le développement de nos communes dans le respect de notre environnement... une ambition de taille dont les valeurs se retrouvent pleinement au sein de la **marque territoriale partagée « Bassin d'Arcachon »**.

L'année 2018 a été dédiée au déploiement, de cette stratégie de marque territoriale (partie 1), y compris les missions de promotion touristique (partie 2).

En parallèle, le Pôle Promotion a en charge la communication institutionnelle du Syndicat et de ses compétences (partie 3).

## PARTIE 1 • STRATÉGIE DE MARQUE TERRITORIALE

### A • GENÈSE DU PROJET ET CONCEPT

En trois points :

**1 • Un projet sociétal qui met en mouvement** tout le territoire : acteurs publics et privés autour d'une stratégie de marque territoriale partagée

**2 • Son ambition :** valoriser le Bassin dans sa globalité : un territoire à découvrir, à vivre, à travailler et à préserver !

En retravaillant le positionnement du Bassin d'Arcachon, le SIBA souhaite atténuer les clivages qui s'installent doucement sur le Bassin, entre acteurs de la préservation,

acteurs du développement, entre résidents et touristes... La volonté affichée est de créer du lien entre tous les acteurs autour d'une même identité...

#### 3 • Comment ?

**En donnant la parole aux acteurs du territoire**, qui s'inscrivent dans la démarche en devenant des partenaires B'A : par leurs engagements et leurs actions, ils viennent donner du contenu et du sens à la marque territoriale.

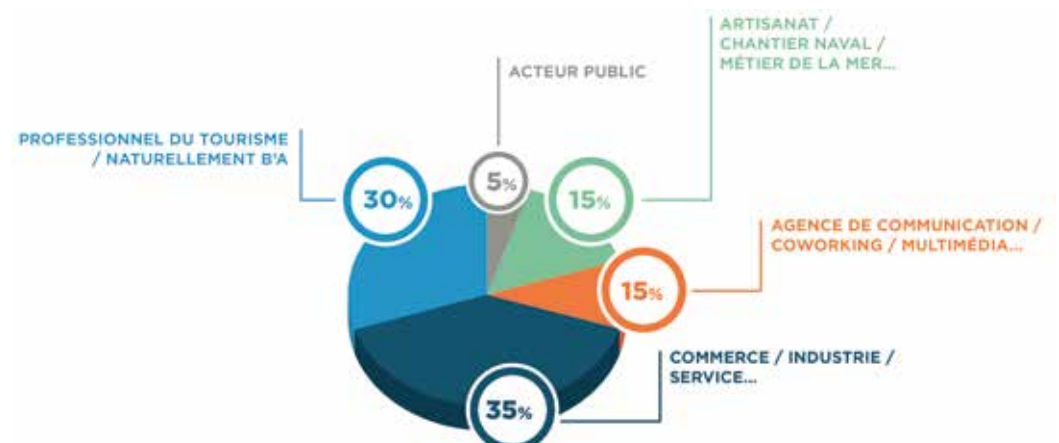
Le rôle du Pôle Marque du SIBA est donc double :

- Promouvoir le territoire dans sa globalité
- Transformer la fierté d'appartenance en actions concrètes pour le territoire

#### LES PARTENAIRES B'A :

Pour son premier anniversaire, le 13 mars 2018, la marque regroupe plus de 300 partenaires. En décembre 2018, c'est plus de 500 partenaires qui adhèrent à la démarche !

Des partenaires économiques, privés et publics, issus de tous secteurs d'activités, répartis sur l'ensemble des 10 communes du Bassin.



Répartition des partenaires par secteur d'activité.

UN LOGO QUI FAIT SENS



**B • CÉRÉMONIE ANNIVERSAIRE DE LA MARQUE**

Le **13 mars 2018**, le SIBA réunit près de 1 000 acteurs économiques et institutionnels autour du thème : **il était une fois la marque territoriale « Bassin d'Arcachon ».**

La volonté affichée des élus du SIBA, au travers de cette cérémonie anniversaire, est de donner la parole aux partenaires économiques :

- l'occasion pour eux d'affirmer et d'afficher leur fierté d'appartenance à la marque
- mais aussi d'exprimer leur engagement au regard du territoire.

La scène de l'Olympia durant 2 heures est partagée à la fois par des acteurs privés et publics réunis sous un même étendard commun, selon le programme ci-dessous :

**18h00 - 20h00 : CÉRÉMONIE DES 1 AN DE LA MARQUE "BASSIN D'ARCACHON"**

**18h00 - 18h20 : Il était une fois la Marque « Bassin d'Arcachon... ! 1 an déjà... ou plutôt, seulement !**

Retour sur 2017 : une mission majeure pour le pôle marque du SIBA : constituer "les fondations" de la marque, à savoir un réseau de partenaires (plus de 300). **Mais surtout derrière la Marque, la construction partagée de pistes d'actions pour 2018**

Quelques mots sur la nouvelle campagne de promotion du Bassin d'Arcachon : "Le Bassin, je l'aime, je le partage" par Jean-François LORDAT, Directeur de l'Agence Hôtel République

**18h20 - 18h50 : 8 partenaires défendent sur scène, tour à tour, leur attachement à la Marque !**

- 1 • Philippe JEAN (Notaire associé - Office notarial - SCP Foucaud Jean Délégué-Hautefeuille Moga)
- 2 • Hervé GILBARDINI (Directeur Général - Alouette Hélicoptère ALHWIS)
- 3 • Jean-François TASTET (Président de l'UMH Gronde et Restaurateur sur le Bassin)
- 4 • Nicolas LE FELVIRE (Président Directeur Général de SMURFIT RAPPA Cellulose de pin)
- 5 • Laurence COLIN (Fondateur du Lytée des Mtières Condorcet Arcachon)
- 6 • Marie BISSEUIL (Responsable communication chez MaxiCoffee)
- 7 • Aurélie LECANU (Directrice du Comité Régional de la Conchyliculture Aquitaine)
- 8 • Karine L'ENFANT (Consultante formatrice, membre de l'espace de Coworking « le Kiwork » du Bassin d'Arcachon)

**18h50 - 19h15 : Questions-Réponses avec les Maires du Bassin**  
Et maintenant, concrètement, quelles actions 2018 pour la Marque "Bassin d'Arcachon" ?

**19h15 - 20h00 : Un grand témoin pour clôturer la soirée !**  
Patrick BOURDET, amoureux du Bassin qu'il fréquente depuis plus de 40 ans, évoquera **la force de l'enthousiasme et le pouvoir de l'action**. Il nous racontera comment il est passé d'une cabane insalubre de la forêt testenne... à la tête d'une entreprise internationale aux Etats-Unis !

**20h00 : Clôture festive par le Président du SIBA.**  
Michel SAMMARCELLI, suivie d'un apéritif ostréicole

**Le Bassin, je l'aime je le partage !"**



**THÉÂTRE OLYMPIA**  
21, avenue du Général de Gaulle - ARCACHON

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AUPRES DU SIBA :  
05 57 52 74 74 • [marque@siba-bassin-arcachon.fr](mailto:marque@siba-bassin-arcachon.fr)  
[www.rdv-bassin-arcachon.com](http://www.rdv-bassin-arcachon.com)



Carton d'invitation



Théâtre de l'Olympia

## C • CAMPAGNE DE COMMUNICATION LOCALE



Annonce presse en locale



Publi-reportage dans les magazines municipaux



**Changement de cap dans la promotion orchestrée par le SIBA : on passe d'une campagne de communication exclusivement touristique... à une campagne qui veut s'adresser à tous avec une même ambition partagée : le Bassin, je l'aime, je le partage.**

Ainsi en 2018, l'objectif du pôle marque a été d'initier une nouvelle piste stratégique qui s'adresse à toutes les cibles à la fois (habitants, chefs d'entreprise, voyageurs ...)

Nouvelle piste stratégique, basée sur une seule signature qui veut exprimer « la réciprocité » : « **Le Bassin, je l'aime, je le partage** ».

« **Réciprocité** » signifie :

- **je suis chef d'entreprise** : le Bassin, je l'aime, je le dis et je le partage avec mes fournisseurs, mes clients mais aussi mes salariés en interne.

- **je suis habitant du Bassin** : le Bassin, je l'aime, je le partage avec ma famille que je reçois en vacances... mais aussi avec tous les voyageurs !

- **je suis voyageur** : le Bassin, je l'aime pour mes vacances ... mais je le partage avec ses habitants... en vivant comme eux d'où le message : « Bienvenue, faites comme chez nous ! »

Cette campagne s'est déclinée au printemps suite à la Cérémonie du 1<sup>er</sup> anniversaire de la marque mais également à l'automne, via les différents canaux suivants :

- En affichage communal de fin février à mi-mars, via la mise à disposition de faces type "abribus"

par les Mairies et via l'achat d'espaces publicitaires sur des réseaux privés (JC Decaux, Clear Channel...). Cette campagne a été relayée également sur les magazines municipaux, leurs réseaux sociaux et leurs sites Internet.

- Sur les supports de presse écrite locale (Sud-Ouest - La Dépêche).

- En radios locales sur Virgin Radio (antenne Bassin) et RBA. Le message radio s'appuie toujours sur cette réciprocité (chef d'entreprise, habitant, voyageur).

Cette campagne locale du printemps représente un budget total de 50 000 € T.T.C environ.

- Une campagne spécifique à l'automne suite à l'installation des totems B'A sur les ronds-points (cf. partie E) a été réalisée sur les radios locales (Plage Fm, Radio Dune, Radio Cap Ferret & RBA/Virgin Radio) et sur Facebook. Elle avait pour objectif d'expliquer le logo de la marque aux habitants : B'A = Bassin d'Arcachon et B'A = plus de 500 partenaires économiques sont engagés pour le territoire. 2 spots radio ont été réalisés ainsi que des annonces publicitaires sur Facebook.

Elle représente un budget global de 8 230 € T.T.C.



Visuels de la campagne sur les réseaux sociaux

## D • RECRUTEMENT DES PARTENAIRES

**Le site [www.marque-bassin-arcachon.com](http://www.marque-bassin-arcachon.com) constitue la porte d'entrée des acteurs économiques du territoire qui souhaitent devenir partenaires.**

En s'inscrivant en ligne, au-delà de leur fierté d'appartenance, les acteurs doivent motiver un engagement individuel pour le territoire correspondant à un des 5 enjeux de la stratégie de marque, à savoir :

- **VALORISER** "TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE" SUR LE BASSIN ET LES SAVOIR-FAIRE DU TERRITOIRE

- **SOUTENIR ET VALORISER** LES EFFORTS DE **PRÉSERVATION POUR L'ENVIRONNEMENT.**

- **FAVORISER ET PROMOUVOIR** L'OFFRE DES SERVICES ET PRODUITS ISSUS DU BASSIN D'ARCACHON.

- **CONSTRUIRE ET METTRE AU DEVANT DE LA SCÈNE** UNE OFFRE ET LES SERVICES NÉCESSAIRES À LA DÉSAISONNALISATION DES EXPÉRIENCES SUR LE BASSIN.

- **INFORMER ET IMPLIQUER** LES HABITANTS POUR QU'ILS SOIENT EUX AUSSI LES ACTEURS DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE SUR LE BASSIN.

### LES RDV DES ACTEURS DE LA MARQUE EN 2018

Des ateliers techniques sont organisés tout au long de l'année permettant aux partenaires B'A de se rencontrer et d'échanger... et surtout à l'automne lors des sessions baptisées "B'A Lab", des partenaires sont invités à réfléchir aux orientations et engagements structurels en faveur du B'A.

- **17 mai 2018** : ateliers autour du thème « **Travailler entre partenaires** » grâce à la méthode du « co-branding » : Comment créer des synergies entre partenaires ? animé par Patrick Bourdet, ambassadeur B'A, et le Pôle Marque.

- **20 juin 2018** : atelier autour du thème « **Adopter un discours de marque** », qui valorise notre identité « Bassin » animé par le Pôle Marque

- **13 septembre 2018** : atelier autour du thème « **Partager la marque avec ses collaborateurs** », le mangement by B'A - animé par Endeo Conseil.

- **08 octobre 2018** : atelier autour du thème « **Quels sont les grands enjeux environnementaux sur le Bassin ?** » animé par le SIBA et le Parc naturel marin du Bassin.

- **25 octobre 2018** : atelier marketing autour du thème « **Le merchandising Esprit Bassin** » animé par Intermarché Lagrua.

- **06 novembre 2018** : 1<sup>er</sup> atelier B'A Lab - « **Comment mieux valoriser « Travailler et entreprendre sur le Bassin » et l'ancrage au territoire ?** » animé par le Pôle Marque.

- **07 novembre 2018** : 2<sup>ème</sup> atelier B'A Lab - « **Comment mettre au-devant de la scène la production locale, les produits et services du Bassin ?** » animé par le Pôle Marque.

- **08 novembre 2018** : 3<sup>ème</sup> atelier B'A Lab - « **Comment concrétiser ma valeur environnementale ?** » animé par le Parc naturel marin, la Maison de la Nature et le SIBA.

- **09 novembre 2018** : 4<sup>ème</sup> atelier B'A Lab - « **Comment promouvoir un tourisme des quatre saisons, valoriser les déplacements doux ?** » animé par la MONA et le Pôle Marque.

Tous les comptes rendus sont en ligne sur le site de la marque.



## E • OUTILS DE COMMUNICATION (SITE WEB, RESEAUX SOCIAUX, DOCUMENTATION...)

LE SITE INTERNET DÉDIÉ WWW.MARQUE-BASSIN-ARCACHON.FR



Le site internet de la Marque comptabilise 63 000 visites depuis sa création en 2017. Il constitue la porte d'entrée unique pour devenir partenaire de la marque.

Le site internet propose aussi un annuaire nommé « Ils sont déjà partenaires » présentant l'ensemble des partenaires de la marque sous forme d'une fiche descriptive de l'entreprise, et de ses engagements au sein de la marque.

Le budget dédié à l'hébergement, la maintenance et le déploiement de ce site s'élève à 6 440 €.

### LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux sont animés au quotidien en interne dans le but de **mettre en lumière** les partenaires de la Marque, ainsi que leurs actions pour le territoire. Ils sont également un élément clé dans la **création de lien** entre partenaires, et apportent une **visibilité supplémentaire à leurs actions**.

Au mois de novembre 2018, la page Facebook comptait près de **4 000 abonnés**.

Depuis le 22 juin 2018, un groupe Facebook privé nommé « Partenaires B'A » a été mis en place, pour faciliter les échanges en interne.

Ce groupe a été créé suite à des requêtes récurrentes de partenaires souhaitant avoir un espace dédié, au sein duquel ils pourraient collaborer, notamment au cours d'échanges durant des ateliers.

La marque est aussi présente sur LinkedIn, pour toucher la cible des entrepreneurs.

### LA NEWSLETTER

Rédigée par le Pôle Marque, une newsletter est envoyée par mail tous les jeudis matin aux partenaires de la marque.

Elle se compose de 3 actualités, sous forme d'articles de blog, reprenant des événements thématiques de la semaine, des tutos, des portraits de partenaires ou des actions qui ont été mises en place par des partenaires.

### DES SUPPORTS ADAPTÉS POUR ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES

- un mode d'emploi « comment devenir partenaire de la marque »
- un guide du partenaire, imprimé en 2 000 exemplaires
- une notice d'utilisation des éléments graphiques de la marque
- des goodies divers (autocollants, badges, vitrophanie ...)

### TOTEMS B'A SUR LES RONDS-POINTS

En 2017, une campagne de street-marketing a été lancée et s'est poursuivie en 2018 avec l'installation de 11 totems B'A sur les ronds-points des 10 communes du Bassin pour un budget de 19 140 € T.T.C.

L'objectif de cette « totémisation B'A » est de donner de la visibilité à la marque B'A et de questionner l'utilisateur sur ce logo.



### PRÉSENCE AU SALON NAUTIQUE DU PORT D'ARCACHON

A l'occasion de la 5<sup>ème</sup> édition du Salon Nautique d'Arcachon 2018 qui s'est déroulée du 13 au 16 avril 2018, la marque était aux côtés de ses partenaires du nautisme et métiers de la mer.

Un stand B'A était installé au niveau du Pavillon de l'Innovation pour accompagner les partenaires du nautisme présents.

Cette opération représente un budget de 5 000 € T.T.C en insertion publicitaire.



### RÉALISATION DE REPORTAGES VIDÉOS

En 2018, le SIBA a réalisé plus de 50 vidéos de partenaires B'A afin d'alimenter les réseaux sociaux et le site Internet de la marque, pour un montant de 20 290 € T.T.C.

Des vidéos qui se divisent en deux parties :

- D'une part, des vidéos de type « portrait » où le partenaire nous parle de son entreprise, de ses ambitions et de ses engagements pour la marque B'A
- D'autre part, des vidéos dites

« événements » où nous suivons le partenaire au cours d'une action (ex : 24h de la biodiversité, atelier B'A chez Smurfit, Vidéo surf et handicap...).

Une vidéo pédagogique a également été réalisée en « motion design » par l'artiste Anna Burg, pour un montant de 3 300 € T.T.C ; cette vidéo dessinée retrace l'histoire de la marque et les valeurs qu'elle englobe. Elle permet aussi d'expliquer au partenaire le discours à adopter, et les bonnes façons de s'approprier le B'A sur ses supports de communication.



Vidéo pédagogique dessinée



## PARTIE 2 • LES MISSIONS DE PROMOTION TOURISTIQUE

La destination Bassin d'Arcachon bénéficie d'une notoriété certaine en national qui est fortement accentuée par des phénomènes conjoncturels (films à forte audience, économie présentielle du sud ouest ...).

Pour se prémunir de ces phénomènes de mode, plus que jamais le SIBA doit anticiper. C'est la raison pour laquelle il oriente sa communication en s'appuyant sur les 3 enjeux de la marque territoriale :

- 1 • Rendre concrète la promotion des 4 saisons
- 2 • Mieux communiquer sur les déplacements doux et partagés
- 3 • Partager une conscience environnementale avec les filières du tourisme, la clientèle touristique et les habitants.

Le Syndicat anime un plan d'actions de promotion au travers des axes suivants :

- **UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE** autour de la promesse « Le Bassin, je l'aime, je le partage » sur le Bassin d'Arcachon ; déployée sur les médias de presse écrite, radio et internet.
- **UNE COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE** au travers de la réalisation de supports de promotion print et web et l'élaboration d'une stratégie digitale.
- **DES ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION** en vue de parfaire l'accueil Bassin.

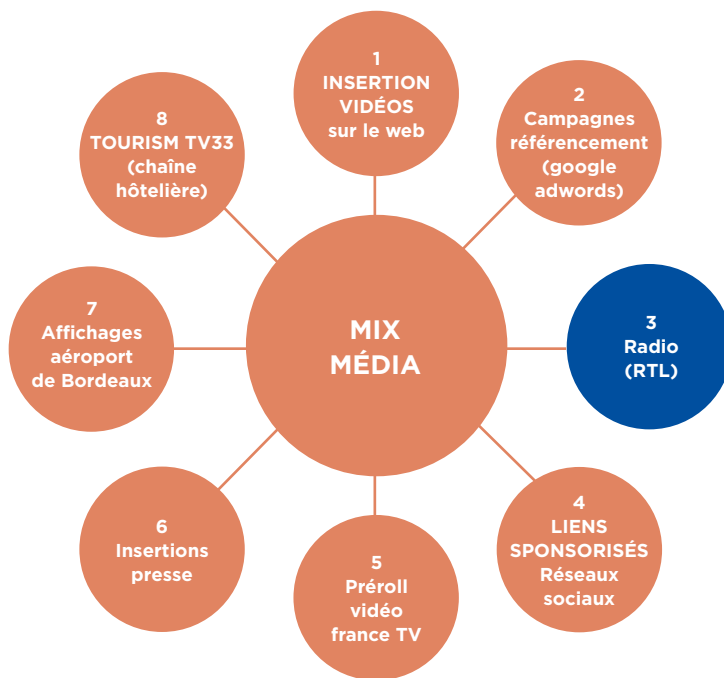
### A • COMMUNICATION PUBLICITAIRE

**OBJECTIF : dans un contexte national de « tourismophobie », l'ambition des élus du SIBA est de réduire le clivage résidents/ touristes, en promouvant un tourisme de valeurs pour des cibles affinitaires. La promesse des «Vraies Vacances» disparaît au profit de : le Bassin je l'aime, je le partage.**

Au vu des préconisations de notre agence de communication, le SIBA a ainsi mené sur toute l'année 2018, de janvier à décembre, à hauteur de 191 700 € T.T.C, une campagne de promotion par les canaux de communication suivants : radio, digital, presse écrite et affichage à l'Aéroport de Bordeaux Mérignac.

#### 1 • CAMPAGNE RADIO SUR RTL, À L'ÉCHELLE NATIONALE

D'un montant de 51 500 € T.T.C, la campagne radio diffusée sur RTL s'est déroulée du 26 au 30 mars et du 2 au 6 avril 2018, 81 spots ont été diffusés, pour un taux de répétition de 7,37.



#### DIFFUSION MESSAGE À PARTIR DE MARS



**Le Bassin d'Arcachon, je l'aime, je le partage.**

**Voix Fille 1 :** Salut, toi aussi t'es en vacances ?

**Voix Fille 2 :** Oui, j'habite ici, c'est mon Bassin d'Arcachon (fière)

**Voix Fille 1 :** Bah, il est pas qu'à toi ! (jalouse)

**Voix Fille 2 :** bah, j' peux te le prêter, mais il est super beau ... alors tu fais attention ! Tu promets ?

**Voix Fille 1 :** Promis !... Tu viens ? On va en haut de la Dune du Pilat. Moi j'suis une licorne avec des ailes... »

**Voix homme :** Toute l'année, vous êtes les Bienvenus, Faites comme chez nous !

**BASSIN-ARCACHON.COM**

### 2 • CAMPAGNE DIGITALE, À L'ÉCHELLE NATIONALE

Pour être efficace, au vu du budget de 95 400 € T.T.C., un des médias privilégiés en 2018 a été le digital via :

- des **insertions de nos vidéos sur des sites premium** (presse, magazine, sites de vente...)

Les vidéos sont ainsi intégrées à l'expérience utilisateur, valorisées en dehors des emplacements publicitaires classiques, en éveillant l'attention du lecteur (soit au format publidédactionnel « native », soit visualisable au cœur de l'article « inread »).

- une **campagne en préroll sur les chaînes replay France TV** (2,3,4,5 et O), essentiellement sur le pack CSP+ / pack Femmes 25 ans. Le spot du Bassin d'Arcachon était donc visualisable pour les internautes avant la lecture de leur émission en replay.

- une **campagne de référencement sur Google Adwords**  
L'objectif est d'assurer une visibilité optimale auprès des internautes au moment précis où ils recherchent sur Google le Bassin d'Arcachon

- des **annonces (images, vidéos) sur les réseaux sociaux**  
Des liens sponsorisés ont été financés sur Facebook, Instagram, LinkedIn et YouTube, hors juillet/août

### 3 • PAR VOIE D'ACHATS D'ESPACES DANS LES MÉDIAS DE PRESSE ÉCRITE

En vue de capitaliser sur les campagnes radio et digitale, l'investissement portant sur l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de presse écrite a été dédié aux supports suivants, sélectionnés en fonction de la cible de clientèle et de la zone de chalandise : le guide touristique de l'Office de Tourisme de Bordeaux (150 000 exemplaires en 8 langues), Destination Bassin d'Arcachon (Sud-Ouest), SO Bassin, Ze Guide (guide pratique, édition Nord Bassin).

L'achat d'espaces dans les médias de presse écrite en 2018 s'est élevé à 11 400 € T.T.C.

### 4 • PAR VOIE D'AFFICHAGE DIGITAL À L'AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC

Diffusion du spot tourisme du Bassin d'Arcachon en affichage digital permanent à l'Aéroport de Bordeaux (trafic couvert en 28 jours : 443 500 passagers) ; affichage conforté par une diffusion de nos spots promotionnels derrière le comptoir central du Hall B : l'Ostrea.

Un budget de 26 170 € T.T.C a été dédié à l'affichage digital à l'aéroport.

### 5 • PAR VOIE D'ACHATS D'ESPACES DANS LES CHAMBRES D'HÔTELS ET LES CAMPINGS DE GIRONDE : SPOTS PROMOTIONNELS DIFFUSÉS SUR TV TOURISM

Le SIBA a également poursuivi la diffusion de 4 spots promotionnels de 25 sec, dans 4 841 chambres d'hôtels 2\*\*, 3\*\*\* et 4\*\*\* du département et 5 269 emplacements de camping. 634 901 clients hôteliers regardent Tourism TV durant leur séjour. Un budget de 3 800 € T.T.C a été dédié à la diffusion de ces spots.



Insertion guides touristiques de Bordeaux (en 7 langues)



Insertion sur les supports locaux



## B • COMMUNICATION OPERATIONNELLE

### LES SUPPORTS DE PROMOTION PRINT DE LA DESTINATION

1. **Le guide touristique « Destination Bassin d’Arcachon »** en 4 langues et publié en 106 000 exemplaires
2. **La carte des déplacements (à pied, à vélo, en bateau)** publiée en 200 000 exemplaires
3. **Le flyer « Une semaine sur le Bassin »** publié en 55 000 exemplaires
4. **La brochure « 10 idées balades nature et maritime »** publiée en 35 000 exemplaires
5. **La brochure « Pescatourisme »** publiée en 10 000 exemplaires, avec la création en interne d’une nouvelle identité visuelle en 2018
6. **Le livret « Bassin d’Arcachon sans voiture »** publié en 30 000 exemplaires.



Pour la réalisation de l’ensemble des supports de promotion print, le SIBA a engagé un budget de 39 800 € T.T.C.

### LES SUPPORTS DE PROMOTION WEB DE LA DESTINATION

La stratégie digitale de la destination « Bassin d’Arcachon » s’articule autour de 6 grands piliers essentiels, qui définissent les objectifs de chaque outil numérique développé :

- La campagne digitale
- La présence et la visibilité multicanal
- La création d’équipements numériques
- L’animation et la gestion des réseaux sociaux
- La gestion de la e-réputation et la définition d’une stratégie de veille
- La production de contenus de qualité (photos, vidéos et éditorial) permettant d’alimenter les diverses campagnes, les sites Internet et réseaux sociaux.



**1 • Animation et gestion du site portail de la destination [www.bassin-arcachon.com](http://www.bassin-arcachon.com)**

La consultation du site s'élève, en 2018, à 1 000 000 visites, avec un pic de connexions au mois d'août.

NOUVEAUTÉ 2018 : le SIBA a créé et mis en ligne un **espace « mobil first » dédié aux déplacements à vélo sur le Bassin** (en FR et EN), intégré au site portail : <https://www.bassin-arcachon.com/bassin-a-velo/>. Un espace interactif avec calcul d'itinéraires, proposition de parcours, conseils, loueurs de vélo...

Des améliorations complémentaires (optimisation du référencement naturel, mise en conformité normes RGPD, ajout de flux de syndication...) ainsi que des frais de fonctionnement & de maintenance ont eu lieu durant l'année 2018 pour un budget de 18 000 € T.T.C.

**2 • Gestion de l'application mobile touristique « Bassin d'Arcachon »**

Depuis sa mise en ligne en 2011 : plus de **128 000 TELECHARGEMENTS** sur l'App Store (iPhone, iPad et iPod) et sur le Google Play (téléphones et tablettes Android).

Le budget dédié sur les outils mobiles représente 7 580 € T.T.C.

**3 • Animation des réseaux sociaux de la destination**

Sur les réseaux sociaux, la Destination Bassin d'Arcachon est dans le TOP 10 des destinations du littoral français (cf. étude 2018 de l'agence We Like Travel).

L'année 2018 sur les principaux réseaux sociaux :

**Facebook** : 100 000 fans

**Instagram** : 15 000 fans

**Twitter** : 6 700 abonnés

**YouTube** : 1 600 000 visualisations de vidéos

**4 • Production de contenus (photos et vidéos)**

En 2018, le SIBA a réalisé une nouvelle vidéo promotionnelle « Le Bassin d'Arcachon sans MA voiture » pour répondre à l'enjeu 2 de la stratégie de marque (volet tourisme). Une vidéo immersive avec un influenceur et enfant du Pays qui relève ce défi en vidéo. Un bilan très positif : elle a comptabilisé 246 000 vues, soit 415 000 personnes atteintes sur Facebook. Budget : 2 710 € T.T.C.

Cette vidéo a permis d'illustrer un article sur le blog du Bassin « Le défi Mon Bassin sans ma voiture » (7 000 vues) <https://www.bassin-arcachon.com/defi-bassin-arcachon-sans-voiture/>

Toutes les vidéos réalisées par le SIBA depuis 2016 sont diffusées sur le site Internet de la destination et des prestataires du territoire, les réseaux sociaux ainsi que les halls d'accueil des établissements touristiques et de l'aéroport Bordeaux-Mérignac.

En 2018, le SIBA achète des photos existantes de la destination auprès de photographes et réalise des reportages photos en collaboration avec les Offices de Tourisme et ses partenaires (Comité Régional de la Conchyliculture...). L'objectif est d'alimenter la banque d'images du SIBA et d'illustrer les supports de promotion de la destination. Budget 6 000 € T.T.C.

**5 • Déploiement du WiFi territorial et envoi de newsletter à chaque saison**

En 2018, le SIBA a continué de déployer, en partenariat avec ses Communes membres, des bornes WiFi sur le territoire, en proposant aux vacanciers et aux habitants un **WiFi territorial** homogène à l'échelle intercommunale : le **réseau WiFi\_Bassin\_Arcachon**.

**OBJECTIFS :**

**Plus de 80 points WiFi** sont répartis dans les 10 Communes du Bassin. Le bilan est plus que positif : **338 215 connexions** en 2018.

Le budget relatif à l'installa-



tion de nouvelles bornes est de 18 915 € T.T.C pour l'année 2018. Afin d'accompagner ce dispositif, une campagne de communication a été réalisée pour un montant de 8 200 € T.T.C : insertions dans la presse et sur les arrières de bus Baïa, réalisation d'outils de communication avec la création en 2018 d'une nouvelle identité visuelle, réalisée en interne.

Il est ainsi proposé aux utilisateurs des bornes WiFi et aux internautes qui le souhaitent la réception d'une **newsletter de la destination à chaque saison** (80 000 contacts qualifiés). Il s'agit de transmettre des idées d'expériences appropriées à chaque saison, des conseils avisés sur les déplacements.



L'année 2018 sur les principaux réseaux sociaux :

**Facebook** : 100 000 fans

**Instagram** : 15 000 fans

**Twitter** : 6 700 abonnés

**YouTube** : 1 600 000 visualisations de vidéos

## ACCUEIL ET RELATIONS PRESSE

Une trentaine d'accueils presse sont organisés tout au long de l'année, en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine, Gironde Tourisme, l'Office de Tourisme de Bordeaux, les Offices de Tourisme du Bassin.

Il s'agit pour le Pôle Promotion de :

- Organiser des programmes sur-mesure et gérer les réservations auprès des prestataires touristiques du Bassin
- Accueillir les journalistes sur place et suivre le déroulement de l'accueil presse
- Gérer et animer le site Internet dédié à la presse [www.bassin-arcachon-presse.com](http://www.bassin-arcachon-presse.com)
- Fournir des informations nécessaires au travail rédactionnel des journalistes
- Communiquer sur Twitter, le canal de communication approprié à cette cible

## PROSPECTION DES MARCHÉS ÉTRANGERS

### • Participation au Salon ITB Berlin

En partenariat avec Gironde Tourisme, le SIBA a participé à hauteur de 2 500 € T.T.C, au salon ITB Berlin du 7 au 11 mars 2018 : le RDV mondial des TO et professionnels du tourisme allemands et internationaux (110 000 visiteurs professionnels et 60 000 visiteurs grand public).

### • Espagne presse écrite

Insertion de 2 pages sur le Bassin d'Arcachon (dans le supplément Aquitaine) dans 4 quotidiens espagnols (El Correo Espanol, El Mundo, Heraldo de Catalunya) pour une parution fin mars 2018, soit 3 semaines avant les départs des espagnols en vacances pour la semaine Sainte. Budget : 3 800 € T.T.C.



## MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Les poches, les cabas et les calendriers sont devenus largement diffusés auprès de la presse et de nos partenaires (Offices de Tourisme, prestataires...).

## C • ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION

Elles viennent parfaire l'accueil « Esprit Bassin »

### ORGANISATION DU RDV ANNUEL : LES RENCONTRES DES ACTEURS DU TOURISME - 13 MARS 2018

650 professionnels du tourisme du Bassin participent à cet événement (8<sup>ème</sup> édition en 2018). Ce RDV annuel, qui a lieu au Théâtre Olympia d'Arcachon, permet d'échanger sur les tendances actuelles dans l'industrie du tourisme ; d'illustrer les actions concrètes, des partenaires (Région, Gironde Tourisme...) et du SIBA ; de montrer les outils à disposition des prestataires pour parfaire l'accueil Bassin.

- Elaboration du programme prévisionnel
- Gestion des intervenants et du personnel
- Création en interne d'un conducteur technique précis (lumières, sons, éléments à diffuser sur le grand écran, micros, placements sur scène...)
- Réalisation en interne de vidéos, jingles, génériques et présentations power point
- Logistique, accueil...

<b>15h30 - 17h30 : LES RENCONTRES DES ACTEURS DU TOURISME</b>	
<b>15h30 - 16h00 :</b>	<b>"Réussir dans le Tourisme en France"</b> par Amine HAMOUCHE, Consultant Ministère de l'Economie
<b>16h00 - 16h15 :</b>	<b>Le SIBA en action... des idées, une nouvelle campagne : on vous dit tout !</b>
<b>16h15 - 17h15 :</b>	<b>Toujours plus de numérique... mais toujours plus d'humain !"</b>
	- Nos métiers de services évoluent, comment s'adapter ? par Marc FABRE, Responsable marketing de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine
	- Le référencement sur Google, un gros mot ? par Grégory CASSIAU, Directeur d'une agence marketing
	- Comment se démarquer et rendre plus humain son site internet ? par Ludovic DUBLANCHET, Spécialiste en e-tourisme
	- Quand les locaux nous parlent d'accueil ! Retrouvez une figure locale en image...
<b>17h15 - 17h30 :</b>	<b>Retour sur les 7 années de Rencontres du Tourisme</b>
	Qui mieux que les Offices de tourisme pour nous parler des Rencontres du Tourisme du Bassin d'Arcachon ? Retour sur les 7 ans... avec Emmanuelle VILLAR-LAVERNHE, Directrice de l'Office de Tourisme du Cœur du Bassin et Franck AVICE, Directeur de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras.
<b>17h30 - 18h00 : PAUSE</b>	

Programme #RTBA2018

## ANIMATION D'UN RESEAU SOCIAL PROFESSIONNEL « GOOGLE + »

58 techniciens et directeurs (OT, SIBA, équipements touristiques : Phare, Maison de l'Huître, Réserve ornithologique et Maison de la Nature... ; le PNR des Landes de Gascogne...) sont réunis sur ce réseau professionnel. Il permet de mieux se connaître et d'échanger sur des documents, des actualités et des informations importantes pour parfaire l'accueil auprès des vacanciers et des habitants.

### SENSIBILISATION AUX METIERS DE L'ACCUEIL

Les Offices de Tourisme et le Pôle Promotion du SIBA organisent chaque année des temps d'échange et de partage par filière pour sensibiliser aux métiers de l'accueil et pour remettre de la documentation ou des outils spécifiques en fonction des thèmes abordés :

- Pour les meublés et chambres d'hôtes du Bassin (sur le thème de la fiscalité, ateliers numériques, qualité de l'accueil)
- Pour les saisonniers du Bassin
- Pour les agences immobilières, les loueurs de vélo...

Un budget de 1 440 € T.T.C a été dédié à l'organisation de ces ateliers techniques en 2018.

### DEMARCHE QUALITÉ AUPRES DES PROPRIETAIRES « NATURELLEMENT B'A »

Une réflexion stratégique a été menée en 2018 pour faire évoluer le label « Naturellement Bassin » à la marque B'A. Une catégorie spécifique « Naturellement B'A » a ainsi été créée pour les meublés de

tourisme et chambres d'hôtes du territoire pour donner de la cohérence territoriale. Le Service d'Hygiène et de Santé et le Pôle Promotion constituent « un service qualité » chargé d'attribuer la marque « Naturellement B'A » aux propriétaires qui en font la demande.

A l'ensemble des partenaires économiques B'A se joignent 85 meublés de tourisme et 34 chambres d'hôtes Naturellement B'A en 2018. L'ensemble des offres des partenaires Naturellement B'A se retrouvent sur un site internet dédié aux

couleurs de la marque <https://www.naturellement-bassin.fr/>, qui comptabilise 15 000 connexions en 2018.

### FORMATION-ACTION AVEC LES OFFICES DE TOURISME

Accompagnés de la MONA et du cabinet ID TOURISM, les OT et le SIBA travaillent sur une nouvelle façon de promouvoir l'offre touristique avec un objectif : donner de la cohérence dans les outils de communication print et web, en lien avec la stratégie de marque territoriale.

Il s'agit d'assurer une **complémentarité entre l'offre locale (par commune) et la destination Bassin**, en repensant entièrement les contenus.

L'objectif est de **décliner la marque B'A** à travers 2 aspects majeurs :

- **Disposer de produits touristiques packagés** qui déclinent les valeurs de la marque B'A et qui valorisent l'offre de l'ensemble des communes du Bassin d'Arcachon
  - **Harmoniser, mutualiser et simplifier les outils de communication imprimés (brochures)**, afin qu'ils soient en accord avec les valeurs de la marque, les stratégies web et les comportements des clientèles.
- Un budget de 8 750 € T.T.C a été dédié à la réalisation de la première phase de la formation-action. Elle se poursuit en 2019 afin de remettre à plat, pour 2020, les différentes éditions touristiques de la destination (y compris des communes), en valorisant les 3 enjeux du pilier tourisme de la marque B'A.



## PARTIE 3 • LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT

Le rôle du service Communication est d'accompagner les différents pôles de compétence dans la conception, la réalisation des supports et outils de communication permettant d'expliquer les enjeux de leur mission.

Les outils et supports, par pôle de compétences, sont présentés tout au long de ce rapport.

Le Pôle Communication gère et anime le **site internet du SIBA** [www.siba-bassin-arcachon.fr](http://www.siba-bassin-arcachon.fr). En 2018, le site web comptabilise 48 000 visites et 142 000 pages vues.

Une **carte des compétences est réalisée**, à destination des habitants du Bassin, en vue de vulgariser les missions et points d'intervention de notre Syndicat. Elle est envoyée systématiquement avec les demandes d'urbanisme (soit environ 2500 /an), mise à disposition dans les halls d'accueil des Mairies et lors d'événements particuliers.

Les projets et actions par pôle de compétences sont valorisés lors de la Cérémonie des Voeux du SIBA qui se tient en janvier



au Palais des Congrès d'Arcachon, en présence d'acteurs institutionnels et professionnels. Une vidéo, d'un montant de 8 900 € T.T.C, présentant le SIBA à travers ses agents, a été réalisée et diffusée lors de cette cérémonie. Elle est disponible sur la chaîne Vimeo du SIBA <https://vimeo.com/sibabassin-darcachon>

Une veille est réalisée par le Pôle Communication. Tous les articles de presse se retrouvent dans la revue de presse en ligne du SIBA sur <https://www.scoop.it/t/siba-la-revue-de-presse>



## LE SIG : UN OUTIL FÉDÉRATEUR À DISPOSITION DES SERVICES SYNDICAUX, COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Le Système d'Information Géographique (SIG) permet de rassembler les informations géographiques utiles à la connaissance et à la maîtrise du développement du territoire du Bassin d'Arcachon. Éminemment fédérateur, le SIG est à disposition de l'ensemble des services syndicaux, communaux et intercommunaux. Certaines données sont également accessibles aux citoyens.

Au travers de son Pôle de Ressources Numériques, le SIBA administre, produit et met à jour les données géographiques du territoire.

Afin de répondre aux évolutions des compétences syndicales et des attentes des utilisateurs, l'architecture technique du SIG intercommunal a poursuivi son évolution durant l'année 2018, permettant ainsi au SIBA de continuer son action en tant que producteur et gestionnaire de données géographiques.

### 1 • UNE ARCHITECTURE TECHNIQUE EN PLEINE ÉVOLUTION

#### MISE EN ŒUVRE DE L'OUTIL GEOAC

Le SIBA assure la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ainsi, il est chargé de la création, du renouvellement, de l'exploitation, de l'entretien et du contrôle de tous les éléments constitutifs du système public de gestion des eaux pluviales urbaines. Le Pôle Pluvial du SIBA a donc émis le besoin de disposer d'un outil de pilotage permettant d'optimiser le suivi des interventions et la prise de décision.

En raison de la dimension cartographique du projet, le Pôle

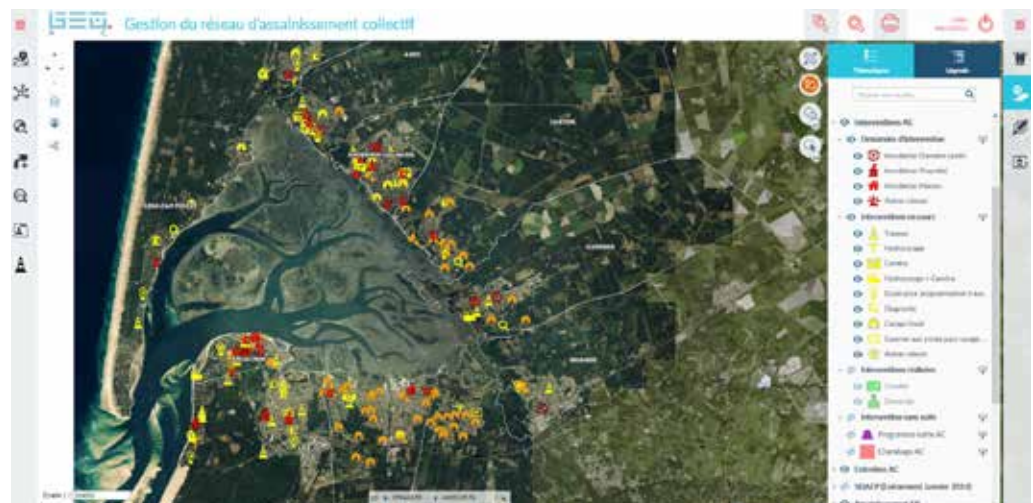
de Ressources Numériques du SIBA a travaillé en collaboration avec les équipes du Pôle Pluvial pour développer un outil d'exploitation performant basé sur la technologie GEO de la société Business Géografic, proposer un nouvel outil d'intégration de plans et permettre à tous de travailler sur une base de données commune.

Le projet de mise en oeuvre de l'outil GEOAC s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Mai 2018 : reprise des données patrimoniales et mise en conformité avec le modèle RAEPA
- Juin 2018 : développement des fonctionnalités de l'outil et des

- paramétrages cartographiques
- Été 2018 : formation des agents et mise en service de l'outil pour les techniciens du Pôle Pluvial (gestion des interventions)
- Octobre 2018 : mise en production de l'outil pour les agents du Pôle de Ressources Numériques (intégration de plans et mise à jour des données patrimoniales)

En 2019, le SIBA envisagera de mettre l'outil GEOAC à disposition des communes membres du SIBA pour leur permettre de suivre le déroulement des demandes d'interventions. La déclinaison de l'application en mode mobilité sera également mise en œuvre afin de permettre son utilisation sur le terrain.



### ÉVOLUTION DE L'APPLICATION E-SIHS

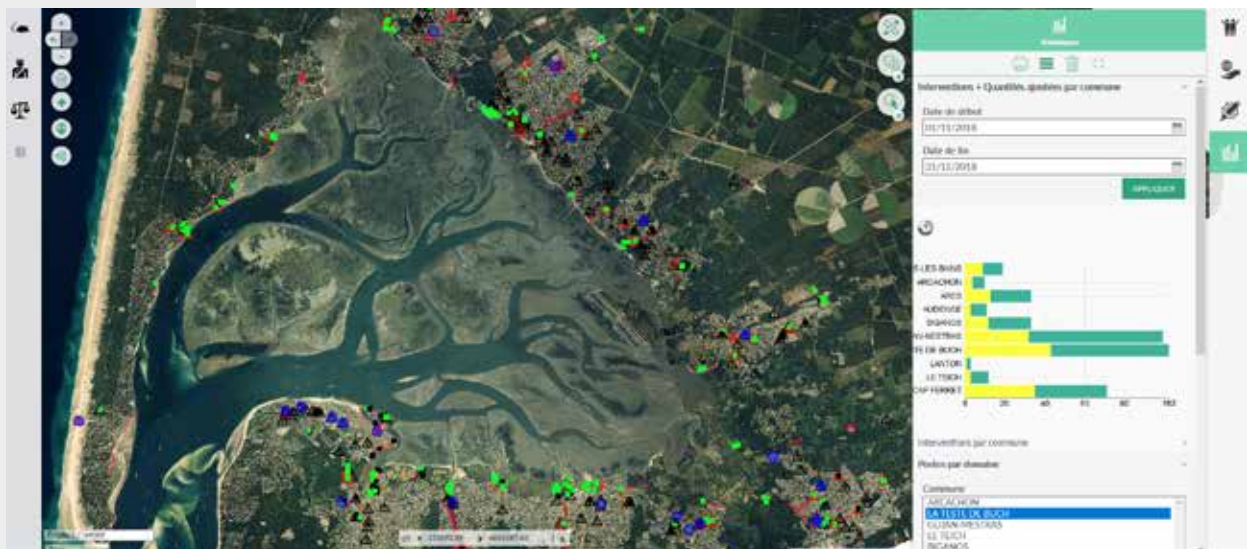
L'application e-SIHS a également été migrée vers la technologie GEO en 2018. Les principales évolutions apportées à cet outil sont :

- un listing des interventions sur les postes d'appâtage (dératisation),
- un suivi des demandes d'intervention.

Cette application permettant un repérage géographique précis des plaintes et postes sécurisés est une véritable mine d'informations pour les agents du Pôle Hygiène et Santé du SIBA (consommation, nombre d'appâts déposés, ...).

Les agents ont désormais accès à des tableaux de bord statistiques permettant d'obtenir des informations par commune et ainsi planifier les campagnes d'appâtage.

La déclinaison de l'application en mode mobilité sera mise en œuvre en 2019 afin de permettre son utilisation en temps réel sur le terrain.



### ÉVOLUTION DE L'APPLICATION E-NAVIGATION MOBILE

L'application mobile e-navigation a également été migrée sur la technologie GEO, apportant ainsi une interface plus moderne et ergonomique mais également une richesse de fonctionnalités (gestion des itinéraires et des favoris plus simple d'utilisation, recherche d'informations plus conviviale, ...).

Une nouvelle charte graphique a été élaborée pour la carte maritime utilisée comme fond de plan sur l'application e-navigation. Cette charte offre la possibilité de visualiser et différencier facilement les éléments de la carte. Associée aux nombreuses fonctionnalités et au positionnement GPS de l'embarcation, elle permet de naviguer en toute sécurité au milieu des chenaux, bancs de sable et parcs ostréicoles.

Fin 2018, e-navigation mobile comptabilise 68 500 téléchargements, soit 11 500 de plus qu'en 2017, confirmant ainsi sa fiabilité et son utilité auprès des plaisanciers et des professionnels de la mer.



## 2 • LES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES : UNE RESSOURCE CLÉ

### ORTHOPHOTOPLANS

Une part importante du travail du Pôle de Ressources Numériques du Syndicat est consacrée à la production et la mise à jour des données géographiques du territoire. La pertinence du SIG est subordonnée à la qualité et à la validité des données.

Une nouvelle campagne d'orthophotoplans a été réalisée au cours de l'été 2018 afin notamment de répondre aux besoins spécifiques du Pôle Assainissement pour le suivi des nouvelles constructions raccordées et ainsi d'optimiser les déplacements de vérification sur le terrain par les agents.

Le territoire entier du Bassin d'Arcachon a été photographié lors de deux sessions de vol, les 11 et 15 août. Les images ont ensuite été corrigées des déformations dues au relief et à l'inclinaison de l'axe de prise de vue.

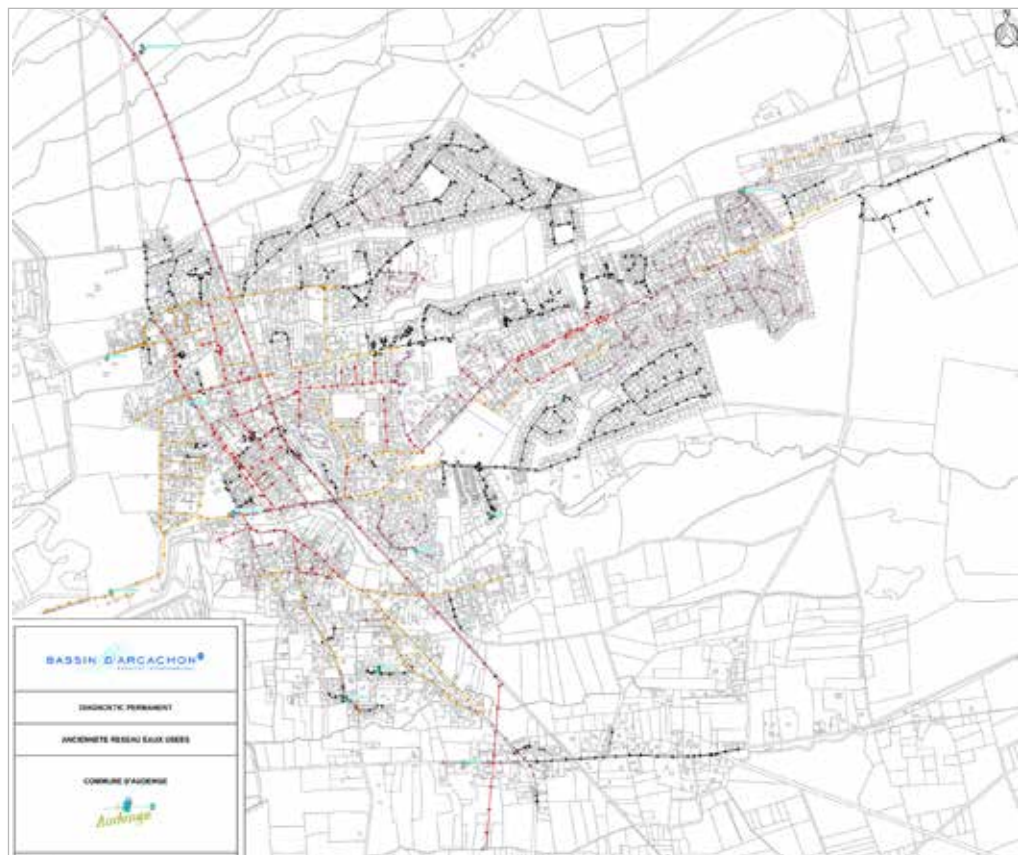
Ces orthophotographies, dont la précision du pixel est de 15 cm, ont été intégrées dans les applications SIG du SIBA afin d'être consultables par tous. Elles ont également été transmises aux communes et aux organismes partenaires du Syndicat dans l'objectif d'être utilisées comme référentiel cartographique ou outil de communication.



### DONNÉES RÉSEAUX EAUX USÉES

L'administration des données assainissement eaux usées et eaux pluviales est une mission réalisée en continu par l'équipe du Pôle de Ressources Numériques du SIBA. Au-delà de l'intégration des données actuelles dans les outils SIG, l'équipe réalise régulièrement des analyses permettant d'améliorer la qualité des données plus anciennes.

Au travers du SIG et de contrôles terrains, le Pôle de Ressources Numériques participe à l'autosurveillance du système d'assainissement. L'objectif est de réaliser un diagnostic permanent (Arrêté du 21 juillet 2015) afin d'évaluer l'état et le fonctionnement du système en vue d'améliorer son exploitation et de programmer les investissements nécessaires à son évolution.



Un travail collaboratif entre les Pôles urbanisme, assainissement et Ressources numériques est également réalisé en continu afin de définir les délimitations entre les zones AC (Assainissement Collectif) et ANC (Assainissement non Collectif). Le rendu final de ce travail, basé sur des aspects techniques, financiers, environnementaux et urbanistiques, est représenté sous formes de cartographies.

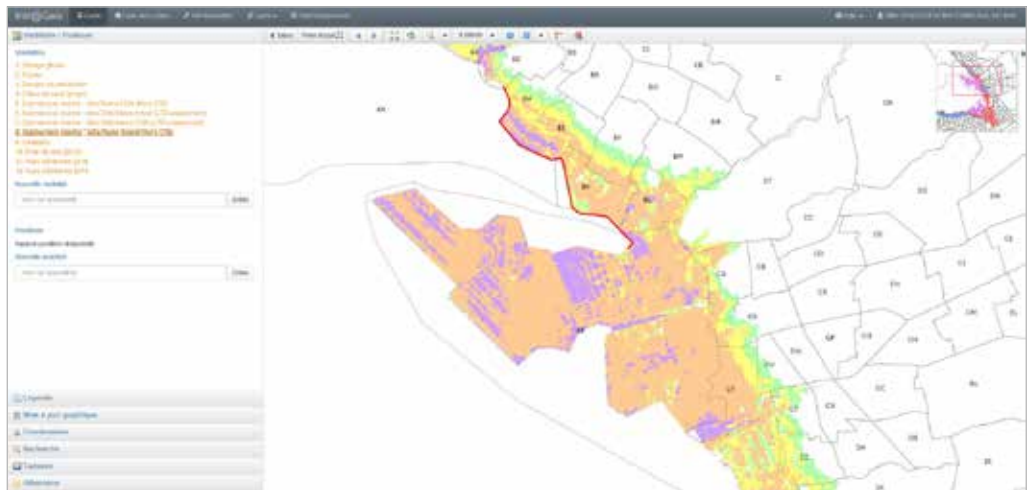
## DONNÉES SUBMERSIONS MARINES

La carte « submersions marines » disponible sur le SIG web Intr@gé, pour les services ADS des communes et EPCI, a été enrichie de données complémentaires en 2018 :

- Scénarios Ruine et Défaillance (Actuel et 2100)
- Zonages globaux
- Enjeux (centres urbains, zones urbanisées et secteurs spécifiques)
- Bandes de précaution et ouvrages.

## INFORMATIONS TRITEM

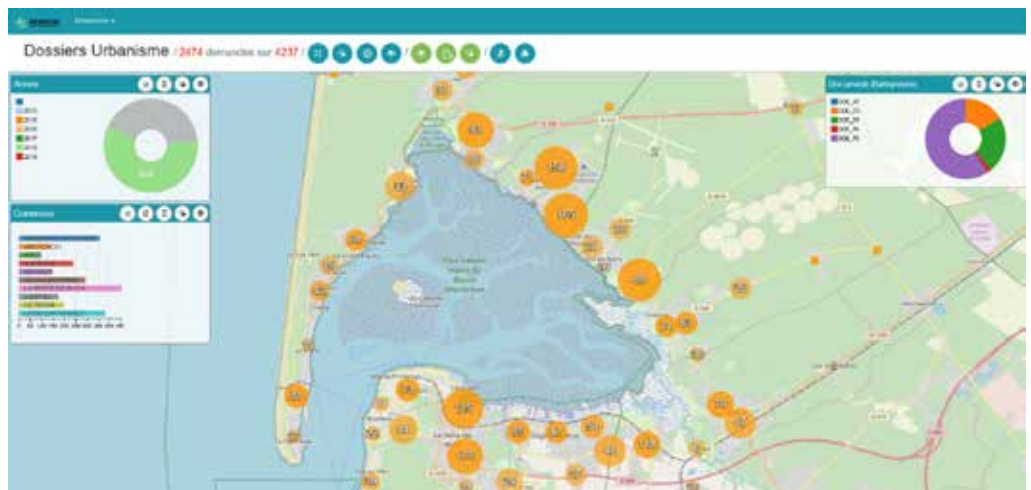
Une passerelle a été développée entre la plateforme Seamafor d'ACTIMAR et l'application e-navigation afin de permettre la récupération des informations des TRitem et de leurs prévisions. Il est désormais possible pour le citoyen de connaître les heures et coefficients de la prochaine marée haute ainsi que le risque de submersion marine grâce à la couleur du TRitem sur la carte.



## 3 • ASSOCIATION GED ET CARTOGRAPHIE

En juin 2016, le SIBA s'est doté d'un outil de gestion de documents, d'information et de travail collaboratif (GED). Après avoir été paramétré pour répondre aux besoins d'enregistrement, de diffusion et de traitement du courrier, un important travail a été mené pour mettre en oeuvre les processus « Urbanisme » et « PFAC ».

L'instruction des différentes demandes d'urbanisme au titre de l'hygiène de l'habitat, de l'assainissement des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales est désormais réalisée au travers de la GED Acropolis. Des développements spécifiques ont été réalisés pour permettre aux agents du SIBA de travailler sur une base de données commune



et reliée en temps réel au SIG. En 2018, 2474 demandes d'urbanisme ont ainsi été gérées avec la GED et géolocalisées sur le SIG.

En 2019, des développements seront réalisés pour permettre aux services syndicaux de gérer les demandes de raccordement au réseau public d'assainissement des eaux usées au travers de la GED. Un processus spécifique au traitement des factures sera également réalisé.

## 4 • RÉGLEMENTATION ET DONNÉES NUMÉRIQUES

Depuis le 25 mai 2018, les collectivités doivent se conformer au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Le Pôle de Ressources Numériques a donc recensé de façon précise les traitements de données personnelles en créant un registre traçant les obligations légales, les objectifs des traitements et leur durée de conservation.

Pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), le Syndicat a fait le choix de désigner un délégué à la pro-

tection des données (DPD) externe. Une convention désignant un délégué au sein de la structure Gironde Numérique a donc été signée entre les deux parties. Ce délégué est chargé de mettre en oeuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein du SIBA pour l'ensemble des traitements mis en oeuvre.

Au-delà de cette cartographie des traitements de données à caractère personnel, le SIBA a mis en place des règles de bonne pratique et a accentué la prise en compte de la sécurité des données.

Le Pôle de Ressources Numériques du SIBA continue en 2018 à faire évoluer son architecture technique afin de répondre aux attentes des utilisateurs mais également aux enjeux de partage, de sécurisation et d'ouverture de la donnée. Une veille technologique et réglementaire permanente est donc effectuée pour permettre de structurer le système sur des bases solides et pérennes.

Le SIG est un outil de travail utilisé au quotidien, il se doit donc d'être performant et au plus proche des besoins des utilisateurs. Pour atteindre cet objectif, le SIBA mènera en 2019 une réflexion technique et financière sur la migration de toutes les données géographiques vers l'outil SIG Web GEO.

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (SIHS) est chargé, sous l'autorité du Président du SIBA et au nom de l'Etat, de l'application de dispositions relatives à la protection de la santé publique. Il exerce une surveillance administrative et technique des règles d'hygiène dans les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, il a un rôle de prévention et de protection de la santé publique.

Pour cela, le Service d'hygiène et de santé exerce les compétences de l'Etat en matière d'Hygiène et de Santé publique par délégation du Ministère de la Santé. Ces attributions lui ont été confiées dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le SIBA et l'Agence Régionale de Santé, le dernier datant du 16 juin 2008 et concernant le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

Par ailleurs, depuis sa création en 1975, le Service d'hygiène et de santé permet également de répondre aux différentes problématiques en matière d'hygiène publique soulevées par la coexistence des objectifs du SIBA, à savoir : maintenir l'intégrité du bassin, la qualité de l'environnement et la qualité de vie.

En effet, préserver la qualité des espaces naturels, maintenir et développer l'activité humaine liée à la mer, en particulier l'ostréiculture, créer les infrastructures et les équipements destinés à favoriser le tourisme, tels ont toujours été les enjeux soutenus par le SIBA.

Le Service d'hygiène et de santé a ainsi joué un rôle continu et actif de contrôle et de surveillance du milieu naturel. Il a procédé au contrôle des raccor-

dements au réseau public d'assainissement des eaux usées qui a été développé dès 1967. Il a initié et mis en oeuvre, dès les années 80, les obligations de gestion des eaux pluviales à la parcelle : en obligeant toute construction nouvelle à infiltrer les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées afin de limiter les impacts sur la qualité des eaux du Bassin. Il a développé des programmes de contrôle de la qualité des eaux du milieu naturel et des baignades.

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé rassemble ainsi une diversité de missions dont certaines rendues obligatoires par la loi, et d'autres à l'initiative du SIBA. Ces missions de santé publique s'adressent à tous les habitants des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

Service Intercommunal d'hygiène et de santé - SIBA

16 allée Corrigan

CS 40002

33311 Arcachon Cedex

[service.hygiene@siba-bassin-arcachon.fr](mailto:service.hygiene@siba-bassin-arcachon.fr)

05 57 52 74 74

horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

## 1 • L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Le Service d'hygiène et de santé procède au contrôle régulier des lieux où sont commercialisées des denrées alimentaires (restaurants, marchés, établissement de vente à emporter, restauration collective dans les centres de vacances et les camps sous tentes ...). Ces établissements peuvent également être contrôlés par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

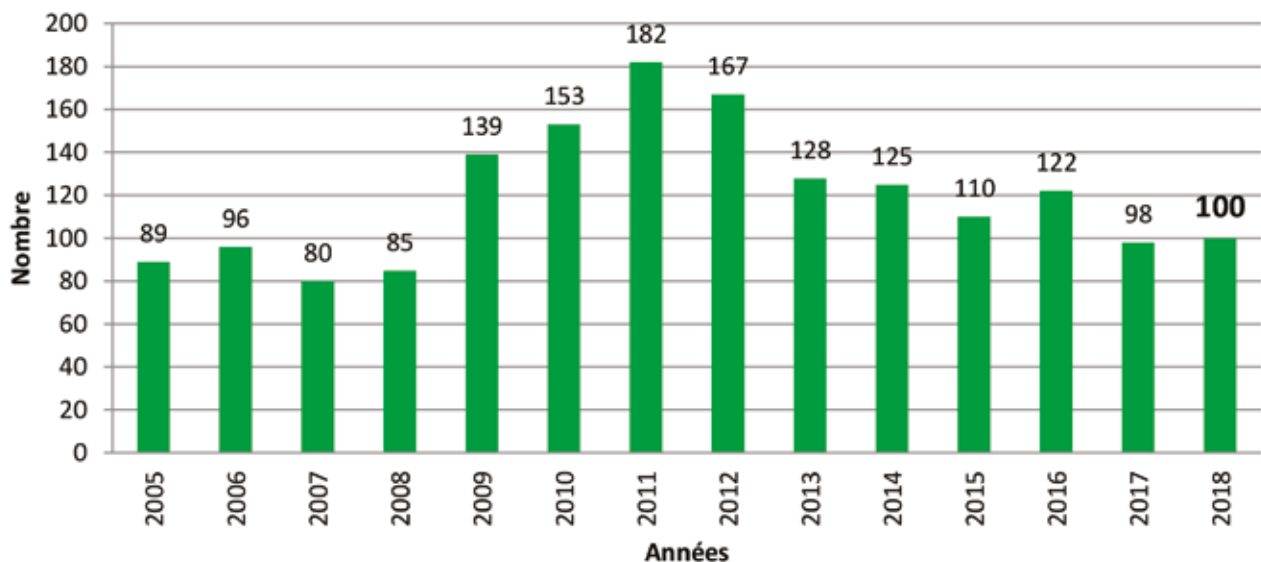
Les contrôles respectent une procédure stricte et portent sur l'aménagement des locaux (leur agencement, la nature des revêtements, les modalités d'assainissement, les conditions de stockage des ordures...), la tenue du matériel (présence suffisante de lave-mains réglementaires, d'éviers, de siphons de sols, d'enceintes froides, de cellule de refroidissement rapide, d'écrans de protection amovibles aux fenêtres et autres équipements divers...), le respect des règles d'hygiène alimentaire (méthodes pour le contrôle de la réception des denrées, maîtrise des températures, traçabilité des produits, nettoyage et désinfection, conservation des préparations, formation du personnel..).

Après chaque visite de contrôle, un rapport est adressé aux intéressés afin de détailler les mesures correctives qui sont

éventuellement à mettre en oeuvre pour améliorer le niveau de sécurité sanitaire de l'établissement. En cas de manquement grave aux règles d'hygiène, le Service d'hygiène et de santé se rapproche des services de l'Etat pour arrêter les mesures coercitives à engager qui peuvent aller jusqu'à la fermeture de l'établissement.



Hygiène alimentaire : nombre de sites contrôlés



Au cours de l'année 2018, 100 interventions de contrôle ont été effectuées, réparties comme suit :

- 71 établissements de restauration traditionnelle ;
- 13 établissements de restauration rapide ;
- 16 établissements alimentaires de vente à emporter ;

Depuis 2009, le Service d'hygiène et de santé a accentué la fréquence de contrôle des commerces alimentaires et s'est fixé pour objectif de contrôler chaque établissement tous les 4 ans. Chaque année, ce sont ainsi plus de 100 établissements qui sont contrôlés.

23 demandes de permis de construire concernant la création de commerces alimentaires ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé. Dans ce cadre, le Service d'hygiène et de santé participe aux visites effectuées dans le cadre de la commission de sécurité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et de la Sous-Préfecture chargée du Bassin d'Arcachon.

La présence du Service d'Hygiène et de santé dans ces commissions permet de veiller à ce que l'application de la réglementation sur la sécurité incendie et celle sur la sécurité alimentaire ne soit pas contradictoire. Elle permet également d'exercer une surveillance sanitaire.

## 2 • L'HYGIÈNE DE L'HABITAT

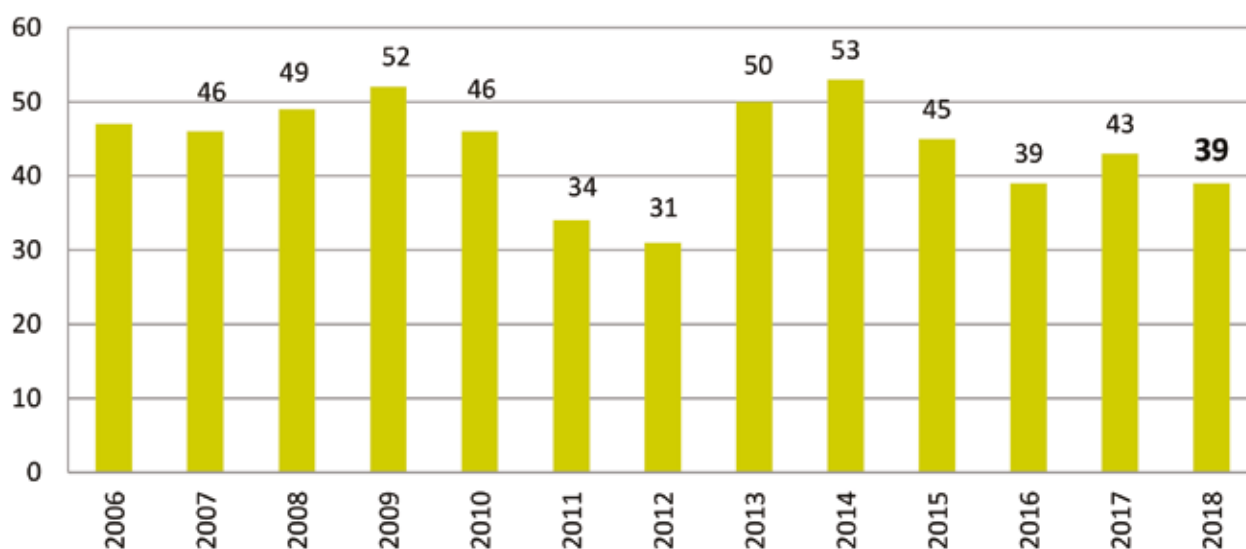
En matière d'hygiène de l'habitat, le maire dispose d'un pouvoir de police générale qu'il détient du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-1 et L 2221-2). Il peut également s'appuyer sur le Règlement Sanitaire Départemental. Le Service d'hygiène et de santé constitue pour le maire un appui technique.

Dans un but de protection de la santé des occupants d'un immeuble insalubre, le Code de la Santé Publique prévoit des procédures de déclaration d'insalubrité, instruites par le Service d'hygiène et de santé, sous l'autorité du Préfet (article L 1331 du Code de la Santé Publique). Dans ce cadre, le Préfet, sur avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), peut prendre un arrêté d'insalubrité avec interdiction définitive de l'habiter.

Le Service d'hygiène et de santé intervient également pour établir des rapports d'inspection relatifs à l'état sanitaire des logements.

L'insalubrité d'un immeuble ou d'un logement est un état le rendant impropre à l'habitation. Cet état est mesuré selon la présence ou l'absence d'un ensemble de critères : desserte, étanchéité, chauffage, protection contre la chaleur, le froid, le bruit extérieur, distribution de fluides, équipements sanitaires, aération et ventilation.

Hygiène de l'habitat : nombre de plaintes instruites



A noter également que le Service d'hygiène et de santé est saisi par des offices notariaux dans le cadre de cessions immobilières afin d'indiquer si l'immeuble vendu est frappé d'insalubrité. Plus de 650 demandes ont été instruites en 2018.

### 3 • L'URBANISME

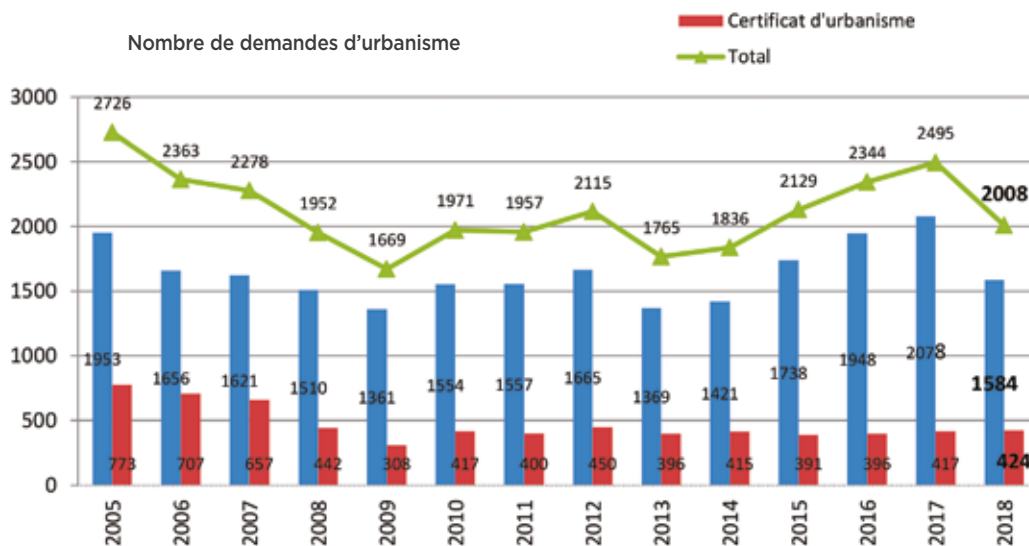
Le Service d'hygiène et de santé instruit les différentes demandes d'urbanisme au titre de l'hygiène de l'habitat, de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales. Dans ce cadre, il conseille les différents porteurs de projets le plus en amont possible.

Ensuite, le Service d'hygiène et de santé assure le contrôle de conformité d'ouvrages réalisés en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales. Ainsi, les opérations les plus importantes et les plus sensibles, soit une centaine chaque année, font l'objet d'un suivi attentif des travaux ce qui implique la participation à plus de 430 réunions de chantier.

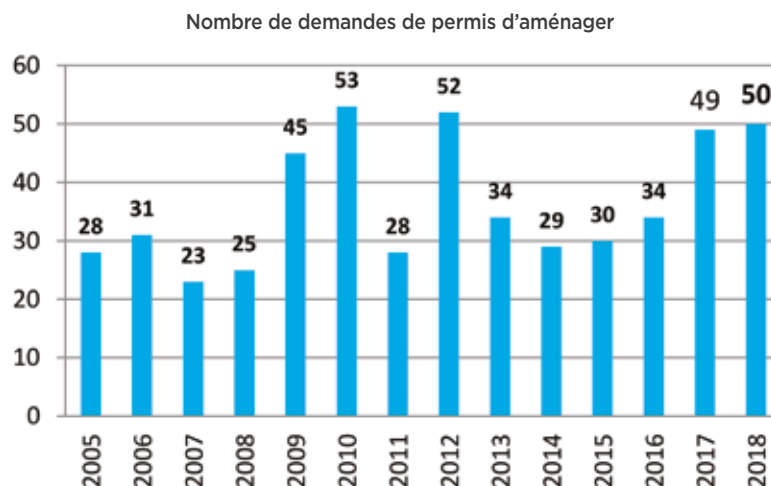
En 2018, le nombre de demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme et permis d'aménager) s'élève à 2 634, en forte augmentation depuis 2013.

La décomposition des 2160 demandes de permis de construire et déclaration préalable est la suivante :

- 799 demandes concernaient des logements nouveaux, susceptibles de générer près de 2 055 logements si tous les projets instruits devaient se concrétiser,
- 1 264 demandes concernaient des extensions d'habitations, des commerces, des surfaces artisanales,
- 72 demandes ont été annulées ou refusées.
- 25 demandes concernaient des permis modificatifs.



En 2018, le nombre de permis d'aménager s'élève à 50 unités.





## 4 • LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

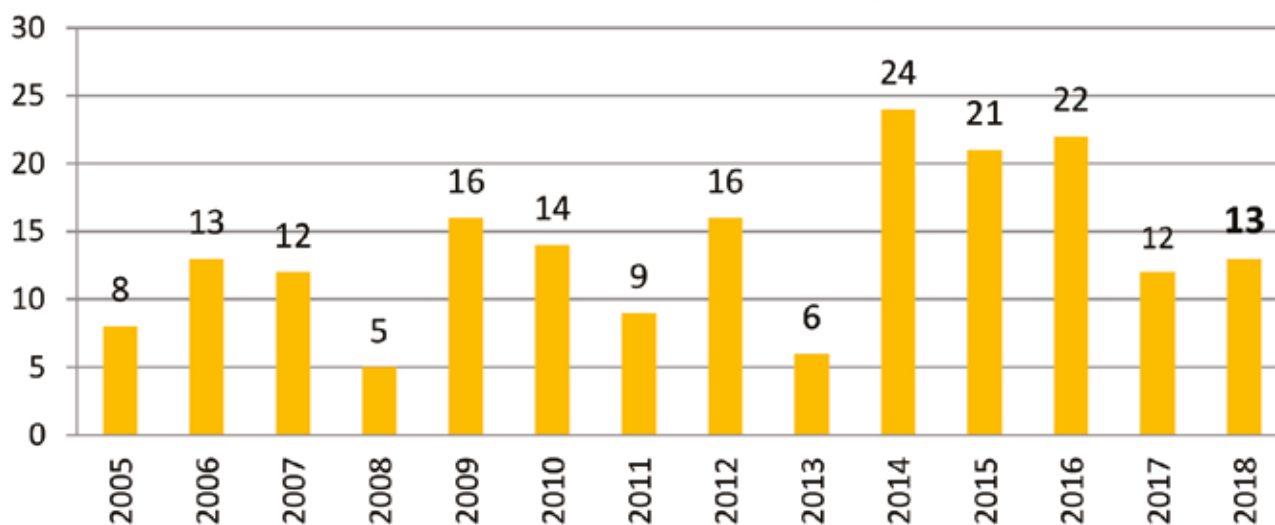
Le bruit est une problématique de santé publique, pouvant porter atteinte à la qualité de vie quotidienne des citoyens.

Selon l'article R. 1334-31 du Code de la Santé Publique, « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé [...] ».

La notion de bruits de voisinage dépasse la signification courante se limitant aux bruits produits par les « voisins ». Le Code de la santé publique donne une définition a contrario des bruits de voisinage. Il s'agit de tous les bruits ne faisant pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ce code distingue trois catégories de bruits de voisinage : les bruits liés au comportement, les bruits provenant des activités industrielles ou commerciales, les bruits de chantier.

Le nombre de plaintes pour nuisances sonores est très variable d'une année sur l'autre. Il dépend de plusieurs paramètres dont la création ou suppression de certaines activités à l'origine des plaintes. En 2018, 13 plaintes ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé.

Nuisances sonores : nombre de plaintes



Le Service d'hygiène et de Santé instruit toutes les demandes qui nécessitent une mesure de bruit pour caractériser la nuisance. Cette mesure de bruit est alors réalisée par le Service d'hygiène et de santé et permet de comparer le niveau sonore produit par l'installation en cause et le niveau sonore résiduel (sans le bruit de l'installation). La mesure de bruit caractérise ainsi cette différence de bruit, appelée émergence, et vérifie si elle est conforme aux limites réglementaires.

Les nuisances concernées qui nécessitent une mesure de bruit et qui sont instruites par le Service d'hygiène et de santé sont issues :

- Des activités industrielles ou commerciales ;
- Des lieux diffusant de la musique amplifiée à titre habituel (discothèque, etc.).

### 5 • LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

#### 5.A • LA DÉRATISATION DES LIEUX PUBLICS

Afin de réguler la population de rats au voisinage direct des populations, le Service d'hygiène et de santé procède, chaque année, à plusieurs campagnes de dératisation de lieux publics et de bâtiments communaux. Ces interventions sont réalisées par les agents du Service d'hygiène,

elles concernent l'ensemble du territoire du SIBA et **uniquement le domaine public**. En parallèle et tout au long de l'année, le Service d'hygiène et de santé assure des interventions ponctuelles suivant les plaintes ou les signalements reçus.

La pose des appâts empoison-

nés se fait à l'intérieur de postes sécurisés et numérotés ce qui permet de garantir la non-dispersion des matières actives et la protection des espèces non ciblées.

Ensuite, pour les particuliers, le Service d'hygiène et de santé distribue des sachets de

rodenticides. Cette distribution a lieu dans les locaux du SIBA à Biganos et à Arcachon par du personnel spécialement formé à cette tâche afin qu'une réponse et des conseils adaptés soient formulés. Une notice de bon usage est délivrée en même temps que le rodenticide.

#### 5.B • LA DÉMOUSTICATION

La lutte contre les moustiques est une mission de service public encadrée par la législation et relevant de la compétence des départements avec un financement bi-partite pour les communes concernées. Un arrêté Préfectoral annuel désigne

l'opérateur public habilité, l'EID (Etablissement Public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique) et détermine la zone de lutte contre les moustiques et les modalités d'opération. Le SIBA participe ainsi aux dépenses de

démoustication pour le compte des communes.

**Le moustique tigre** (*Aedes albopictus*) est un petit moustique noir rayé et blanc, originaire d'Asie du Sud-est. S'il peut être vecteur potentiel de maladie (dengue et chikungunya) outre-mer et

en zones tropicales, le risque épidémique en zones tempérées est très réduit. Sa présence est surveillée attentivement. A l'issue de la saison estivale 2017, il est considéré comme étant implanté sur les communes de Lanton et Andernos-les-Bains.

#### 5.C • LA RÉGULATION DE LA POPULATION DE PIGEONS

Le Service d'hygiène et de santé assure une mission de régulation de la population de pigeons par le biais d'une société spécialisée qui utilise principalement des cages. **1 416 pigeons ont été capturés en 2018.**

### 6 • LES CONTRÔLES SPÉCIFIQUES DURANT LA SAISON ESTIVALE (TERRAINS DE CAMPING, CENTRES DE VACANCES, RESTAURANTS)

Sous l'autorité du Préfet, les services de l'État et les forces de l'ordre se mobilisent chaque été dans le cadre de l'Opération interministérielle vacances pour assurer une protection renforcée des vacanciers. Le Service d'hygiène et de santé participe à cette opération aux côtés des services de l'Etat.

Dans ce cadre, le Service d'hygiène et de santé renforce le contrôle des activités de restauration, assure la surveillance sanitaire des centres de vacances et camps sous tentes hébergeant des mineurs, ainsi que des campings.

En 2018, dans le cadre de l'Opération interministérielle

vacances, le Service d'hygiène et de santé a procédé :

- à 20 contrôles d'activités de restauration aux côtés de la Direction Départementale de la Protection des Populations,
- au contrôle de 6 centres de vacances et 6 camps sous tentes conjointement avec un inspecteur de la Direction Départe-

mentale de la Cohésion Sociale, dans certains cas la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile, de la Gendarmerie, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, la Direction Départementale de la Protection des Populations.

## 7 • L'EAU

### 7.A • LA SURVEILLANCE SANITAIRE DES BAINADES

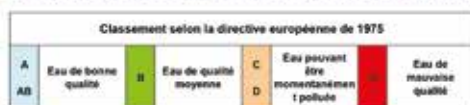
#### L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DES EAUX DE BAINADE

Faisant suite à la création des premières stations d'épuration et du Wharf de la Salie, un contrôle microbiologique de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon a été instauré dès 1977, pour répondre à la réglementation et tenir compte de la prise de conscience de l'importance d'un suivi de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon. Les résultats depuis 1977 sont présentés dans le tableau ci-après : plus de 10 000 prélèvements ont été réalisés !

On peut noter la très nette amélioration de la qualité des eaux de baignade depuis le début des années 80, montrant l'efficacité du développement de la desserte du réseau public d'assainissement pour parvenir à la couverture de la quasi-totalité du territoire.

Evolution de la qualité bactériologique des eaux de baignade du Bassin d'Arcachon

COMMUNES	ANNÉES PLAGES	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018						
LA TESTE DE BUCH	SALIE N.									A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A				
	LA LAGUNE								AB	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	PETIT NICE	A	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	CORNICHE	C	B	A	A	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
ARCACHON	CAZAUX	AB	C	A	B	C	A	C	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	MOULLEAU																																																
	PEREIRE	C	C	C	C	C	C	B	B	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	THIERS	C	C	C	C	C	C	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
GUJAN MESTRAS	LA HUMÈ																																																
	LARINOS																																																
LE TEICH	LE CANAL																																																
	PLAN D'EAU																																																
AUIDENGE	E. ORTEL	C	C	A	CD	AB	C	CD	A	AB	A	AB	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	GRAVEYRON																																																
LANTON	TALUSSAT	C	B	C	C	A	D	A	B	C	A	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	
	B. Aménagé																																																
ANDERNOS	ROUMINGUE	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	
	BETEY	C	C	C	C	B	C	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
ARES	ST BRICE	C	A	B	A	B	C	C	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	PLAN D'EAU																																																
LEGE CAP FERRET	LA LAGUNE	CD	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	
	CLAQUIEY	A	A	B	A	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	VIVIERS																																																
	TRUC VERT																																																
LEGE CAP FERRET	BELISAIRE	A	A	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	PHARE																																																
	OCEAN	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	
	Gd CROCHOT	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	



#### LES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

La directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 abrogeant la directive 76/160/CE est traduite en droit français par le décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008 relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade. Cette nouvelle réglementation en matière de gestion de la qualité des eaux de baignade permet :

- d'avoir une réelle connaissance des sources de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignade ;
- de surveiller la qualité sanitaire de ces eaux ;
- d'en informer le public ;
- de mettre en place, le cas échéant, les mesures visant à réduire ou éliminer les sources de pollution.

#### LE SUIVI SANITAIRE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Le Service d'hygiène et de santé du SIBA a réalisé des « **profils de baignade** » qui ont été validés par l'Agence Régionale de Santé : **28 baignades** font ainsi l'objet d'une surveillance sanitaire. Ces points de surveillance ont été choisis en fonction de l'importance de la fréquentation des plages, de la nature des lieux et des risques potentiels de pollution pouvant exister, dus notamment aux apports des ruisseaux, crastes et réseaux pluviaux. La période de contrôle sanitaire s'étale de juin à septembre.

**Profil de baignade : à quoi cela sert ? Il doit permettre de disposer des éléments de compréhension des sources éventuelles de contamination bactériologique des eaux. Pour cela le profil comporte une description physique de la plage et il recense toutes les sources potentielles de contaminations microbiologiques qui pourront éventuellement conduire à prendre des mesures de gestion adaptées à la protection sanitaire des usagers. Les profils de baignade doivent être mis à jour périodiquement.**

Les **paramètres contrôlés** : 2 paramètres microbiologiques, *Eschérichia coli* et Entérocoques intestinaux (les coliformes totaux ne sont plus pris en compte), dont la présence dans l'eau indique une contamination d'origine fécale plus ou moins forte en fonction des concentrations relevées. Ces germes microbiens ne constituent pas en eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais peuvent indiquer, par leur présence celle, simultanée, de germes pathogènes dangereux. Pour les eaux dites intérieures, telles que, par exemple, celles du lac de Cazaux, les cyanobactéries sont également suivies.

Depuis 2013, la **fréquence de prélèvement** peut être variable en fonction des risques de pollution potentielle évaluée. En effet, pour les plages dites « intrabassin », les bassins de baignade et la plage de Cazaux lac, le nombre de prélèvements

effectués par l'ARS est de 10, répartis sur l'ensemble de la période estivale. Pour les plages « océanes » qui présentent moins de risques, ce nombre de prélèvements effectués par l'ARS a été réduit à 5 pour chaque saison de baignade.

Le **contrôle réglementaire** de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'ARS qui a mandaté un laboratoire privé pour réaliser les prélèvements et les analyses.

En parallèle et en complément du contrôle réglementaire, le **Service d'hygiène et de santé du SIBA réalise un autocontrôle de la qualité des eaux de baignade**. Les paramètres contrôlés sont identiques à ceux du contrôle réglementaire, et la fréquence est, à minima, aussi importante que celle du contrôle réglementaire. Les prélèvements et les analyses sont réalisés en interne par les

agents du Service d'hygiène et de santé.

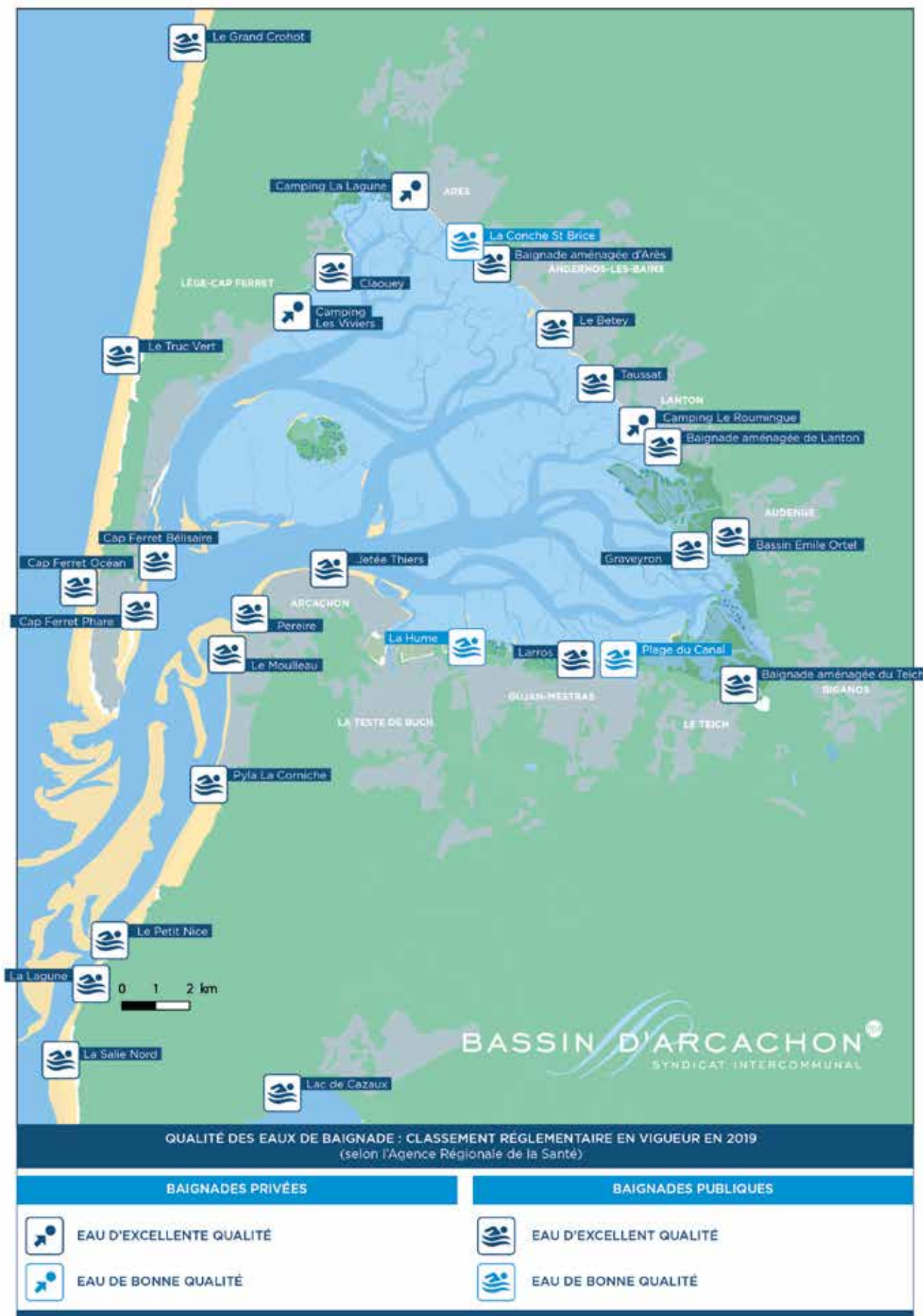
Cet autocontrôle est effectué en concertation avec les services de l'ARS afin de renforcer le dispositif réglementaire et améliorer encore le suivi de la qualité des eaux de baignade et ainsi la sécurité des estivants.

La réglementation renforce également l'**obligation d'information du public**. Tout au long de la saison estivale, les résultats des contrôles qualité sont rendus publics et accessibles « en temps réel » sur le site internet du SIBA.

Le public peut également consulter une synthèse du profil de baignade qui est affichée sur chaque site de baignade. Cette affiche présente le classement qualité de la baignade et, le cas échéant, les derniers événements de pollution constatés.

En fin de saison estivale, le **classement de chaque baignade** est effectué sur 4 années consécutives par méthode statistique, et non sur la saison balnéaire comme c'était le cas avant 2013. Il s'établit selon les catégories « excellente qualité », « bonne qualité », « qualité suffisante » ou « qualité insuffisante ».

Les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire pour l'année 2018 sont présentés ci-après : **25 baignades présentent une eau d'excellente qualité, et 3 baignades présentent une eau de bonne qualité**. Ces résultats très satisfaisants démontrent l'efficacité de la politique engagée par le SIBA en matière d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pour protéger cet environnement sensible.



## 7.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES EAUX DU MILIEU NATUREL

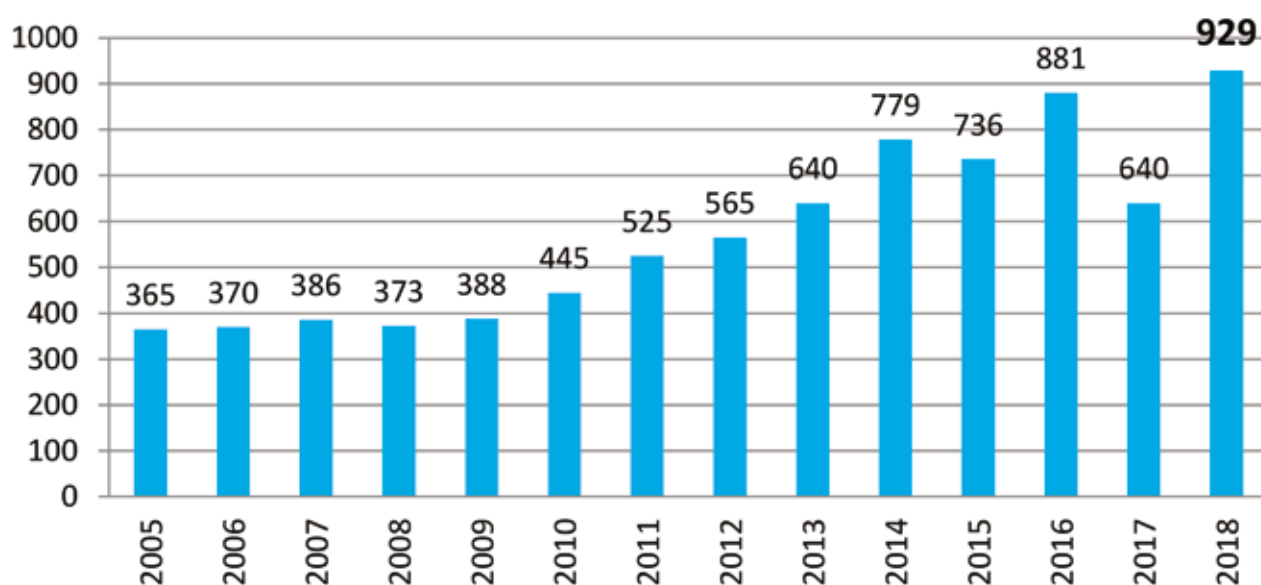
Le Service d'hygiène et de santé du SIBA assure un nombre important d'analyses de la qualité des eaux du milieu naturel.

Les prélèvements sont assurés par les agents du Service d'hygiène et de santé. Les analyses sont réalisées par des laboratoires spécialisés mais également directement par le Service d'hygiène et de santé qui s'est équipé de son propre laboratoire. Les paramètres « Eschérichia coli » et « Entérocoques intestinaux » sont ainsi analysés en interne selon des méthodes dites rapides ce qui permet au Service d'hygiène et de santé de faire preuve d'une excellente réactivité en cas de suspicion de pollution.

Les contrôles de la qualité du milieu ont donné lieu à **929 prélèvements en 2018**. Ce chiffre est en très nette augmentation depuis 2009. Ils concernent plusieurs catégories :

- le contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels (les résultats sont disponibles dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif).
- le contrôle lié au suivi de la qualité des eaux de surface (crastes, ruisseaux, lac et piézomètres : contrôles concernant les apports de nutriments au Bassin d'Arcachon et le suivi bactériologique, effectués dans l'Eyre, le canal des Etangs, le canal des Landes et les ruisseaux du Lanton, du Cirès, du Milieu, du Betey et du Bourg).
- le contrôle lié aux différentes études et réseaux en cours : notamment REPAR et REMPLAR (réseaux de surveillance des pesticides et des micropolluants).
- le contrôle de la qualité des eaux de surface à la suite de plaintes ou de signalement.
- le contrôle de la qualité des eaux pluviales avant rejet afin de vérifier l'efficacité de certains équipements d'assainissement des eaux pluviales.

Nombre de prélèvements



## 8 • L'AIR

### 8.A • LA SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS EN H<sub>2</sub>S DANS LES OUVRAGES DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement des eaux usées liées à la formation de sulfures dans les portions du réseau fonctionnant en pression, puis à leur réduction aérobie par les bactéries sulfito-réductrices sous la forme d'hydrogène

sulfuré dans les ouvrages gravitaires, le SIBA a mis en place, pendant près de quinze années, un traitement des eaux usées au sulfate ferreux. Ce traitement a ensuite été remplacé par un traitement au nitrate de calcium.

11 postes d'injection de nitrate de calcium sont en service à

ce jour et 17 points font l'objet de contrôles réguliers pendant 6 mois de l'année. ELOA, exploitant des ouvrages d'assainissement, a une obligation de résultat sur ces points, l'objectif fixé étant de tendre vers une absence d'hydrogène sulfuré dans l'air.

Chaque année, plus de 450 contrôles ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau d'eaux usées sont réalisés par les agents du Service d'hygiène aux points contractuels définis dans le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif.

### 8.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le SIBA est membre d'AIRAQ, l'association agréée par le ministère en charge de l'écologie pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine (AASQA).

Toutes les informations sur la qualité de l'air sont disponibles sur le site d'AIRAQ, dont les informations en temps réel : <http://www.airaq.asso.fr>.

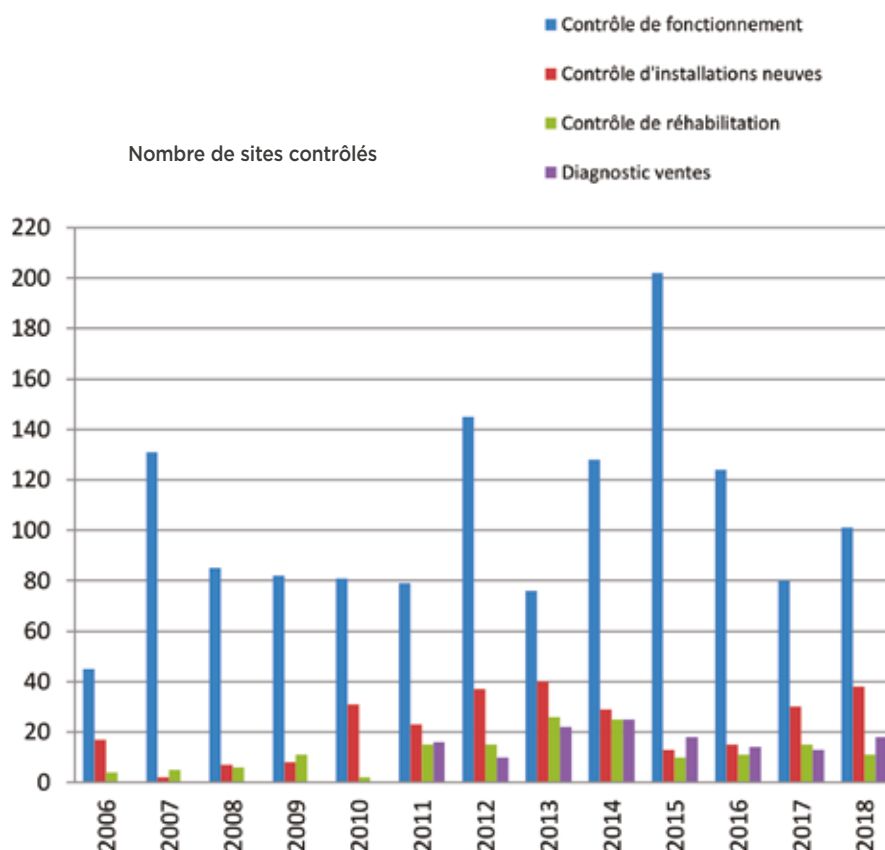
## 9 • LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les agents du Service d'hygiène et de santé assurent les missions réglementaires de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Ils ont un rôle de conseil et d'accompagnement des usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement individuel et la réalisation de son entretien afin d'assurer une maîtrise du risque environnemental et sanitaire.

Ils procèdent au contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter, le contrôle périodique des installations existantes et le contrôle lors des ventes de biens immobiliers.

Conformément à la réglementation, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique reprenant différents indicateurs obligatoires (rapport public sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif).





VISITER

# L'EAU ditorium

POUR MIEUX COMPRENDRE L'ASSAINISSEMENT  
SUR LE BASSIN D'ARCACHON

**VISITES GRATUITES TOUTE  
L'ANNÉE UNIQUEMENT  
RÉSERVÉES AUX GROUPES  
ET SUR RÉSERVATION  
PRÉALABLE  
DURÉE DE LA VISITE : 1H30**

Inscription et renseignement  
au pôle Assainissement du SIBA :  
05 57 76 23 23  
[www.siba-bassin-arcachon.fr](http://www.siba-bassin-arcachon.fr)



**BASSIN D'ARCACHON**  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

**Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)**

16 allée Corrigan CS 40002 - 33311 Arcachon cedex  
Tél. : 05 57 52 74 74

**Pôle assainissement du SIBA**

2A avenue de la Côte d'Argent - 33380 Biganos  
Tél. : 05 57 76 23 23

[administration@siba-bassin-arcachon.fr](mailto:administration@siba-bassin-arcachon.fr)  
[www.siba-bassin-arcachon.fr](http://www.siba-bassin-arcachon.fr)